

RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE

pour l'exercice 2019

TOME 1

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

du 8 avril 2020

2 0 1 9

Sommaire

TOME 1 RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT A L'APPUI DES COMPTES GLOBAUX

Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes

Comptes 2019 : États financiers audités

Résultat synthétique des entités parapubliques

TOME 2 GESTION ET COMPTES DÉTAILLÉS PAR CENTRE DE PROFIT

Message et composition du Conseil d'État

Résultat financier et analytique par centre de profit

Table des matières

TOME 1 RAPPORT DU CONSEIL À L'APPUI DES COMPTES GLOBAUX

	Pages
Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes	
1.1 Résumé	5
1.2 Considérations générales	7
1.2.1 Présentation des informations	7
1.2.2 Motion 11.124 « Revoir le statut de la fonction publique »	8
1.2.3 Motion 15.176 à 15.180, 15.182 à 15.186 et 15.188 « Initiatives communales pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques »	10
1.2.4 Postulat 17.143 « Il faut rendre de la substance aux communes »	11
1.2.5 Postulat 17.148 « Pour plus de visibilité dans les taxes et émoluments »	11
1.2.6 Modification de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil	12
1.3 Aperçu général des chiffres	17
1.4 Vue d'ensemble du compte de résultats	18
1.4.1 Total des charges et des revenus	18
1.4.2 Compte de résultats détaillé	19
1.4.3 Charges nettes par département	20
1.4.4 Charges nettes selon la classification fonctionnelle	20
1.5 Charges et revenus du compte de résultats par nature	24
1.5.1 Vue d'ensemble	24
1.5.2 Charges de personnel et effectif	27
1.5.3 Biens, services et autres charges d'exploitation	30
1.5.4 Charges et revenus financiers	31
1.5.5 Charges et revenus de transferts	33
1.5.6 Facture sociale	38
1.5.7 Revenus fiscaux	39
1.5.8 Taxes	41
1.5.9 Attributions et prélèvements aux fonds et financement spéciaux	41
1.6 Vue d'ensemble du compte des investissements	44
1.6.1 Dépenses et recettes par nature	44
1.6.2 Investissements nets par département	48
1.6.3 Investissements nets selon la classification fonctionnelle	49
1.7 Résultats analytiques et projets gérés par crédit d'engagement	51
1.7.1 Résultats analytiques globaux	51
1.7.2 Projets gérés par crédit d'engagement	52
1.8 Financement	60
1.8.1 Tableau de flux de trésorerie	60
1.8.2 Découvert et endettement	60
1.9 Calcul du frein à l'endettement	63
1.10 Conclusion	65
1.11 Décret	66
1.12 Rapport de l'organe de révision	67
Comptes 2019 : États financiers audités	
2.1 Bilan	70
2.2 Compte de résultats	71
2.3 Compte des investissements	72
2.4 Tableau de flux de trésorerie	73
2.5 Annexes	74
2.5.1 Principes régissant la présentation et la tenue des comptes	74
2.5.2 État du capital propre	79
2.5.3 Tableau des provisions	81
2.5.4 Tableau des participations	83
2.5.5 Tableau des cautions et garanties	87
2.5.6 Tableau des immobilisations du patrimoine financier et administratif	90

	2.5.7 Informations supplémentaires	92
	2.5.7.1 Explications sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État	92
	2.5.7.2 Dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs non transmis au Grand Conseil (article 46 LFinEC)	93
	2.5.7.3 État des emprunts bancaires au 31.12.2019	99
	2.5.7.4 Indicateurs financiers	100
	2.5.7.5 Informations particulières 2019	101
	2.5.7.6 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	103
Résultat synthétique des entités parapubliques	3.1 Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe)	105
	3.2 Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)	108
	3.3 Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD)	110
	3.4 Université de Neuchâtel (UniNE)	112
	3.5 Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)	115
	3.6 Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales (CNERN)	118
	3.7 Neuchâtel Vins et Terroir (NVT)	121
	3.8 Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	124

I	Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui des comptes
II	Comptes 2019 : États financiers audités
III	Résultat synthétique des entités parapubliques

1.1 Résumé

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons le rapport de gestion financière de l'État pour l'année 2019.

L'année 2019 restera évidemment comme celle au cours de laquelle le canton de Neuchâtel a entériné d'importantes réformes (fiscalité, péréquation financière intercommunale, législation financière, programme d'impulsion et de transformation, aménagement du territoire, nouveau dispositif hospitalier, ...) l'autorisant à envisager son développement futur de manière favorable.

Au plan financier et malgré des recettes fiscales très nettement inférieures aux prévisions pour ce dernier exercice précédant l'introduction des réformes fiscales, les comptes 2019 confirment le redressement progressif des finances de l'État. Avec 11 millions de francs de déficit, le résultat de l'exercice est meilleur que le budget, qui tablait sur un excédent de charges de 17 millions de francs. Depuis le creux de 2016, chaque exercice a ainsi permis une amélioration du compte de résultat d'une vingtaine de millions de francs par rapport au précédent.

Principalement influencées par les résultats de quelques grands acteurs, les recettes fiscales sont inférieures au budget de près de 50 millions de francs. D'autres recettes progressent par rapport aux prévisions budgétaires, en particulier l'impôt anticipé (+6,7 millions de francs), la part à l'impôt fédéral direct (+4,2 millions de francs) ou encore la part au bénéfice de la BNS (+6,8 millions de francs).

La réévaluation (27,7 millions) des bâtiments cédés par RHNe à l'État ainsi que le prélèvement à la réserve de retraitement (29 millions), effectué en lien avec la cession de la H20 à la Confédération, compensent partiellement des charges extraordinaires liées et influencent également les revenus globaux de l'exercice 2019.

Si les charges 2019 présentent une augmentation de 15,5 millions de francs par rapport au budget, elles intègrent cependant l'amortissement de la H20 cédée à la Confédération et initialement prévue au budget 2020 (partiellement compensé par un prélèvement à la réserve de retraitement : impact net de 8,7 millions). Abstraction faite de cet élément, les charges sont par conséquent globalement en baisse de 21,5 millions de francs. Cette variation découle principalement des éléments significatifs suivants :

- Économie de 3,3 millions de francs dans les charges de personnels en raison de la dissolution partielle de la provision pour rentes des magistrats (changement de logique de calcul).
- Amélioration de 7,7 millions de francs des charges de biens et services (retard dans certains projets, conditions météorologiques clémentes, approche restrictive des dépenses, ...).
- Malgré une subvention extraordinaire de 32 millions de francs versée à RHNe dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du Grand Conseil pour l'assainissement du bilan de l'hôpital, les charges de transfert présentent une amélioration de 19,4 millions de francs. Les baisses observées dans le domaine de la prévoyance sociale, le report de certains projets dans l'adduction et l'épuration des eaux, la diminution des placements hors canton des mineurs et des ouvertures de classe moins importantes que prévues en sont les principales causes.
- Baisse de 1,3 million des charges d'intérêts en raison des taux historiquement bas.
- Dissolution de provisions pour un montant de 34 millions de francs (au net : 26 millions de francs, soit 34 millions de francs de dissolution et 8 millions de francs de constitution), plusieurs facteurs de risques identifiés en fin d'exercice précédent ayant pu être supprimés dans le courant de l'année 2019.

Ces évolutions attestent une fois de plus la très bonne maîtrise des charges à laquelle se sont astreints tant le Conseil d'État que l'administration. L'exercice profite également des conséquences positives des réformes menées ces dernières années et qui se poursuivent. Le résultat 2019 est aussi influencé par la dynamique positive dans laquelle s'est inscrit le canton avec notamment une baisse notable du chômage. La facture sociale présente une économie de plus de 10 millions de francs avec une baisse du recours à l'aide sociale, ainsi que des diminutions des subsides LAMal.

En outre, le désendettement du RHNE, tel que décidé par le Grand Conseil avec la constitution d'un capital propre à hauteur de 200 millions de francs, une subvention extraordinaire de 32 millions de francs et la reprise de trois bâtiments dont la fonction n'est pas ou plus prioritairement hospitalière est également intégré aux comptes 2019.

Les investissements de l'exercice intègrent la constitution du capital propre du RHNE à hauteur de 200 millions de francs et sont ainsi nettement supérieurs au budget, avec un montant total de 246 millions de francs, contre 89 qui avait été retenu dans le budget. Sans ce montant, les investissements nets se seraient établis à 46 millions de francs, soit un montant inférieur de 43 millions de francs à celui retenu au budget. Cet écart s'explique principalement par l'anticipation en 2018 du montant de 8 millions de francs figurant au budget pour la reprise des actifs du CEG, par le nouveau report de la prise de participation, budgétée à hauteur de 12 millions de francs, dans des sociétés électriques (qui sera proposée en 2020 au Grand Conseil) et par le retard pris dans la mise en œuvre de plusieurs projets du programme d'impulsion et de transformations en raison notamment de la durée du processus parlementaire sur cet objet.

Pour le Conseil d'État, le résultat enregistré aux comptes 2019 atteste à la fois de la rigueur de gestion, de la pertinence des mesures prises au cours des derniers exercices pour transformer les structures et assainir les finances de notre canton. Au-delà de la prise en compte complète des difficultés importantes du moment et des défis à relever, l'effort de consolidation devra se poursuivre, de même que doit être entretenu l'état d'esprit positif et prospectif qui est progressivement de retour dans notre canton.

1.2 Considérations générales

1.2.1 Présentations des informations

Fusion du rapport de gestion financière et du rapport de gestion Le rapport de gestion financière a subi avec l'exercice 2018 une profonde refonte, tant dans son mode de présentation que des données et états financiers qui y figurent.

Dès 2018, le rapport de gestion ainsi que le rapport de gestion financière sont fusionnés en un seul rapport composé de deux tomes. Ce changement s'inscrit dans le cadre du programme de réformes de l'État et de son projet ConduiteNE, visant notamment à simplifier l'élaboration, la rédaction et la lecture des rapports annuels.

Le tome 1 du rapport de gestion financière présente les comptes globaux audités de l'État avec pour objectif de fournir une image fidèle de la situation financière agrégée de l'État et des entités qu'il contrôle. Le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés (financiers et analytiques) par centres de profit (généralement équivalents aux unités administratives, des informations supplémentaires sont fournies dans le chapitre 2.1 du tome 2).

Structure de présentation du rapport de gestion financière – Tome 1 Le tome 1 du rapport de gestion financière est structuré en 3 parties. La première partie concerne le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui des comptes. La deuxième partie présente les états financiers audités (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et les annexes). La troisième partie présente le résultat synthétique des entités autonomes de droit public appartenant à l'État.

Rapport de l'organe de révision En vertu de l'article 23, alinéa 2 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et de son règlement d'application (art. 17 RLFinEC), le Contrôle cantonal des finances (CCFI) a procédé à un contrôle ordinaire au sens de l'article 728 du Code des obligations, avec rapport au Grand Conseil. L'audit des comptes de l'État (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et les annexes) doit être effectué selon les normes d'audit suisses dans le but de délivrer une opinion sur la conformité de ces comptes annuels à la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC, RSN 601) du 24 juin 2014. Ce contrôle comprend la vérification et l'attestation de l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'État.

Le rapport de révision détaillé est transmis au Conseil d'État et à la Commission des finances et le rapport succinct au Grand Conseil. L'opinion d'audit signée, avec réserve, est présentée dans le tome 1 du rapport de gestion financière (chapitre 1.12). À noter que le Conseil d'État s'est écarté du strict respect des observations du CCFI pour l'exercice 2019 sur cinq points où les différences d'audits n'ont pas été corrigées et sont expliquées dans l'annexe aux comptes (chapitre 2.5.7.1).

Référentiel MCH2 Les comptes de l'État de Neuchâtel 2018 et 2019 sont présentés conformément à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014, à l'arrêté concernant la mise en œuvre de la LFinEC et du RLFinEC du 28 janvier 2015 et subsidiairement aux recommandations du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

Les principes régissant la présentation et la tenue des comptes sont décrits dans l'annexe des comptes (chapitre 2.5.1).

Information sur les signes dans les tableaux À l'instar de la nouvelle présentation retenue dans le cadre du rapport de gestion financière pour l'exercice 2018, les charges et les revenus figurant dans les tableaux du tome 1 et du tome 2 apparaissent dorénavant en valeur absolue.

Pour les tableaux présentant des charges nettes (par ex. situation par département ou selon la classification fonctionnelle), les charges et les

revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et on parle de « revenus nets » ou de « charges nettes négatives ». Les totaux figurant dans ces tableaux en charges nettes présentent par conséquent des montants similaires mais un signe différent des autres tableaux en termes de résultat total pour l'État.

Comptabilité analytique Le résultat analytique par groupes de prestations basé sur les coûts complets est présenté dans le tome 2 du rapport. La comptabilité analytique sera pleinement opérationnelle à partir de 2020, de sorte qu'en l'état, seuls sont indiqués les charges et revenus directs (hors répartitions analytiques) en regard des différents groupes de prestations des services. Un commentaire sur le résultat analytique global de l'État est fourni dans le tome 1 (chapitre 1.7.1).

1.2.2 Motion 11.124 « Revoir le statut de la fonction publique »

En date du 27 septembre 2011, le Grand Conseil acceptait la motion 11.124 du groupe UDC dont la teneur est la suivante :

La loi sur le statut de la fonction publique neuchâteloise date de 1995. Depuis lors, le travail dans l'administration et l'enseignement a considérablement évolué. Les structures, notamment au travers de l'autonomisation de certains services ou entités, se sont modifiées. Par exemple, il n'est pas rare aujourd'hui de voir l'État procéder à des engagements de droit privé, basés sur le Code des obligations.

Ces dernières années, la Confédération, mais aussi bon nombre de cantons – le Jura encore récemment – ont revu leur législation en matière d'engagement et d'emploi de leur personnel.

Nous demandons au Conseil d'État d'étudier une refonte totale de la loi sur le statut de la fonction publique du 28 juin 1995. Il s'inspirera pour cela des adaptations faites dans la législation dans d'autres collectivités. La refonte devra s'inscrire dans les réformes nécessaires des structures de l'État.

Signataires: W. Willener, B. Courvoisier, R. Clottu, D. Haldimann, D. Schär, F. Robert-Nicoud, J.-L. Gyger, J.-P. Donzé, D. Calame, J.-Ch. Legrix, T. Lardon, B. Wenger, K.-F. Marti et M. Schafroth.

En acceptant la motion 11.124 en septembre 2011, le Grand Conseil entendait assouplir la LSt, à l'instar des évolutions constatées dans d'autres cantons ainsi qu'à la Confédération. Le Conseil d'État avait alors affirmé que la Loi sur le statut de la fonction publique du 28 juin 1995, (LSt) n'était de loin pas obsolète, et que sa rédaction autorisait une grande adaptabilité de ses dispositions d'exécution.

Il est intéressant de constater qu'à ce jour, bon nombre d'administrations publiques suisses continuent de contacter le service des ressources humaines de l'État (SRHE) afin de discuter et de s'inspirer des dispositions neuchâteloises. Parmi les dispositions intéressantes du statut neuchâtelois figure la procédure de renvoi pour justes motifs ou raisons graves (art. 45ss LSt), qui a remplacé dès 1996 l'ancien droit disciplinaire, lourd, rigide et inadapté à un traitement respectueux et efficace des problèmes d'inadéquation entre titulaires et tâches confiées. Le Conseil d'État de l'époque avait proposé au Grand Conseil un texte ne remettant pas en question la sensible notion de nomination, en se contentant de revoir l'intensité de la protection qui l'accompagnait précédemment.

Les autorités avaient alors estimé que la perte de stabilité de l'environnement socio-économique, que l'évolution technologique et informatique, que la modification des attentes de la population et des collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique nécessitaient des dispositions légales et réglementaires claires et solides, mais aussi adaptatives et évolutives. De manière générale, la LSt a permis au Conseil d'État de mettre progressivement en place une politique de gestion des ressources humaines adaptée aux grands défis de notre époque. La lecture du premier article de la LSt permet de se rendre compte que, aujourd'hui encore, les objectifs initiaux de la loi sont toujours d'une grande modernité :

La présente loi a pour but:

- a) De promouvoir une politique globale et active du personnel de l'État;*
- b) De favoriser le développement personnel et professionnel des titulaires de fonctions publiques;*
- c) De rendre attractif l'exercice de la fonction publique pour s'assurer la collaboration durable de personnel qualifié;*
- d) D'assurer la qualité et l'efficacité des services de l'État.*

Le Conseil d'État est d'avis que la LSt, dans son état actuel, a efficacement accompagné les réorganisations et réformes menées à bien, et n'empêchera pas celles qui sont envisagées à ce jour. Il ne voit donc pas la nécessité d'initier une refonte totale de cette loi comme le demande le texte de la motion, mais continuera à en solliciter au besoin certaines adaptations par touches successives comme il l'a déjà fait depuis son entrée en vigueur.

L'adoption de la LSt en 1995 a été suivie d'un grand nombre de réalisations, révisions ou d'améliorations dans le domaine de la gestion des ressources humaines. De manière très résumée, voici une liste des principales nouveautés introduites depuis l'entrée en vigueur de la LSt :

- L'optimisation des processus de recrutement et la mise en place d'une mobilité professionnelle interne du personnel offrant des perspectives de carrière intéressantes et des solutions en cas de restructurations.
- Une description et évaluation des fonctions équitable et évolutive, avec adaptation permanente aux réorganisations structurelles et aux nouveaux métiers ; une même réalisation est en cours de développement actuellement pour le corps enseignant.
- De nouveaux systèmes de rémunération visant à attirer, motiver et retenir les forces de travail, tout en s'adaptant aux contraintes budgétaires de l'État.
- L'évaluation, la formation et le développement du personnel dans un but d'écoute, de gestion et d'amélioration des compétences ainsi que d'une optimisation de l'adéquation entre postes et titulaires.
- Une intensification du rôle de l'État-employeur dans la formation duale par l'augmentation du nombre d'apprentis et un encadrement optimal de leur formation.
- L'évolution des conditions de travail du personnel, avec notamment un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, une gestion horaire souple assortie de jours de congé compensatoire, une augmentation du nombre de jours de vacances, des possibilités de congés sabbatiques, un encouragement au travail à temps partiel, l'introduction du télétravail et de prestations en lien avec la famille (congés maternité et paternité, garde d'enfants malades, crèche Tic-Tac).
- Certains ajustements rendus nécessaires pour des raisons économiques (variations de l'horaire de travail, réduction des primes de fidélité).
- Une égalité des genres, avec une rémunération non discriminante, un encouragement au recrutement de femmes dans l'encadrement et des conditions-cadre adaptées.
- La mise à disposition d'outils de travail performants et de processus de travail efficaces donnant du sens à l'activité des titulaires.
- Des mesures de prévention et un filet social adéquat pour les titulaires touché-e-s par des ennuis de santé, ainsi qu'une assistance juridique pour les victimes d'infractions.
- Un accompagnement efficace des réorganisations de l'administration (notamment relocalisations, fusions de services, redimensionnements, internalisations et externalisations).
- Un traitement efficace et respectueux des situations individuelles difficiles d'inadéquation poste/titulaire, avec une procédure inspirée du droit privé respectant les règles impératives du droit public. L'avertissement préalable, les mesures correctrices d'accompagnement et de formation ou le déplacement éventuel dans une fonction adaptée garantissent un traitement efficace des cas et un respect des titulaires concerné-e-s.

Il découle de ce qui précède que la LSt, est tout à fait adaptée à une gestion efficiente et dynamique du capital humain de l'administration. Ainsi, il est possible de rassurer les motionnaires quant à son adéquation aux défis de réorganisation que relève le Conseil d'État depuis de nombreuses années. Pour le surplus, l'évolution des besoins de l'administration et des attentes

des collaboratrices et collaborateurs continueront de nécessiter certains aménagements des dispositions légales et réglementaires concernant le personnel. Le Conseil d'État les proposera si besoin en temps voulu.

Le Conseil d'État estime ainsi que la LSt actuelle répond aux exigences d'une gestion efficace et respectueuse du capital humain de l'État, également dans un contexte de réformes et de réorganisation. Une adaptation de la LSt sous forme d'évolution progressive paraît plus adaptée qu'une révolution lourde, difficile et finalement inutile. Laquelle au surplus n'est peut-être plus souhaitée par la majorité actuelle du parlement.

Ainsi qu'il en a déjà discuté avec la sous-commission de gestion du DJSC, le Conseil d'État propose au Grand Conseil le classement de la motion 11.124.

1.2.3 Motions 15.176 à 15.180, 15.182 à 15.186 et 15.188 « Initiatives communales pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques »

En date du 4 novembre 2015, le Grand Conseil acceptait les motions 15.176, 15.177, 15.178, 15.179, 15.180, 15.182, 15.183, 15.184, 15.185, 15.186 et 15.188 des conseils communaux de Val-de-Travers, Neuchâtel, Cornaux, Le Locle, Corcelles-Cormondrèche, Le Landeron, Milvignes, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine, La Chaux-de-Fonds et Les Brenets dont la teneur est la suivante :

Article premier *Par voie d'initiative communale, sous la forme de la motion, le Conseil général de Cornaux demande au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de mener ensemble, avec les communes, l'étude de l'assainissement des finances des collectivités publiques en vue de lui présenter un rapport complet sur le sujet. Le processus doit être mené conjointement, dans le cadre d'une réflexion commune et documentée, prenant en compte les prestations offertes ou à offrir par les collectivités publiques, l'efficacité du prestataire cantonal ou communal et l'amélioration des processus administratifs du point de vue de leur coût final.*

Art. 2 *Le Conseil communal est chargé de transmettre cette initiative au Grand Conseil.*

Ces motions auraient dû faire l'objet d'une proposition de classement avec les derniers rapports relatifs à la péréquation financière intercommunale. Celle-ci a en effet achevé un vaste chantier de réformes, mené depuis le début des années 2000 avec les programmes de désenchevêtrement des tâches, d'harmonisation des clés de répartition des impôts et de réorganisation de la gouvernance des tâches communales et cantonales dans les domaines de la police, de l'éducation, de l'action sociale et des soins préhospitaliers, notamment. La récente révision de la loi sur les routes et voies publiques est encore venue compléter la liste de ces nombreuses réformes qui, toutes, ont permis non seulement de clarifier les flux financiers entre Etat et communes, mais également de mettre en place une gouvernance avec une claire répartition des tâches et responsabilités d'une part, des lieux de concertation et de coordination entre communes et Etat d'autre part.

En admettant, avec les derniers rapports relatifs à la péréquation transmis au Grand Conseil, de renoncer à de nouveaux transferts de charges de l'Etat aux communes ou de nouveaux transferts financiers des communes à l'Etat au moins jusqu'à la fin de l'actuelle législature, le Conseil d'Etat a aussi, en quelque sorte, accepté de mettre un point final aux programmes passés d'assainissement des finances cantonales pour solliciter des communes un effort, conjoint avec celui de l'Etat et d'autres partenaires, pour mettre la priorité à la réussite des réformes fiscales essentielles pour le canton.

Si des ajustements sont encore souhaités dans quelques-uns des domaines d'action partagée entre Etat et communes (gouvernance des soins préhospitaliers, flux financiers relatifs à l'éducation et à l'éducation spécialisée, prise en compte des charges géo-topographiques dans la

péréquation, répartition du produit de l'impôt des frontaliers, etc.), les réformes menées ces dernières années permettent néanmoins aujourd'hui de considérer qu'il existe un équilibre sain dans la répartition globale des tâches entre Etat et communes. Les ajustements encore attendus seront donc examinés ponctuellement et ne justifient pas la réouverture d'un vaste chantier de désenchevêtrement des tâches.

Pour tous ces motifs, le Conseil d'Etat considère que les motions susmentionnées peuvent être classées et vous invite à souscrire à cette proposition.

1.2.4 Postulat 17.143 « Il faut rendre de la substance aux communes »

En date du 05 décembre 2017, le Grand Conseil acceptait la motion 17.143 de la commission des finances dont la teneur est la suivante :

Le Conseil d'État est prié d'étudier les domaines dans lesquels il pourrait rendre des compétences aux communes, tout en leur cédant les moyens financiers qui vont avec. En effet, il appert que le simple transfert de points d'impôt, respectivement le report de charges sans compétences y relatives aux communes, aboutit à une perte de substance de la part des communes. Celles-ci, en tant que collectivités publiques souveraines, doivent conserver et récupérer des compétences.

L'idée du présent postulat est de faire en sorte que les communes retrouvent une véritable autonomie. Pour ce faire, l'État doit assouplir certaines législations-cadres et permettre aux communes, parfois en collaborant entre elles, d'assumer de nouvelles tâches. Globalement, il s'agit surtout de leur permettre de faire des choix politiques car, si elles doivent participer à l'effort d'assainissement de l'État, elles doivent aussi pouvoir choisir leurs priorités politiques.

L'urgence n'est pas demandée.

Auteur : Damien Humbert-Droz, président de la commission

Pour les mêmes motifs que ceux exposés pour les motions précédentes, le Conseil d'Etat aurait dû proposer le classement de ce postulat avec le dernier rapport relatif à la péréquation financière intercommunale.

Ceci ayant été omis, il vous propose de procéder au classement de cette intervention au terme de l'exercice 2019, qui a vu l'aboutissement de la réforme de la péréquation financière, sous réserve des motions encore pendantes relatives à la reconnaissance des charges géo-topographiques et de la répartition du produit de l'impôt des personnes morales et de celui des frontaliers.

1.2.5 Postulat 17.148 « Pour plus de visibilité dans les taxes et émoluments »

En date du 19 décembre 2017, le Grand Conseil acceptait le postulat 17.148 de la commission des finances dont la teneur est la suivante :

Le Conseil d'État est prié d'étudier la possibilité de joindre la liste exhaustive des taxes et émoluments perçus par les services de l'État lors de la présentation des rapports budgétaires annuels.

Il n'existe pas à ce jour d'outils simples pour apprécier les taxes et émoluments perçus par les services de l'État. La création de cette liste et sa publication annuelle lors du rapport budgétaire permettront d'obtenir une transparence nécessaire sur cette parafiscalité, une traçabilité de son évolution et une meilleure comparaison intercantonale.

L'urgence n'est pas demandée.

Auteur : Damien Humbert-Droz, président de la commission

Pour le pilotage interne de l'État, le service financier va intégrer une dimension permettant une confrontation coûts-revenus des prestations soumises à des taxes et émoluments, par le biais de la comptabilité analytique, au deuxième semestre 2020. Dès lors qu'au préalable il aura identifié un inventaire exhaustif des taxes et émoluments, il pourra en publier la liste annuellement.

Grâce à cette mesure, le Conseil d'État considère qu'il répondra à la demande de postulat et propose ainsi à votre autorité son classement.

1.2.6 Modification de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil

Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) Un projet de loi permettant de repousser d'une année le délai pour la consolidation des comptes est soumis à votre approbation par le présent rapport.

La modification législative expliquée sous forme de fiche, de même que le texte juridique proprement dit, figurent à la suite de ce chapitre.

Loi cantonal sur les forêts (LCFo) Un projet de loi visant à supprimer l'obligation de voir le service de la faune des forêts et de la nature (SFFN) être dirigé par l'ingénieur forestier cantonal est soumis à votre approbation par le présent rapport.

La modification législative expliquée sous forme de fiche, de même que le texte juridique proprement dit, figurent à la suite de ce chapitre.

No 01

Modification de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)

Situation actuelle :	<i>La loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) prévoit à son chapitre 3 que les comptes de certaines entités fassent l'objet d'une consolidation dans les comptes de l'État. L'article 81 al. 1 LFinEC fixe un délai maximum aux comptes 2021. Le Conseil d'État, comme annoncé dans le cadre du rapport 18.033, soumettra au Grand Conseil courant 2021 plusieurs modifications de la LFinEC. Il est prévu dans ce cadre d'apporter plusieurs clarifications qui se sont avérées nécessaires au gré des travaux menés dans ce domaine dans le chapitre 3 en lien avec la consolidation.</i>			
Proposition :	<i>Il est proposé de repousser le délai pour la consolidation d'une année, permettant ainsi d'attendre que les éclaircissements nécessaires sur ce sujet aient pu être adoptés par le Grand Conseil et de pouvoir ainsi en tenir compte dans les opérations de consolidation.</i>			
Modifications légales nécessaires :	<i>L'article 81 al.1 LFinEC est modifié pour fixer un délai maximum aux comptes 2022</i>			
Calendrier :				
Incidences financières (en CHF) :	2019	2020	2021	2022 ss
	0	0	0	0
	<i>Aucune incidence financière.</i>			

Loi
portant modification de la loi sur les finances de l'État et
des communes (LFinEC)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du date,
décète :

Article premier La loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014, est modifiée comme suit :

Art. 81, al. 1

¹Les comptes des entités correspondant aux critères de l'article 57 font l'objet d'une consolidation au plus tard avec les comptes 2022.

Art. 2 ¹La présente loi est soumise au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

³Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Les secrétaires,

No 02

Modification de la loi cantonale sur les forêts (LCFo)

Situation actuelle :	<i>La loi cantonale sur les forêts (LCFo) indique à son chapitre 3 que le service chargé des forêts est dirigé par l'ingénieur forestier cantonal (art. 31, al.2). Ledit service a été intégré dans un processus de fusion qui a vu naître, en 2008, le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). Celui-ci étant composé de trois sections thématiques, l'obligation de voir le chef de service disposer du titre d'ingénieur forestier – fonction évidemment soumise à une formation spécifique – n'est plus pertinente.</i>			
Proposition :	<i>Il est proposé de supprimer cette disposition de la loi.</i>			
Modifications légales nécessaires :	<i>L'article 31 al.2 LCFo est abrogé</i>			
Calendrier :				
Incidences financières (en CHF) :	2019	2020	2021	2022 ss
	0	0	0	0
	<i>Aucune incidence financière.</i>			

**Loi
portant modification de la loi cantonale sur les forêts
(LCFo)**

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du date,
décrète :*

Article premier La loi cantonale sur les forêts (LCFo), du 6 février 1996, est modifiée comme suit :

Art. 31, alinéa 2 (abrogé)

²Abrogé

Art. 2 ¹La présente loi est soumise au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

³Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

La secrétaire générale,

1.3 Aperçu général des chiffres

Vue d'ensemble (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019 CHF	Écart C2019 - B2019 %	Écart C2019 - C2018 CHF	Écart C2019 - C2018 %
Compte de résultats							
Revenus ¹⁾	2'172'275'268	2'166'599'044	2'188'645'919	+22'046'875	+1.0%	+16'370'651	+0.8%
- Charges ¹⁾	2'205'609'427	2'184'493'621	2'200'009'571	+15'515'950	+0.7%	-5'599'857	-0.3%
= Résultat total ²⁾	-33'334'160	-17'894'576	-11'363'651	+6'530'925	+36.5%	+21'970'508	+65.9%
Comptes des investissements							
Dépenses	80'885'561	117'178'747	273'204'696	+156'025'949	+133.2%	+192'319'136	+237.8%
- Recettes	32'464'328	27'776'415	26'731'342	-1'045'073	-3.8%	-5'732'986	-17.7%
= Investissements nets	48'421'232	89'402'332	246'473'354	+157'071'022	+175.7%	+198'052'122	+409.0%
Tableau de flux de trésorerie ³⁾							
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	20'643'972	--	-116'218'189	--	--	-136'862'161	-663.0%
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité d'invest. dans le PA	-36'168'311	--	-130'732'217	--	--	-94'563'906	-261.5%
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité d'invest. dans le PF	-6'511'676	--	3'338'895	--	--	+9'850'571	+151.3%
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-10'307'107	--	256'746'068	--	--	+267'053'175	+2'591.0%
= Variation des liquidités	-32'343'122	--	13'134'557	--	--	+45'477'680	+140.6%
Découvert et endettement							
Découvert	530'139'934	548'034'510	541'503'582	-6'530'928	-1.2%	+11'363'648	+2.1%
Dettes (sens strict) ⁴⁾	1'411'825'420	1'685'000'000	1'818'285'000	+133'285'000	+7.9%	+406'459'580	+28.8%
Limites du frein à l'endettement (art. 30 LFinEC)							
Degré d'autofinancement ⁵⁾	90.0%	75.6%	199.4%	--	+163.8%	--	+121.6%
Degré de couverture des rev.déterminants ⁵⁾	3.0%	0.9%	0.6%	--	-33.3%	--	-80.0%

¹⁾ Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

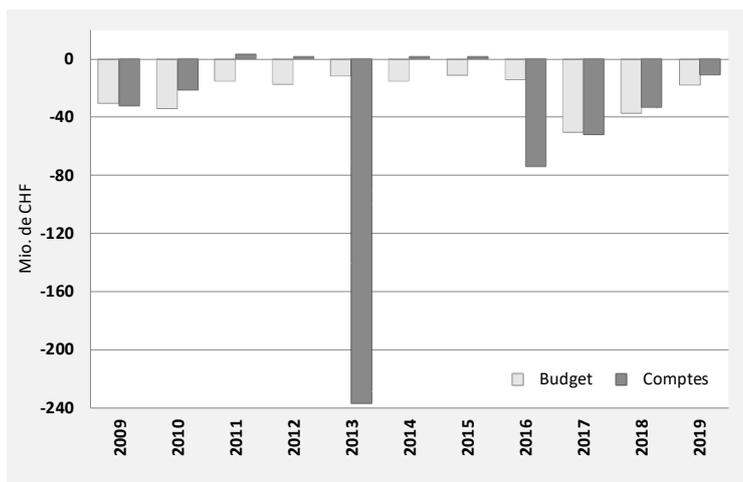
²⁾ Excédent de charges (-) / excédent de revenus (+).

³⁾ Source de fonds (+) / emploi de fonds (-).

⁴⁾ La dette au "sens strict" correspond à la dette bancaire telle que définie dans la statistique financière.

⁵⁾ Un nouveau mécanisme du frein à l'endettement a été adopté en juin 2019, et sera valable dès 2020.

Évolution du solde du compte de résultats de 2009 à 2019



Depuis 2009, les comptes ont enregistré 4 exercices équilibrés ou légèrement bénéficiaires. L'important déficit de CHF 237 millions de 2013 s'explique par le financement des mesures de recapitalisation de prévoyance.ne. La dégradation constatée depuis 2016 découle plus particulièrement de la chute brutale des revenus issus de la fiscalité et de la RPT, ainsi que des postes de charges dynamiques sur lesquels le Conseil d'État n'a qu'une maîtrise limitée à court terme (santé, prévoyance sociale en particulier) et que l'État assume seul. On observe néanmoins pour les comptes 2017, 2018 et 2019 une réduction des déficits d'environ 20 millions de francs par an suite aux efforts successifs de redressement. Ceux-ci seront poursuivis de façon à permettre un retour à un équilibre structurel et durable des finances cantonales, après la détérioration prévisible en raison de la crise sanitaire qui affecte toutes les structures de la société début 2020.

1.4 Vue d'ensemble du compte de résultats

1.4.1 Total des charges et des revenus

Compte de résultats (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Revenus ¹⁾	2'172'275'268	2'166'599'044	2'188'645'919	+22'046'875	+1.0%	+16'370'651	+0.8%
Charges ¹⁾	2'205'609'427	2'184'493'621	2'200'009'571	+15'515'950	+0.7%	-5'599'857	-0.3%
Résultat total	-33'334'160	-17'894'576	-11'363'651	+6'530'925	+36.5%	+21'970'508	+65.9%

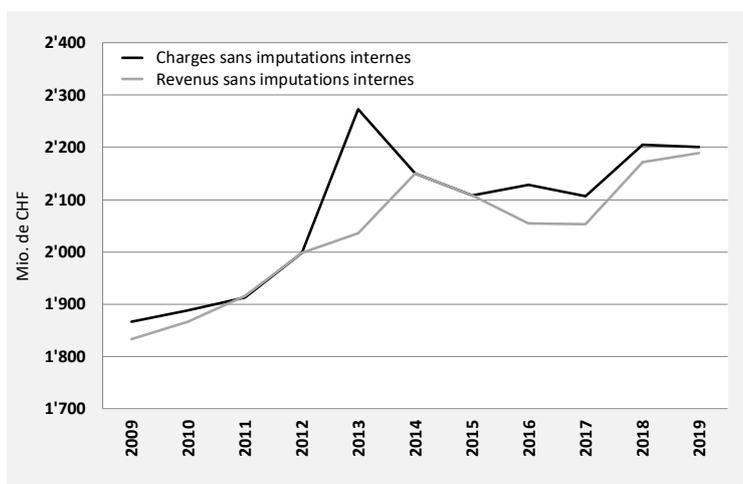
¹⁾ Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

Le compte de résultats 2019 présente un excédent de charges de CHF 11,4 millions, soit CHF 6,5 millions de moins que le budget 2019 adopté par le Grand Conseil le 4 décembre 2018. L'amélioration par rapport aux comptes 2018 est de CHF 21,9 millions et représente la troisième amélioration consécutive de cette ampleur.

Dans le tableau ci-dessus, les données relatives au total des charges et au total des revenus sont présentées sans les imputations internes conformément aux normes MCH2.

Par rapport à 2018, les revenus progressent en 2019 de CHF 16,4 millions, tandis que les charges diminuent de CHF 5,6 millions.

Évolution des charges et des revenus de 2009 à 2019



Le graphique ci-contre présente l'évolution 2009-2019 des charges et des revenus, déduction faite des imputations internes.

Le pic des charges constaté en 2013 correspond à la recapitalisation de prévoyance.ne (incidence financière de CHF 221,4 millions).

Le pic des charges et revenus en 2018 est dû à un effet comptable en lien avec prévoyance.ne (dissolution de provisions de CHF 100 millions et constitution d'engagements pour CHF 97,2 millions selon les principes MCH2).

Le niveau des charges et revenus relativement élevé en 2019 s'explique également par des éléments particuliers, notamment l'amortissement extraordinaire de la H2O (CHF 38,3 millions), une subvention extraordinaire (CHF 32,0 millions) dans le cadre de l'assainissement du bilan de RHNe et un changement de méthode comptable pour l'attribution au fonds des routes principales suisses (CHF 12,8 millions). Les revenus sont influencés favorablement par des prélèvements supplémentaires aux réserves de CHF 37,4 millions, compensés par des revenus d'exploitation inférieurs de CHF 21,7 millions.

1.4.2 Compte de résultats détaillé

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	2'091'479'875.22	2'080'143'429.25	2'069'800'458.08	-10'342'971.17	-0.5%	-21'679'417.14	-1.0%
40 Revenus fiscaux	1'072'277'568.10	1'120'273'100.00	1'070'463'464.41	-49'809'635.59	-4.4%	-1'814'103.69	-0.2%
41 Patentes et concessions	45'697'985.48	38'542'000.00	45'805'823.76	+7'263'823.76	+18.8%	+107'838.28	+0.2%
42 Taxes	125'994'974.37	148'847'222.00	151'874'363.74	+3'027'141.74	+2.0%	+25'879'389.37	+20.5%
43 Revenus divers	113'511'374.64	7'517'750.00	35'630'949.24	+28'113'199.24	+374.0%	-77'880'425.40	-68.6%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	6'870'880.85	7'551'262.00	1'614'726.10	-5'936'535.90	-78.6%	-5'256'154.75	-76.5%
46 Revenus de transfert	553'667'699.39	573'011'991.00	588'764'214.33	+15'752'223.33	+2.7%	+35'096'514.94	+6.3%
47 Subventions à redistribuer	173'459'392.39	184'400'104.25	175'646'916.50	-8'753'187.75	-4.7%	+2'187'524.11	+1.3%
3 Charges d'exploitation	2'183'945'847.06	2'161'800'120.50	2'177'654'131.49	+15'854'010.99	+0.7%	-6'291'715.57	-0.3%
30 Charges de personnel	499'876'042.19	443'675'909.50	440'334'565.43	-3'341'344.07	-0.8%	-59'541'476.76	-11.9%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	150'207'320.11	168'110'053.00	160'412'970.71	-7'697'082.29	-4.6%	+10'205'650.60	+6.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	33'213'187.32	43'516'439.45	81'190'230.87	+37'673'791.42	+86.6%	+47'977'043.55	+144.5%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	6'236'181.64	916'700.00	18'292'527.73	+17'375'827.73	+1'895.5%	+12'056'346.09	+193.3%
36 Charges de transfert	1'320'953'723.41	1'321'180'914.30	1'301'776'920.25	-19'403'994.05	-1.5%	-19'176'803.16	-1.5%
37 Subventions redistribuées	173'459'392.39	184'400'104.25	175'646'916.50	-8'753'187.75	-4.7%	+2'187'524.11	+1.3%
Résultat d'exploitation	-92'465'971.84	-81'656'691.25	-107'853'673.41	-26'196'982.16	-32.1%	-15'387'701.57	-16.6%
44 Revenus financiers	69'043'307.00	65'072'321.00	69'716'565.55	+4'644'244.55	+7.1%	+673'258.55	+1.0%
34 Charges financières	21'663'580.26	22'693'500.00	22'355'439.14	-338'060.86	-1.5%	+691'858.88	+3.2%
Résultat financier	47'379'726.74	42'378'821.00	47'361'126.41	+4'982'305.41	+11.8%	-18'600.33	-0.0%
Résultat opérationnel	-45'086'245.10	-39'277'870.25	-60'492'547.00	-21'214'676.75	-54.0%	-15'406'301.90	-34.2%
48 Revenus extraordinaires	11'752'085.51	21'383'294.00	49'128'895.57	+27'745'601.57	+129.8%	+37'376'810.06	+318.0%
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
Résultat extraordinaire	11'752'085.51	21'383'294.00	49'128'895.57	+27'745'601.57	+129.8%	+37'376'810.06	+318.0%
Résultat total	-33'334'159.59	-17'894'576.25	-11'363'651.43	+6'530'924.82	+36.5%	+21'970'508.16	+65.9%

Présentation des informations Les principes régissant la présentation et la tenue des comptes ressortent de l'annexe aux comptes au point 2.5.1 du présent rapport. Conformément au MCH2, on distingue trois niveaux de résultats :

- Le résultat d'exploitation ;
- Le résultat opérationnel (résultat d'exploitation + résultat financier) ;
- Le résultat total (résultat opérationnel + résultat extraordinaire).

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation 2019 présente un excédent de charges de CHF 107,9 millions, soit une augmentation de 26,2 millions par rapport au budget 2019. Les revenus fiscaux sont inférieurs au budget de CHF 49,8 millions et inférieurs à 2018 de 1,8 million. Les revenus divers sont supérieurs au budget de CHF 28,1 millions, suite à la réévaluation des immeubles reçus de RHNe pour 27,7 millions, ainsi que les revenus de transfert (CHF +15,8 millions). Les charges d'exploitation ont été principalement impactées par l'amortissement budgété en 2020 en lien avec la H2O cédée gratuitement à la Confédération (amortissement de CHF 38,3 millions, partiellement compensé par un prélèvement à la réserve de retraitement de CHF 29,7 millions par le biais des revenus extraordinaires).

Une analyse détaillée des charges et des revenus par nature est effectuée aux chapitres suivants.

Résultat financier Le résultat financier 2019 affiche un bénéfice de CHF 47,4 millions, soit une hausse de CHF 5,0 millions en regard du budget 2019 qui s'explique principalement par les intérêts versés par les contribuables dans le domaine de la fiscalité (CHF +3,4 millions) et le prélèvement dans la réserve générale du SCAN (+1,3 million, selon disposition transitoire de la LSCAN pour les années 2018 et 2019). Ces éléments sont détaillés au chapitre 1.5.4.

Compte tenu du résultat d'exploitation et du résultat financier, le résultat opérationnel des comptes 2019 présente un excédent de charges de CHF 60,5 millions, soit une détérioration de CHF 21,2 millions par rapport au budget.

Résultat extraordinaire Les revenus extraordinaires correspondent principalement au prélèvement à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (CHF 17

millions) finalement inférieur au budget (CHF 20,5 millions) et à un prélèvement non budgété de CHF 29,7 millions dans le cadre de l'amortissement de la H20.

Compte tenu du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire (bénéfice de CHF 49,1 millions), le résultat total (ou solde du compte de résultats) aboutit à un excédent de charges de CHF 11,4 millions, ce qui représente un résultat plus favorable de CHF 6,5 millions par rapport à celui prévu au budget et en amélioration de près de 22 millions par rapport à 2018.

1.4.3 Charges nettes par département

Charges nettes par département (CHF) ¹⁾	Comptes	Budget	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		CHF	%	CHF	%
Autorités législatives (AULE)	2'662'820	2'859'596	2'659'632	-199'964	-7.0%	-3'188	-0.1%
Autorités exécutives (AUEX)	14'422'109	16'740'800	13'185'904	-3'554'896	-21.2%	-1'236'205	-8.6%
Autorités protections données (PPDT)	189'360	207'900	190'516	-17'384	-8.4%	+1'156	+0.6%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	1'083'621	1'378'428	1'345'749	-32'679	-2.4%	+262'128	+24.2%
Autorités judiciaires (AUJU)	19'992'106	20'844'387	20'372'932	-471'455	-2.3%	+380'826	+1.9%
Dpt finances et santé (DFS)	-896'987'517	-929'847'201	-910'760'777	+19'086'423	+2.1%	-13'773'260	-1.5%
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	157'924'312	149'998'466	163'143'277	+13'144'811	+8.8%	+5'218'965	+3.3%
Dpt éducation et famille (DEF)	453'986'965	460'836'496	443'282'340	-17'554'156	-3.8%	-10'704'624	-2.4%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	26'654'802	33'329'488	32'178'959	-1'150'529	-3.5%	+5'524'157	+20.7%
Dpt économie et action sociale (DEAS)	253'405'583	261'546'216	245'765'120	-15'781'096	-6.0%	-7'640'463	-3.0%
Total	33'334'160	17'894'576	11'363'651	-6'530'925	-36.5%	-21'970'508	-65.9%

Contrairement aux tableaux précédents, les charges et revenus concernant les imputations internes (natures 39 et 49) sont prises en considération dans les informations publiées ci-dessus. Par ailleurs, ce tableau présente des charges nettes (charges moins revenus). Par conséquent, les totaux figurant en bas du tableau présentent des montants similaires mais avec un signe différent des autres tableaux en termes de résultat total pour l'État.

Les principaux écarts du compte de résultats par département sont désormais expliqués dans le tome 2 du rapport de gestion financière. À noter que les écarts statistiques introduits au budget ne se retrouvent plus dans les comptes où les valeurs correspondantes sont réparties dans l'ensemble des départements.

1.4.4 Charges nettes selon la classification fonctionnelle

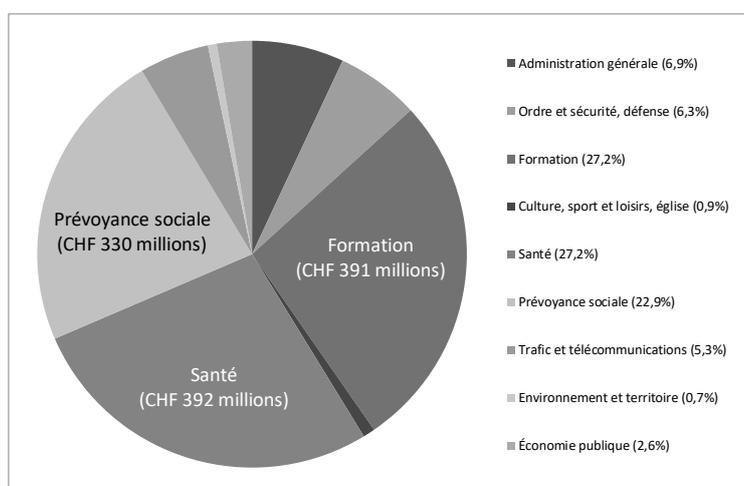
Généralités La présentation des données selon la classification fonctionnelle repose sur la structure définie par le MCH2. Cette présentation affecte les opérations comptabilisées dans le compte de résultats aux différentes tâches publiques de l'État, elles-mêmes regroupées en regard de dix domaines identiques pour l'ensemble des collectivités publiques. Elle diffère par conséquent de la structure organisationnelle de l'État (classification institutionnelle selon départements et services) même si on retrouve par exemple la majorité des dépenses du service de l'action sociale dans le domaine Prévoyance sociale ou celles du service de la santé publique dans le domaine Santé.

Présentation des données La classification fonctionnelle se décline en plusieurs niveaux (par exemple pour le domaine Formation : scolarité obligatoire, écoles spéciales, formation professionnelle, etc. ou pour le domaine Santé : hôpitaux, soins ambulatoires, prévention, etc.). Seul le niveau principal est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les montants correspondent, pour chaque domaine de tâches, aux charges nettes du compte de résultats (charges moins revenus). Le domaine Finances et impôts comprend davantage de revenus que de charges, raison pour laquelle les montants sont négatifs (on parle de charges nettes négatives).

Charges nettes selon la classification fonctionnelle (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		CHF	%	CHF	%
Administration générale	42'159'669	76'078'495	99'864'503	+23'786'008	+31.3%	+57'704'834	+136.9%
Ordre et sécurité publique, défense	92'612'654	95'575'087	90'493'747	-5'081'340	-5.3%	-2'118'907	-2.3%
Formation	403'486'199	406'247'669	391'189'740	-15'057'929	-3.7%	-12'296'459	-3.0%
Culture, sport et loisirs, église	13'001'501	13'163'863	12'985'789	-178'074	-1.4%	-15'712	-0.1%
Santé	379'218'081	379'100'978	392'213'300	+13'112'322	+3.5%	+12'995'219	+3.4%
Prévoyance sociale	368'581'293	346'453'675	330'043'312	-16'410'363	-4.7%	-38'537'981	-10.5%
Trafic et télécommunications	76'480'329	80'874'543	75'734'545	-5'139'998	-6.4%	-745'784	-1.0%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	9'924'734	11'107'744	9'630'887	-1'476'857	-13.3%	-293'847	-3.0%
Economie publique	33'234'281	41'033'832	37'957'781	-3'076'051	-7.5%	+4'723'501	+14.2%
Finances et impôts	-1'385'364'581	-1'431'741'309	-1'428'749'952	+2'991'357	+0.2%	-43'385'371	-3.1%
Total	33'334'160	17'894'576	11'363'651	-6'530'925	-36.5%	-21'970'508	-65.9%

Répartition des charges nettes selon la classification fonctionnelle des comptes 2019



Les charges nettes relatives à la formation, la santé et la prévoyance sociale représentent plus de CHF 1,1 milliard ou 77% du total des comptes 2019 (hors Finance et impôts). Il s'agit bien évidemment des trois domaines englobant les charges de transfert les plus importantes.

Les six autres domaines fonctionnels représentent des coûts moindres pour les comptes de l'État. Rappelons toutefois que le domaine Administration générale ne comprend pas l'ensemble des charges de personnel de l'État mais uniquement celles qui sont liées aux services centraux. Ainsi, à titre d'exemple, les salaires versés aux collaborateurs de la police neuchâteloise sont affectés au domaine Sécurité et ceux du service des transports au domaine Trafic et télécommunications.

Analyse des écarts Les comparaisons annuelles effectuées s'en tiennent, dans les explications qui suivent, aux éléments les plus significatifs du fait des nombreux écarts qui sont constatés (la classification fonctionnelle présente la situation pour l'ensemble de l'État toutes charges et tous revenus confondus) et qui interviennent et se compensent de surcroît à l'intérieur-même des domaines. Les variations sont souvent indiquées sous l'angle de la nature comptable et de l'unité administrative concernée, permettant ainsi au lecteur de se reporter aux fiches par centre de profit du tome 2 pour avoir des explications plus détaillées. Signalons encore que les écarts doivent être appréhendés avec prudence étant donnée la présence de nombreux éléments ponctuels qui peuvent parfois compliquer l'analyse, à l'exemple des opérations liées aux mouvements sur les financements spéciaux (décalage temporel entre la constitution et la dissolution d'une provision ou réserve) et des charges d'amortissements non prévues qui sont parfois effectuées lors de la clôture.

Administration générale L'augmentation des charges nettes de CHF 23,8 millions entre les comptes 2019 et le budget 2019 provient de multiples variations qui se compensent partiellement à l'intérieur-même du domaine. Des péjorations à hauteur de CHF 55,7 millions sont constatées en regard des trois natures suivantes : charges de personnel (l'écart statistique de CHF 14,3 millions inscrit en charge négative dans le budget du SRHE est affecté exclusivement au domaine Administration alors que les incidences réelles se répartissent dans les comptes de tous les autres services et domaines), amortissements (charge non prévue de CHF 38,3 millions au SPCH liée à la cession de la H20) et revenus comptabilisés en imputations internes. Parallèlement, des améliorations pour CHF 31,6 millions interviennent au niveau des BSM (notamment CHF 3,5 millions au SIEN) et, surtout, des revenus extraordinaires au titre du prélèvement à la réserve pour retraitement du patrimoine administratif de CHF 29,7 millions au SPCH (compensation partielle des amortissements H20 susmentionnés).

L'écart global par rapport aux comptes de l'année dernière est de CHF 57,7 millions. Outre la plupart des éléments déjà relevés ci-dessus qui expliquent aussi certaines variations par rapport aux comptes 2018, il faut également mentionner l'opération ponctuelle liée au financement des mesures adoptées par le Grand Conseil en 2018 relatives à prévoyance.ne (changement de primauté). Pour rappel, alors que la dissolution de la provision (revenu de CHF 100 millions) et la part au coût des mesures d'accompagnement (charge d'environ CHF 72 millions) avaient été attribués au domaine Administration générale (amélioration nette de CHF 28 millions pour celui-ci), la subvention de CHF 29 millions destinée aux institutions avait été attribuée au domaine Prévoyance sociale. L'amélioration nette de CHF 28 millions susmentionnée ne se reproduisant pas en 2019, la situation se péjore d'autant entre les deux exercices.

Ordre et sécurité publique La diminution de CHF 5,1 millions pour le domaine Ordre et sécurité publique trouve principalement sa source dans la diminution des charges de personnel de la PONE (CHF 0,8 million) et du SGRF (CHF 0,4 million), mais aussi dans la réduction des BSM comptabilisés au fonds des mensurations officielles (CHF 0,6 million) et dans la diminution des charges de transfert (CHF 0,8 million) et des charges d'imputations internes (CHF 1,7 million) au service de la justice (diminution du taux d'infractions et du montant moyen des AO émises par la PONE). Les revenus financiers comptabilisés au secrétariat général du DDTE augmentent quant à eux de CHF 1,2 million par rapport au budget 2019 suite au prélèvement d'une contribution annuelle à hauteur du bénéfice opérationnel du SCAN (dispositions transitoires en vigueur en 2018 et 2019).

Formation La diminution de CHF 15,1 millions des charges nettes du domaine Formation par rapport aux estimations budgétaires s'explique en partie par des charges de personnel moins élevées au CPLN, au CIFOM et dans les lycées (CHF 5,3 millions au total). Les charges de transfert versées par le SEEO principalement pour les enseignants communaux et les enseignants en institutions diminuent également (CHF 3,2 millions). Finalement, bien que figurant au budget dans un souci d'intégralité des coûts, le fait que les allocations forfaitaires des services centraux n'aient pas été facturées au réel engendre une réduction d'environ CHF 7 millions au niveau des charges d'imputations internes des centres professionnels et des lycées, contribuant ainsi à la réduction globale des charges nettes du domaine Formation. Ces éléments expliquent également en grande partie les écarts constatés entre les comptes 2019 et les comptes 2018.

Santé Les charges nettes 2019 du domaine Santé varient à la hausse d'environ CHF 13 millions aussi bien par rapport aux estimations budgétaires. Les explications sur ces écarts sont à chercher du côté des charges de transfert versées par le SCSP. Une subvention extraordinaire de CHF 32 millions a été versée à RHNe dans le cadre du crédit d'engagement accordé par le Grand Conseil le 19 février 2019. Cette augmentation est partiellement compensée au sein du domaine par des subventions moindres pour la prévention et promotion de la santé (PPS), pour le maintien à domicile (AROSS, NOMAD, développement de nouvelles prestations) et par la dissolution de diverses provisions en matière de santé (CHF 18 millions). À noter également une augmentation de CHF 1,1 million entre les comptes et le budget du SAHA en raison de surcoûts temporaires liés à la réorganisation du secteur de l'addiction.

Prévoyance sociale Le domaine de la prévoyance sociale présente une amélioration de CHF 16,4 millions par rapport au budget 2019. Ces variations s'expliquent essentiellement au travers des charges et des revenus de transfert qui sont comptabilisées au DEAS pour la facture sociale. Au SASO, les deux principaux écarts à relever concernent les subsides LAMal (CHF -9,9 millions) et la charge d'aide sociale des SSR (CHF -4,3 millions). Au SMIG, La réduction des arrivées de requérants d'asile réduit également le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et les dépenses qui en découlent (CHF -2,5 millions). Ces améliorations sont toutefois atténuées par des revenus liés qui diminuent parallèlement. Relevons encore, au SASO, la présence d'une recette extraordinaire de CHF 3,1 millions reçue par le canton dans le cadre de la dénonciation par la France de la convention franco-suisse d'assistance aux indigents.

L'amélioration globale est encore plus importante par rapport aux comptes de l'année dernière puisque les charges nettes du domaine présentent une variation de CHF 38,5 millions entre les deux exercices. Cette situation

s'explique par l'opération ponctuelle liée au financement des mesures adoptées par le Grand Conseil en 2018 relatives à prévoyance.ne et plus particulièrement par la subvention globale de CHF 29 millions ayant été accordée aux institutions et affectée au domaine Prévoyance sociale dans la classification fonctionnelle des comptes 2018 (et non au domaine Administration comme expliqué ci-dessus pour les autres incidences découlant de cette opération).

Trafic et télécommunications Les diminutions des charges de personnel (CHF -0,5 million), des BSM (CHF -0,3 million) et des amortissements (CHF -0,8 million) constatées au SPCH et au SCTR ainsi que la baisse des subsides nets versés aux entreprises de transports (CHF -1,4 millions compte tenu de la part communale) expliquent l'amélioration globale entre les comptes 2019 et le budget 2019.

Finances et impôts Le domaine Finances et impôts regroupe la plupart des charges et des revenus qui sont comptabilisés au SFIN et au SCCO. Vu l'importance des natures concernées, de nombreuses variations significatives sont constatées lors de l'analyse des écarts. La péjoration de CHF 3 millions entre les comptes 2019 et le budget 2019 s'explique principalement par la baisse des recettes fiscales (CHF 49,8 millions, dont CHF 43,7 millions provenant des impôts des personnes morales) ainsi qu'une réévaluation à la baisse des participations au capital de dotation RHNe pour un montant de CHF 3,7 millions. Ces éléments sont partiellement compensés par la réévaluation des bâtiments acquis dans le cadre du décret de février 2019 pour RHNe (CHF 27,7 millions), par la dissolution de la provision ORACE créée en 2018 (CHF 3,5 millions), par l'augmentation de la participation au bénéfice BNS (CHF 6,8 millions) et par la modification comptable en lien avec l'IFD (CHF 4,2 millions).

La situation entre les comptes 2018 et les comptes 2019 est caractérisée par une amélioration significative de CHF 43,4 millions qui peut s'expliquer par les mêmes effets positifs que ci-dessus et par le fait que les recettes fiscales totales affectées au domaine sont assez proches entre les deux exercices (CHF 1,072 milliard en 2018 et CHF 1,070 milliard en 2019). Il n'y a donc pas d'effet compensatoire comme c'est le cas pour la comparaison entre comptes et budget.

1.5 Charges et revenus par nature

1.5.1 Vue d'ensemble

Charges par nature (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		CHF	%	CHF	%
Charges de personnel	499'876'042	443'675'910	440'334'565	-3'341'344	-0.8%	-59'541'477	-11.9%
Biens, services et autres charges d'explt	150'207'320	168'110'053	160'412'971	-7'697'082	-4.6%	+10'205'651	+6.8%
Amortissements du patr. administratif	33'213'187	43'516'439	81'190'231	+37'673'791	+86.6%	+47'977'044	+144.5%
Charges financières	21'663'580	22'693'500	22'355'439	-338'061	-1.5%	+691'859	+3.2%
Attributions aux fonds et fin. spéciaux	6'236'182	916'700	18'292'528	+17'375'828	+1'895.5%	+12'056'346	+193.3%
Charges de transfert	1'320'953'723	1'321'180'914	1'301'776'920	-19'403'994	-1.5%	-19'176'803	-1.5%
Subventions à redistribuer	173'459'392	184'400'104	175'646'917	-8'753'188	-4.7%	+2'187'524	+1.3%
Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Total	2'205'609'427	2'184'493'621	2'200'009'571	+15'515'950	+0.7%	-5'599'857	-0.3%

Principaux écarts entre comptes et budget

Les charges globales excèdent le budget de 0,7% dans les comptes 2019, du fait d'un amortissement budgété en 2020 de la H20 comptabilisé en 2019 pour CHF 38,3 millions dans le cadre de sa cession à la Confédération, d'une subvention extraordinaire de CHF 32 millions versée à RHNE et d'un changement de méthode comptable pour l'attribution au fonds des routes principales suisses (CHF 12,4 millions).

Ces augmentations ont été partiellement compensés par une bonne maîtrise des coûts et l'effet des réformes conduites depuis plusieurs années, une réduction des subventions, notamment dans le domaine de la facture sociale, une réduction des risques conduisant à la dissolution de CHF 27 millions de provisions (litiges principalement dans le secteur de la santé et un changement de méthode de calcul au niveau des charges de personnel), ainsi que par une réduction des biens, services et autres charges d'exploitation de CHF 7,7 millions, et par des charges d'intérêts moins importantes que budgétées (CHF 0,3 million).

Charges de personnel

Le groupe de charges 30 est sous contrôle et atteint CHF 440,3 millions, soit une légère amélioration par rapport à l'objectif budgétaire de CHF 443,7 millions, principalement due à un changement de méthode de calcul de provision qui a conduit à une diminution des coûts de CHF 3,6 millions.

Biens, services et autres charges d'exploitation

Malgré une détérioration des pertes sur créances de CHF 3,6 millions par rapport au budget, les biens, services et autres charges d'exploitation sont inférieures au budget de CHF 7,7 millions, principalement dans les postes suivants :

- Dépenses réelles au titre du matériel d'exploitation, des imprimés et matériel de bureau et autres charges non activées inférieures de CHF 4,5 millions au montant budgété;
- Dépenses réelles au titres de l'énergie inférieures au budget pour CHF 1,7 million;
- Dépenses réelles d'honoraires moins élevée de CHF 3,4 millions;
- Dépenses réelles des locations de bâtiments administratifs et d'entretien des bâtiments moins élevées de CHF 1,5 million par rapport à ce qui avait été prévu.

Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements du patrimoine administratif présentent un dépassement important de CHF 37,7 millions par rapport au budget de CHF 43,5 millions, du fait de l'amortissement en 2019 de la H20 pour CHF 38,3 millions.

Notons par ailleurs qu'un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif de CHF 17,0 millions est comptabilisé en 2019 dans le groupe de comptes 48. Ce revenu extraordinaire sert à compenser le surplus d'amortissements induit par la réévaluation du patrimoine administratif au bilan (art. 62, al. b du RLFinEC). Un prélèvement additionnel à la réserve de retraitement de CHF 29,7 millions a été effectué en lien avec

l'amortissement de la H20 ci-dessus, conduisant à un effet net H20 de CHF 8,7 millions sur le résultat total.

Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions aux fonds et financements spéciaux 2019 non prévus au budget concernent se montent à 17,4 millions, soit principalement:

- Le fonds d'aménagement du territoire (CHF 3,9 millions);
- Le fonds cantonal de l'énergie (CHF 0,7 millions);
- Le fonds des eaux (CHF 0,9 millions)
- Le fonds des routes (CHF 12,4 millions) du fait d'un changement de méthode de comptabilisation.

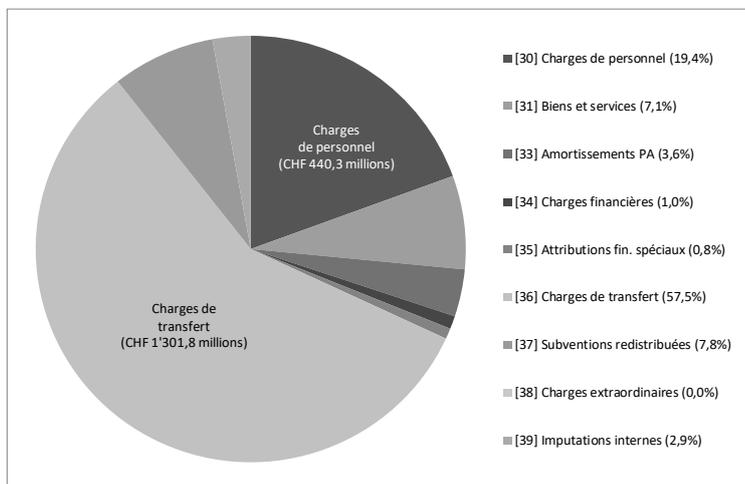
Rappelons qu'au bouclage le résultat de ces fonds est équilibré, ce qui revient à dire que la hausse des attributions par rapport au budget est dans tous les cas compensée par des charges inférieures ou des recettes supérieures au budget.

Charges de transfert

Les charges sont inférieures de CHF 19,4 millions par rapport au budget malgré le versement d'une subvention extraordinaire de CHF 32 millions mentionné ci-dessus à RHNe, dans le cadre de l'assainissement de son bilan et la dévaluation de plusieurs participations pour CHF 4,7 millions (dont CHF 3,7 millions pour RHNe).

Cette augmentation est compensée par une réduction des provisions en lien avec des risques dans le domaine de la santé pour CHF 18 millions, une baisse des coûts de la facture sociale (aide sociale et subsides LAMAL) pour CHF 16,1 millions (la diminution de la part nette cantonale est de CHF 11,4 millions, après réduction des subventions fédérales et des remboursements de prestations) et diverses diminutions pour CHF 22,1 millions, telles que le report de certains projets dans l'adduction et l'épuration des eaux, la diminution des placements hors canton des mineurs, des ouvertures de classe moins importantes que prévues et la dissolution de certaines provisions.

Répartition des charges par nature des comptes 2019



Le graphique illustre l'importance des charges de transfert qui représentent près du 60% du total des coûts supportés par l'État.

Sans l'effet prévoyance.ne, les coûts de personnel représenteraient 20.0% des charges totales.

Revenus par nature (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus fiscaux	1'072'277'568	1'120'273'100	1'070'463'464	-49'809'636	-4.4%	-1'814'104	-0.2%
Patentes et concessions	45'697'985	38'542'000	45'805'824	+7'263'824	+18.8%	+107'838	+0.2%
Taxes	125'994'974	148'847'222	151'874'364	+3'027'142	+2.0%	+25'879'389	+20.5%
Revenus divers	113'511'375	7'517'750	35'630'949	+28'113'199	+374.0%	-77'880'425	-68.6%
Revenus financiers	69'043'307	65'072'321	69'716'566	+4'644'245	+7.1%	+673'259	+1.0%
Prélèvements sur fonds et fin. spéciaux	6'870'881	7'551'262	1'614'726	-5'936'536	-78.6%	-5'256'155	-76.5%
Revenus de transfert	553'667'699	573'011'991	588'764'214	+15'752'223	+2.7%	+35'096'515	+6.3%
Subventions à redistribuer	173'459'392	184'400'104	175'646'917	-8'753'188	-4.7%	+2'187'524	+1.3%
Revenus extraordinaires	11'752'086	21'383'294	49'128'896	+27'745'602	+129.8%	+37'376'810	+318.0%
Total	2'172'275'268	2'166'599'044	2'188'645'919	+22'046'875	+1.0%	+16'370'651	+0.8%

Principaux écarts entre comptes et budget Les recettes fiscales ont été nettement en dessous du budget pour près de 50 millions, mais sont relativement stables par rapport à 2018. Elles ont été partiellement compensées par les revenus de transferts supérieurs de CHF 15,8 millions et par la réévaluation des immeubles cédés par RHNe pour CHF 27,7 millions.

Revenus fiscaux Le chapitre 1.5.7 est dédié aux revenus fiscaux. Il est à relever ici, que les recettes fiscales 2019 sont de CHF 49,8 millions inférieures à ce que prévoyait le budget, écart principalement dû à l'impôt des personnes morales (CHF -43.7 millions).

Patentes et concessions L'augmentation de CHF 7,3 millions par rapport au budget s'explique principalement par une part plus grande au bénéfice de la BNS de CHF +6,8 millions et par des redevances supérieures sur l'eau potable (CHF +0,6 million).

Taxes Les taxes sont en progression de 2% par rapport au budget et de plus de CHF 25,8 millions en progression annuelle, principalement du fait de remboursements de subventions supérieures au budget et d'une recette supplémentaire de CHF +3,1 millions reçue par le canton dans le cadre de la dénonciation par la France de la convention franco-suisse d'assistance aux indigents.

Revenus divers Les revenus divers sont principalement influencés par la réévaluation des immeubles de RHNe pour CHF 27,7 millions.

Prélèvements sur fonds et financements spéciaux Les prélèvements aux fonds et financements spéciaux 2019 diminuent par rapport au budget. Cela concerne :

- Le fonds d'aide aux communes (CHF -0,8 millions) ;
- Le fonds de l'énergie (CHF -0,8 millions)
- Le fonds des eaux (CHF -3,5 millions) ;
- Le fonds des mensurations officielles (CHF -0,5 million).

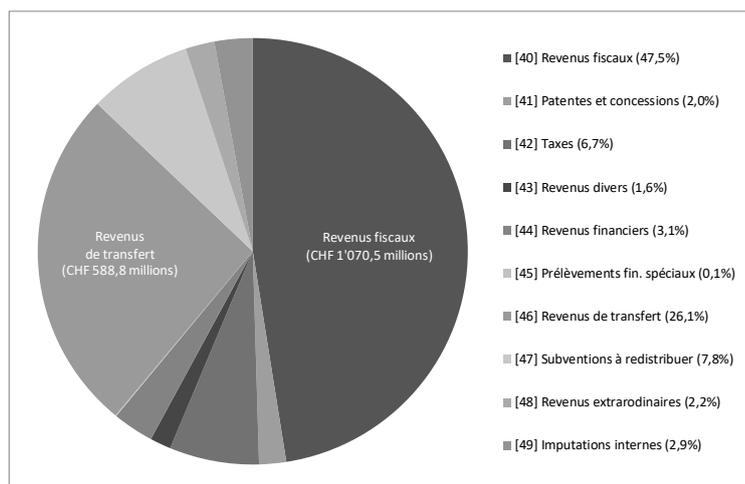
Rappelons qu'au bouclage le résultat de ces fonds est équilibré, ce qui revient à dire que la hausse des prélèvements par rapport au budget est dans tous les cas, compensée par des charges supérieures ou des recettes inférieures au budget.

Revenus de transfert Les revenus de transfert augmentent de CHF 15,7 millions par rapport au budget, principalement du fait de la progression de CHF 6,7 millions de francs de l'impôt anticipé, de CHF 4,2 millions de francs de la part à l'impôt fédéral direct. En outre, les subventions reçues par l'État sont globalement plus importantes qu'au budget 2019 (CHF +5,2 millions).

Subventions à redistribuer Les subventions sont inférieures au budget de CHF 8,7 millions essentiellement du fait d'une réduction des subventions en lien avec la facture sociale, du fait de coûts inférieurs et d'une réduction d'autres subventions de la Confédération.

Revenus extraordinaires Les revenus extraordinaires correspondent principalement au prélèvement à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (CHF 17 millions) finalement inférieur au budget (CHF 21,4 millions) et à un prélèvement non budgété de CHF 29,7 millions dans le cadre de l'amortissement de la H20 décrit ci-dessus.

Répartition des revenus par nature des comptes 2019



Les recettes fiscales représentent près de la moitié des revenus totaux de l'État. Les subventions reçues, principalement de la Confédération, constituent quant à elles le quart des recettes cantonales 2018.

1.5.2 Charges de personnel et effectif

Charges de personnel (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Autorités, commissions et juges	10'615'008	10'971'132	10'589'621	-381'511	-3.5%	-25'387	-0.2%
Salaires personnel administratif et exploit.	228'531'857	230'476'575	237'952'517	+7'475'942	+3.2%	+9'420'660	+4.1%
Salaires des enseignants	97'409'280	100'534'499	95'061'332	-5'473'167	-5.4%	-2'347'948	-2.4%
Travailleurs temporaires	10'119'682	7'717'734	9'650'857	+1'933'123	+25.0%	-468'825	-4.6%
Allocations	5'742'909	6'347'837	5'366'830	-981'007	-15.5%	-376'079	-6.5%
Cotisations patronales	144'217'162	82'030'536	80'474'603	-1'555'933	-1.9%	-63'742'559	-44.2%
Prestations de l'employeur	1'165'730	2'085'648	-1'330'231	-3'415'879	-163.8%	-2'495'961	-214.1%
Autres charges de personnel	2'074'414	3'511'949	2'569'036	-942'913	-26.8%	+494'622	+23.8%
30 Total	499'876'042	443'675'910	440'334'565	-3'341'345	-0.8%	-59'541'477	-11.9%

Introduction Cette rubrique comprend toutes les charges de personnel (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation) du personnel de l'État, à l'exception de l'Université. À noter qu'en 2019, la provision Magistrats a été partiellement dissoute, suite à un changement méthodologique relative à l'évaluation de la provision (voir chapitre 2.5.7.5), ce qui explique la charge négative de 1,3 million au niveau des prestations de l'employeur (conformément au MCH2, la dissolution s'effectue par le biais de même groupe de charges que lors de sa constitution).

Mesures salariales transversales Le montant de l'allocation complémentaire pour enfants a été réduit de CHF 135 à CHF 115 dès le 1^{er} juillet 2018, puis à CHF 100 dès le 1^{er} janvier 2019.

Après plusieurs années de stabilisation découlant d'une réserve d'indexation négative, les traitements ont bénéficié en 2019 d'un renchérissement de +0.22%.

Effectif du personnel par département (EPT)	Comptes	Budget	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		EPT	%	EPT	%
Autorités législatives (AULE)	8.20	8.20	7.70	-0.50	-6.1%	-0.50	-6.1%
Chancellerie d'État (CHAN)	32.00	35.10	34.50	-0.60	-1.7%	+2.50	+7.8%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	9.65	9.65	9.65	+0.00	+0.0%	+0.00	+0.0%
Autorités judiciaires (AUJU)	87.35	89.35	88.15	-1.20	-1.3%	+0.80	+0.9%
Dpt finances et santé (DFS)	355.97	448.85	430.14	-18.71	-4.2%	+74.17	+20.8%
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	793.20	810.95	802.75	-8.20	-1.0%	+9.55	+1.2%
Dpt éducation et famille (DEF)	340.78	348.68	341.75	-6.93	-2.0%	+0.97	+0.3%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	347.94	356.54	352.14	-4.40	-1.2%	+4.20	+1.2%
Dpt économie et action sociale (DEAS)	293.81	295.91	286.66	-9.25	-3.1%	-7.15	-2.4%
Total personnel administratif	2'268.90	2'403.23	2'353.44	-49.79	-2.1%	+84.54	+3.7%
Membres du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	+0.00	+0.0%	+0.00	+0.0%
Magistrats de l'ordre judiciaire	42.50	42.50	43.40	+0.90	+2.1%	+0.90	+2.1%
Total Conseil d'État et magistrats	47.50	47.50	48.40	+0.90	+1.9%	+0.90	+1.9%
Total État	2'316.40	2'450.73	2'401.84	-48.89	-2.0%	+85.44	+3.7%

Introduction générale

Les effectifs présentés se réfèrent au personnel administratif et d'exploitation, ainsi qu'aux magistrats au 31 décembre 2019.

L'effectif réel total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, est passé de 2'316.40 EPT en 2018 à 2'401.84 EPT en 2019, soit une augmentation nette de 85 postes équivalent plein temps, provenant principalement de l'intégration du CEG au sein de l'administration cantonale.

Le personnel enseignant cantonal ne figure pas dans cet effectif, car il répond à d'autres logiques de suivi et de planification budgétaire.

Variations détaillées

Les variations les plus significatives par rapport au budget 2019 sont détaillées ci-après, par département.

Aux **autorités législatives**, l'écart des EPT entre le budget et les comptes 2019 s'explique par la vacance temporaire d'un poste (0,5 EPT) suite à l'incapacité de travail d'une collaboratrice du SGGC.

À la **chancellerie d'État**, au service de la chancellerie, la différence s'explique par la cession de 0,2 EPT au SFIN pour la fonction de responsable financière. Au SALI, l'écart de 0,4 EPT s'explique par la compensation de l'utilisation des ressources en salaire occasionnel pour le projet SIGE.

Aux **autorités judiciaires**, au niveau des magistrats, l'écart au budget de +0,9 EPT s'explique par la suppléance temporaire d'une procureure du Parquet régional de La Chaux-de-Fonds lors de son congé maternité par deux procureures assistantes élues procureures suppléantes. Au niveau du personnel judiciaire, l'écart au budget de -1,2 EPT s'explique pour -0,85 EPT par deux postes ouverts au Ministère public (-0,5 EPT de procureur assistant et 0,35 EPT de secrétaire) et pour -0,35 EPT par deux postes non repourvus au Tribunal cantonal (0,2 EPT de secrétaire et 0,15 EPT de greffier-rédacteur).

Au **DFS**, l'effectif au 31.12.2019 représente un écart de -18,7 EPT entre le budget et les comptes 2019. Cela s'explique essentiellement par les reports d'engagement liés au délai de carence, à des déménagements ou à des réorganisations internes. À l'exception du service financier tous les services présentent des effectifs inférieurs à ceux budgétés au 31.12.2019.

Au **DJSC**, si la quasi-totalité des services présentent un écart favorable entre les effectifs réels et budgétés en raison de la vacance temporaire de certains postes (suite à une démission ou un départ à la retraite par exemple), la variation principale concerne des postes restés vacants à la

PONE. En effet, la méthode de remplacement des collaborateurs de la PONE se base essentiellement sur l'arrivée des aspirants ayant terminé l'école de police. Ainsi, la PONE débute l'année avec un effectif supérieur au budget qui s'érode au cours de l'année pour finir dans la majeure partie des cas sous le budget en fin d'année.

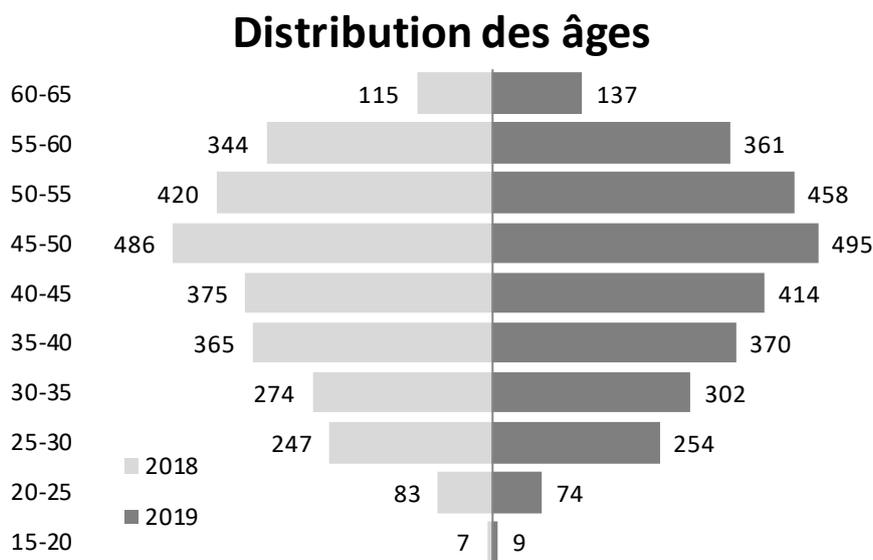
Au **DEF**, on relève pour le SEEO qu'un poste n'a pas été encore repourvu suite à un départ à la retraite pour 0,73 EPT et que 0,2 EPT reste ouvert au sein du centre de psychomotricité. Au SFPO ainsi qu'au SPAJ, l'écart provient principalement de la reconduction différée de postes dans les différents services et du respect du délai de carence en la matière.

Au **DDTE**, l'écart entre les effectifs réels et budgétés (-4,40 EPT) s'explique essentiellement par la vacance temporaire de certains postes (suite à une démission ou un départ à la retraite par exemple), respectivement par le délai de carence de 4 mois. Cet écart se répartit proportionnellement sur tous les services.

Au **DEAS**, la diminution des effectifs constatée à fin 2019 est principalement due à la réduction du taux de chômage qui se concrétise par 9,95 EPT en moins au service de l'emploi. Ce chiffre est légèrement atténué par des augmentations liées au programme d'impulsion et de transformations avec des renforcements au secrétariat général du DEAS (+0,9 EPT) ainsi qu'au service de l'aide sociale (+0,8 EPT). Le reste de l'écart est lié à des ajustements dans les services.

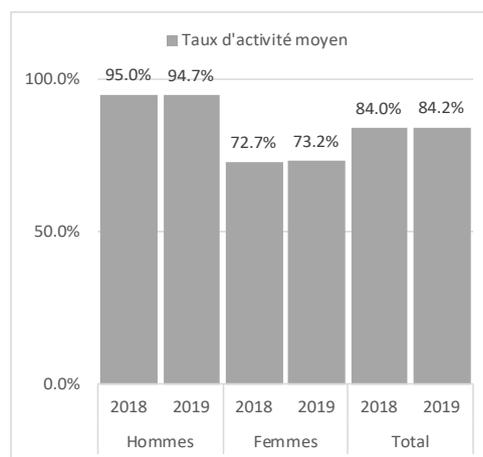
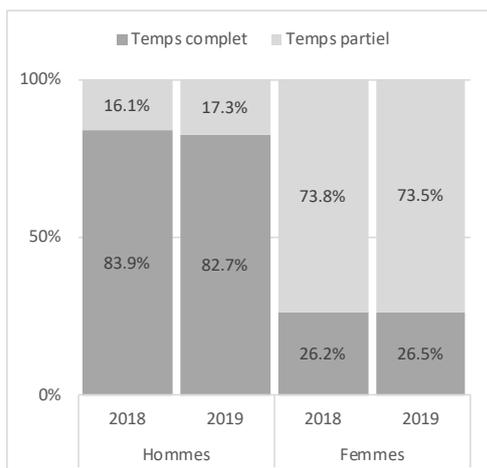
Les variations sont expliquées de façon plus détaillées service par service dans le tome 2.

Distribution des âges



Évolution et distribution des âges La moyenne d'âge des titulaires de l'administration s'élevait à 44,7 ans en 2019, respectivement 45,6 pour les hommes et 43,8 pour les femmes. Il est intéressant de constater que cet âge moyen a sensiblement augmenté depuis 2000 (+3,8 ans), et de +0.2 ans par rapport à l'année précédente. Les mesures sociales d'intégration de personnes en recherche d'emploi, la limitation des effectifs, la hausse progressive des coûts d'accès à la retraite anticipée ainsi que les effets à moyen terme des programmes passés d'incitation aux départs à la retraite sont vraisemblablement à l'origine de la légère hausse constatée depuis plusieurs années.

Proportion des titulaires à temps complet/partiel et taux d'activité moyen par sexe



Taux d'activité Après une légère diminution de 16.8% à 16.1% entre 2017 et 2018, la proportion d'hommes occupés à temps partiel augmente à nouveau pour s'élever en 2019 à 17.3%, nouveau taux record. Du côté des femmes, après une augmentation entre 2017 et 2018, la proportion de travail à temps partiel se stabilise, passant de 73.7% à 73.5% entre 2018 et 2019.

Avec un taux moyen d'activité de 84.2%, stable par rapport aux dernières années (84% en 2018), l'administration cantonale démontre encore et toujours sa grande ouverture vis-à-vis du temps partiel. Cette stabilité apparente ne doit cependant pas faire oublier certaines différences, et plus précisément le taux d'activité des hommes s'élevant à 94.7%, compensée par le taux d'activité des femmes plus bas à 73.2% sur la même période.

Il est cependant à noter une légère tendance de réduction de cet écart hommes/femmes sur les dernières années.

1.5.3 Biens, services et autres charges d'exploitation

Biens, services et autres charges d'exploitation (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Matières et marchandises	19'723'358	22'733'370	20'356'346	-2'377'024	-10.5%	+632'988	+3.2%
Immobilisations non portées à l'actif	10'401'553	13'804'250	11'703'220	-2'101'030	-15.2%	+1'301'667	+12.5%
Alimentation et élimination, biens-fds, PADM	5'987'712	7'390'900	5'657'499	-1'733'401	-23.5%	-330'213	-5.5%
Prestations de service et honoraires	37'071'411	42'042'557	38'613'179	-3'429'378	-8.2%	+1'541'768	+4.2%
Gros entretien et entretien courant	12'632'365	16'145'400	15'495'835	-649'565	-4.0%	+2'863'470	+22.7%
Entretien biens meubles et immob. incorp.	8'841'388	12'251'100	10'554'724	-1'696'376	-13.8%	+1'713'336	+19.4%
Loyers, leasing, baux à ferme, taxes utilis.	16'426'334	18'226'961	19'031'989	+805'028	+4.4%	+2'605'655	+15.9%
Dédommagements	4'282'133	4'913'240	4'461'459	-451'781	-9.2%	+179'326	+4.2%
Réévaluations sur créances	26'212'702	22'018'700	25'626'328	+3'607'628	+16.4%	-586'374	-2.2%
Diverses charges d'exploitation	8'628'364	8'583'575	8'912'392	+328'817	+3.8%	+284'028	+3.3%
31 Total	150'207'320	168'110'053	160'412'971	-7'697'082	-4.6%	+10'205'651	+6.8%

Les charges pour les achats de biens, services et autres charges d'exploitation augmentent de CHF 10,2 millions par rapport à l'exercice précédent, mais sont inférieures de CHF 7,7 millions en regard du budget. Dès lors, l'écart statistique de CHF 0,7 million souhaité par le Grand Conseil dans le cadre du budget et visant la réduction globale de ce groupe de charges, s'est largement réalisé.

Les dépenses réelles consacrées aux matières et marchandises ont diminué de CHF 2,4 millions par rapport au budget. Cette baisse est répartie entre

de nombreux services, toutefois l'effort est particulièrement visible au sein des écoles du S2, puisque cumulé, il représente CHF -1,2 million.

Les Immobilisations non portées à l'actif sont inférieures de CHF 2,1 millions face aux prévisions budgétaires. Cette différence est essentiellement due à des dépenses pour des achats de licences et de logiciels nettement moins importantes qu'escomptées au SIEN (CHF -1,3 million).

Les postes « Alimentation et élimination, bien-fds, PADM » et « Entretien biens meubles et immob. Incorp. » présentent tous deux un écart à la baisse de CHF 1,7 million par rapport au budget. Pour le premier groupe de natures comptables, la principale variation comptes-budget provient du service des bâtiments, plus particulièrement en ce qui concerne les frais d'électricité (CHF -0,9 million) et autres énergies (CHF -0,5 million). Ces effets sont en partie liés à des conditions météorologiques plus clémentes et aux efforts progressifs réalisés pour assainir les installations et optimiser la gestion énergétique des bâtiments. Pour l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles, la variation est marquée au service informatique avec une économie de charges de CHF 1,3 million dans la maintenance des logiciels.

La différence comptes-budget de CHF -3,4 millions en ce qui concerne les ressources allouées pour des prestations de services et honoraires résulte de multiples facteurs dont en voici les principaux :

- Les demandes d'acomptes des bureaux adjudicataires pour les travaux de nouvelles mensurations qui sont financées par le fonds dédié ont été inférieures aux prévisions (CHF -0,6 million) ;
- Au SBAT, les charges 2019 comptabilisées dans la rubrique se situent à CHF -0,5 million en dessous du budget. Notamment du fait des primes ECAP qui sont difficilement évaluables.

La rubrique comptable « réévaluations sur créances », nettement supérieure au budget (CHF +3,6 millions), s'explique par un dépassement de CHF 1,9 million constaté au service des contributions. Un dépassement de CHF 0,5 million intervient au service des migrations ainsi qu'au service de la justice dû, respectivement, à l'augmentation de la réserve concernant les forfaits non versés par la Confédération et à l'augmentation du ducroire « amendes » sur la base d'une projection de pertes futures plus élevées. À relever qu'une perte extraordinaire a été enregistrée au service de l'action sociale dans le cadre d'une réévaluation globale des débiteurs et du ducroire de l'ORACE. Cette perte est plus que compensée par la dissolution d'une provision au service financier (CHF -3,5 millions), constituée en 2018 en lien avec l'intégration du bilan de l'ORACE, et d'une augmentation du ducroire de CHF +1,2 million.

1.5.4 Charges et revenus financiers

Charges financières (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		CHF	%	CHF	%
Charges d'intérêt	21'106'632	21'300'000	19'916'718	-1'383'282	-6.5%	-1'189'913	-5.6%
Pertes de change réalisées	23'677	2'000	1'210'560	+1'208'560	+60'428.0%	+1'186'884	+5'012.9%
Frais d'approv. en capitaux et frais admin.	449'633	935'000	1'161'324	+226'324	+24.2%	+711'691	+158.3%
Charges pour biens-fonds, patr. financier	0	356'500	1'112	-355'388	-99.7%	+1'112	--
Réévaluations, immobilisations patr. financier	46'251	0	0	0	--	-46'251	-100.0%
Différentes charges financières	37'388	100'000	65'724	-34'276	-34.3%	+28'336	+75.8%
34 Total	21'663'580	22'693'500	22'355'439	-338'061	-1.5%	+691'859	+3.2%

Augmentation des charges financières 2019, moins élevée que prévu

Les charges financières sont inférieures au budget de CHF 0,3 million, mais supérieures aux comptes 2018 de CHF 0,7 million.

Afin de profiter des taux à long terme historiquement bas et face à l'importante augmentation de la dette en 2019, le Conseil d'État a estimé opportun de conclure un volume plus important que prévu d'emprunt à long terme (notamment en consolidant une part des emprunts à court terme en

emprunts à long terme). Cette stratégie a permis une diminution des charges d'intérêts en lien avec la dette (CHF -1,3 million), avec en contrepartie une hausse des frais d'emprunt CHF +0,3 million.

Par ailleurs, la vente d'une ferme a généré une perte comptable (CHF +1,2 million) suite à une réévaluation erronée de cet objet dans le cadre du retraitement des postes de bilan. Un prélèvement à la réserve de retraitement a permis de neutraliser cette charge (groupe de revenus 489).

À noter également que les charges d'entretien pour des bâtiments du patrimoine financier ont été moins élevés que prévus (CHF -0,4 million).

Importante hausse de la dette bancaire

La dette bancaire de l'État augmente de CHF 406,5 millions par rapport aux comptes 2018, en raison principalement du financement des mesures adoptées par le Grand Conseil relatives à prévoyance.ne (CHF 123 millions versés en janvier 2019) et de l'assainissement du bilan d'HNe pour CHF 232 millions (nouvellement nommé RHNe). Il s'agit dans les deux cas de l'intégration dans le bilan de l'Etat de dettes préexistantes dans ces institutions. Le chapitre 1.8.2 présente de manière plus détaillée l'évolution de l'endettement et des intérêts relatifs à l'ensemble des emprunts de l'État.

Revenus financiers (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Revenus des intérêts	8'142'521	7'367'900	10'774'426	+3'406'526	+46.2%	+2'631'905	+32.3%
Gains réalisés patrimoine financier	114'130	4'000	533'203	+529'203	+13'230.1%	+419'072	+367.2%
Revenus de participations patr. financier	2'221'665	2'020'000	2'012'284	-7'716	-0.4%	-209'381	-9.4%
Produits des immeubles patr. financier	62'287	1'434'794	48'576	-1'386'218	-96.6%	-13'712	-22.0%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	0	0	85'544	+85'544	--	+85'544	--
Rev. fin. de prêts et particip. patr. adm.	641'000	0	96'185	+96'185	--	-544'815	-85.0%
Revenus financiers d'entreprises publiques	26'779'782	28'315'000	29'131'993	+816'993	+2.9%	+2'352'211	+8.8%
Produits des immeubles patr. administratif	24'742'551	24'920'627	25'257'267	+336'640	+1.4%	+514'716	+2.1%
Revenus des immeubles loués	24'762	10'000	28'106	+18'106	+181.1%	+3'344	+13.5%
Autres revenus financiers	6'314'610	1'000'000	1'748'983	+748'983	+74.9%	-4'565'627	-72.3%
44 Total	69'043'307	65'072'321	69'716'566	+4'644'245	+7.1%	+673'259	+1.0%

Hausse des revenus financiers

Les revenus financiers augmentent de CHF 4,6 millions par rapport au budget, soit CHF 0,7 million en regard des comptes 2018.

Les principales hausses concernent les intérêts versés par les contribuables dans le domaine de la fiscalité (CHF +3,4 millions), le prélèvement dans la réserve générale du SCAN (+1,3 million, selon disposition transitoire de la LSCAN pour les années 2018 et 2019), les plus-values sur des cessions d'immobilisation (CHF +0,5 million) et les intérêts négatifs sur la dette bancaire (CHF +0,7 million) qui ont été plus élevés que prévus. En revanche, les loyers du patrimoine financier (CHF -1,4 million) et la rémunération des cautions accordées par l'État (CHF -0,4 million) sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

Indicateurs financiers et taux d'intérêt (CHF)		Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
					CHF	%	CHF	%
Dette nette	(a)	1'349'394'006	--	1'469'851'924	--	--	+120'457'918	+8.9%
Charges d'intérêts nets	(b)	12'964'111	13'932'100	9'142'292	-4'789'808	-34.4%	-3'821'819	-29.5%
Total revenus fiscaux	(c)	1'072'277'568	1'120'273'100	1'070'463'464	-49'809'636	-4.4%	-1'814'104	-0.2%
Revenus courants	(d)	1'998'815'875	1'982'198'940	2'010'500'904	+28'301'964	+1.4%	+11'685'029	+0.6%
Taux d'endettement net	(a) / (c)	125.8%	--	137.3%	--	--	--	+9.1%
Part des charges d'intérêts	(b) / (d)	0.6%	0.7%	0.5%	--	-35.3%	--	-29.9%
Taux d'intérêt moyen de la dette		1.576%	1.600%	1.264%	--	-21.0%	--	-19.8%

Taux d'endettement net et part des charges d'intérêts supportables

L'indicateur « taux d'endettement net » renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Avec un taux de 137,3% en 2019 (125,8% en 2018), la situation est qualifiée de suffisante (à titre indicatif : en-dessous de 100%, la valeur de l'indicateur est jugée comme bonne, et au-delà de 150% comme mauvaise).

À noter que le taux d'endettement net est uniquement calculé lors du bouclage des comptes, puisqu'il nécessite des données relatives au bilan et qu'il n'est actuellement pas prévu d'inclure un bilan prévisionnel dans le cadre du budget.

L'indicateur « part des charges d'intérêt » renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Actuellement, cet indicateur est clairement influencé par le faible niveau des taux sur les marchés. Ainsi, avec un taux inférieur à 1%, la situation est qualifiée de bonne (à titre indicatif : à partir de 4%, la valeur de l'indicateur serait jugée comme suffisante, et au-delà de 9% comme mauvaise).

Taux moyen de la dette en diminution

Les taux favorables pratiqués sur les marchés des capitaux et la stratégie de financer une partie de la dette en emprunts à court terme ont permis de diminuer le taux moyen de la dette de 1,576% à 1,264% entre 2018 et 2019, mais les conditions sur les comptes courants demeurent négatives au-delà d'un certain niveau de liquidités. Dans ce contexte, un suivi quotidien et rigoureux de la trésorerie et des marchés est de mise pour réduire le risque et les pertes, même si ces derniers sont actuellement minimes.

1.5.5 Charges et revenus de transfert

Charges de transfert (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		CHF	%	CHF	%
Parts de revenus destinées à des tiers	4'642'416	6'330'000	5'199'323	-1'130'677	-17.9%	+556'907	+12.0%
Dédommagements à des coll. publiques	158'591'031	161'664'290	160'861'711	-802'579	-0.5%	+2'270'680	+1.4%
Péréquation financ. et comp. des charges	3'624'764	3'653'000	3'474'560	-178'440	-4.9%	-150'204	-4.1%
Subv. à des collectivités et à des tiers	1'101'741'613	1'125'413'443	1'104'614'805	-20'798'638	-1.8%	+2'873'193	+0.3%
Réévaluations, emprunts PADM	0	0	0	0	--	0	--
Réévaluations, participations PADM	0	0	4'778'360	+4'778'360	--	+4'778'360	--
Amortissements subventions d'investiss.	23'345'113	24'120'181	22'827'158	-1'293'023	-5.4%	-517'955	-2.2%
Différentes charges de transfert	29'008'787	0	21'003	+21'003	--	-28'987'783	-99.9%
36 Total	1'320'953'723	1'321'180'914	1'301'776'920	-19'403'994	-1.5%	-19'176'803	-1.5%

Charges de transfert

Que ce soit par rapport aux comptes 2018 ou par rapport au budget 2019, les charges de transfert comptabilisées en 2019 présentent une diminution de 1,5% (respectivement CHF -19,2 millions et CHF -19,4 millions). L'écart par rapport au budget 2019 s'explique principalement par la baisse des subventions accordées par l'État (CHF -20,8 millions) ainsi que par la diminution des revenus versés à des tiers (CHF -1,1 million). Les amortissements sur subventions d'investissement sont également moins importants que prévus (CHF -1,3 million). En revanche, des réévaluations de participations (dévaluation qui se traduit par une augmentation de charges de CHF +4,8 millions) compensent partiellement cette diminution des charges de transfert.

Revenus de transfert (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		CHF	%	CHF	%
Parts à des revenus	111'787'389	104'898'259	115'550'030	+10'651'771	+10.2%	+3'762'640	+3.4%
Dédommagements des collectivités locales	35'016'847	35'771'232	35'421'722	-349'510	-1.0%	+404'876	+1.2%
Péréq. financ. et comp. des charges (RPT)	153'114'732	175'025'000	175'023'819	-1'181	-0.0%	+21'909'087	+14.3%
Subventions des coll. publiques et des tiers	252'884'093	256'697'500	261'901'510	+5'204'010	+2.0%	+9'017'417	+3.6%
Dissolution subv. d'investissement au passif	0	0	0	0	--	0	--
Différents revenus de transfert	864'639	620'000	867'134	+247'134	+39.9%	+2'495	+0.3%
46 Total	553'667'699	573'011'991	588'764'214	+15'752'223	+2.7%	+35'096'515	+6.3%

Revenus de transfert Les revenus de transfert présentent quant à eux une augmentation de 6,3% entre les comptes 2018 et 2019 (CHF +35,1 millions), ainsi qu'une augmentation de 2.7% par rapport au budget 2019 (CHF +15,8 millions). L'écart entre les comptes 2019 et le budget 2019 provient principalement du fait que la part cantonale à certains revenus en provenance de la Confédération (impôt anticipé et impôt fédéral direct notamment) a été plus importante que prévu (CHF +10,7 millions). En outre, les subventions reçues par l'État sont globalement plus importantes qu'au budget 2019 (CHF +5,2 millions). Entre 2018 et 2019, l'écart principal s'explique par l'évolution des revenus de la RPT (péréquation financière fédérale).

Principales charges et revenus de transfert par domaine fonctionnel Le tableau ci-dessous contient des informations sur les charges et revenus de transfert par domaine fonctionnel. Les charges et revenus d'un domaine fonctionnel ne correspondent pas aux charges et revenus d'un département en particulier mais à ceux en lien avec un domaine donné pour l'intégralité des départements. À noter finalement que pour un domaine donné, la somme des sous-rubriques ne correspond pas au total du domaine étant donné que seules les principales charges nettes ont été reportées.

Princ. charges nettes de transfert ¹⁾ (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		2019	CHF	%	CHF
Administration générale	7'018'947	5'727'952	4'766'915	-961'037	-16.8%	-2'252'032	-32.1%
Ordre et sécurité publique, défense	5'493'559	8'149'980	6'388'828	-1'761'152	-21.6%	+895'270	+16.3%
Enseignement et formation, dont :	221'852'518	224'287'548	222'634'693	-1'652'855	-0.7%	+782'175	+0.4%
Ecole obligatoire	86'967'015	88'417'000	86'621'761	-1'795'239	-2.0%	-345'254	-0.4%
Ecoles spécialisées	30'362'227	32'825'000	31'327'702	-1'497'298	-4.6%	+965'475	+3.2%
Formation professionnelle et académique	-24'668'009	-23'757'010	-21'109'921	+2'647'089	+11.1%	+3'558'088	+14.4%
Hautes écoles	120'983'072	120'635'000	119'602'183	-1'032'817	-0.9%	-1'380'890	-1.1%
Facture sociale (bourses)	3'177'577	3'023'100	3'078'317	+55'217	+1.8%	-99'260	-3.1%
Culture, sport et loisirs, église	7'635'377	7'734'048	7'709'397	-24'650	-0.3%	+74'020	+1.0%
Santé, dont :	374'491'965	370'680'767	385'724'189	+15'043'422	+4.1%	+11'232'224	+3.0%
EMS	62'204'523	64'778'500	48'601'795	-16'176'705	-25.0%	-13'602'727	-21.9%
Lutte contre les addictions	10'980'052	10'048'220	11'160'505	+1'112'285	+11.1%	+180'453	+1.6%
Maintenance à domicile	39'808'831	41'717'400	40'187'578	-1'529'822	-3.7%	+378'747	+1.0%
PIG	90'335'752	82'735'500	82'594'077	-141'423	-0.2%	-774'1675	-8.6%
Prestations hospitalières	168'655'109	168'770'000	168'644'639	-125'361	-0.1%	-10'470	-0.0%
Prévention et promotion santé	2'062'273	2'338'092	2'207'225	-130'867	-5.6%	+144'952	+7.0%
Prévoyance sociale, dont :	346'105'492	332'386'832	315'962'044	-16'424'788	-4.9%	-30'143'448	-8.7%
Accueil extrafamilial	21'338'704	21'765'646	22'305'945	+540'299	+2.5%	+967'241	+4.5%
Institutions dans le canton pour adultes	47'533'083	48'872'000	48'233'638	-638'362	-1.3%	+700'555	+1.5%
Soutien et protec. enfance et jeunesse	33'132'629	41'623'376	34'604'141	-7'019'235	-16.9%	+1'471'512	+4.4%
Facture sociale (sans bourses)	112'840'898	122'084'150	109'245'962	-12'838'188	-10.5%	-3'594'936	-3.2%
Contentieux LAMal	14'963'357	16'147'400	14'827'337	-1'320'063	-8.2%	-136'021	-0.9%
Prestations complémentaires	75'699'781	79'779'400	82'702'014	+2'922'614	+3.7%	+7'002'233	+9.3%
Trafic et télécommunications, dont :	49'451'627	49'929'096	36'600'388	-13'328'708	-26.7%	-12'851'238	-26.0%
Routes	-2'161'985	-2'318'000	-14'269'932	-11'951'932	-515.6%	-12'107'947	-560.0%
Transp. publics - indemnités pot commun	56'673'763	56'610'000	54'109'359	-2'500'641	-4.4%	-2'564'404	-4.5%
Transports publics - participation FIF	11'200'960	12'174'000	11'960'360	-213'640	-1.8%	+759'400	+6.8%
Transports publics - part communale	-27'107'061	-27'390'000	-26'055'680	+1'334'320	+4.9%	+1'051'381	+3.9%
Protection et aménag. Environnement, dont:	5'506'637	12'206'142	4'077'277	-8'128'865	-66.6%	-1'429'360	-26.0%
Adduction et épuration des eaux	3'614'784	7'930'000	4'315'147	-3'614'853	-45.6%	+700'362	+19.4%
Economie publique, dont:	15'997'843	22'575'417	21'254'003	-1'321'414	-5.9%	+5'256'160	+32.9%
Programme bâtiments - part cantonale	422'869	2'125'000	765'335	-1'359'665	-64.0%	+342'467	+81.0%
Dév. économique et politique régionale	10'231'570	14'399'834	13'803'438	-596'396	-4.1%	+3'571'868	+34.9%
Finances et impôts, dont:	-266'267'941	-285'508'859	-292'105'029	-6'596'170	-2.3%	-25'837'088	-9.7%
Impôt anticipé	-16'193'662	-13'413'000	-20'155'060	-6'742'060	-50.3%	-3'961'398	-24.5%
Impôt fédéral direct	-85'350'267	-81'000'000	-85'178'806	-4'178'806	-5.2%	+171'461	+0.2%
RPT	-150'826'110	-172'872'000	-172'870'763	+1'237	+0.0%	-22'044'653	-14.6%
Total charges nettes de transf. (36-46)	767'286'024	748'168'923	713'012'706	-35'156'217	-4.7%	-54'273'318	-7.1%

¹⁾ Un signe positif (+) correspond à une charges nettes, alors qu'un signe négatif (-) correspond à un revenu net.

Comptes 2019 Les charges nettes de transfert diminuent globalement de CHF 54,3 millions entre les comptes 2018 et les comptes 2019. En outre, elles sont également inférieures aux montants qui avaient été estimés dans le cadre du processus budgétaire (CHF -35,2 millions). Les variations les plus significatives entre le budget 2019 et les comptes 2019 pour les différents domaines fonctionnels sont détaillées ci-après.

Domaine "administration générale" Au niveau du domaine de l'administration générale, on observe une baisse des charges nettes de transfert d'environ CHF 1 million par rapport au budget 2019, principalement en raison de la diminution des amortissements sur subventions d'investissement (CHF -0,9 million). Les dédommagements versés à d'autres cantons dans le cadre de conférences et projets intercantonaux diminuent également dans une moindre mesure (CHF -62'940).

Domaine "enseignement et formation" Au sein du domaine enseignement et formation, l'amélioration par rapport au budget 2019 (CHF -1,7 million) est principalement liée à la baisse des subventions accordées aux communes pour l'enseignement obligatoire (CHF -1,3 million), ceci en raison d'un nombre d'ouverture de classes moins important que prévu. Un impact de CHF -0,4 million est à mettre à l'actif d'un traitement comptable différencié entre le processus budgétaire et l'exercice réel de la part des redevances en lien avec la police du commerce redistribuées à la formation.

<i>Domaine "santé"</i>	Les comptes 2019 enregistrent la subvention extraordinaire (non prévue au budget) de CHF 32 millions accordée dans le cadre du décret RHNE. Abstraction faite de cet élément majeur, les charges nettes de transfert dans le domaine de la santé diminuent globalement de CHF 17 millions par rapport au budget. En effet, ce domaine fonctionnel comptabilise notamment une baisse de CHF 18 millions qui résulte de la dissolution de plusieurs provisions en lien avec des litiges. On observe en outre une baisse globale de CHF 1,5 million des montants dépensés dans le secteur du maintien à domicile (prestations de la planification médico-sociale partiellement mises en œuvre : CHF -3,4 millions), ceci malgré l'augmentation significative des montants alloués aux prestataires privés (CHF +1,9 million). Ces éléments sont toutefois partiellement compensés par l'augmentation de l'activité intra-cantonale et extra-cantonale des EMS (CHF +1,8 million), en raison notamment du vieillissement de la population, ainsi que par la hausse des subventions en lien avec la lutte contre les addictions (CHF +1,1 million).
<i>Domaine "prévoyance sociale"</i>	Dans ce domaine, la diminution des charges nettes de transfert par rapport au budget (CHF -16,4 millions) provient principalement de l'aide sociale (CHF -6,9 millions) et des subsides LAMal (CHF -5,4 millions). En plus des effets de la réforme des subsides et de celle des avances sur contributions d'entretien, ces écarts s'expliquent notamment par la conjoncture favorable et par les mesures d'insertion socio-professionnelle qui ont conduit à la diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (baisse de 2,6% des dossiers actifs reconnus dans les SSR entre 2018 et 2019). À noter que les activités de recouvrement en lien avec le contentieux LAMal induisent également une diminution de la charge nette (CHF -1,3 million). En outre, une partie conséquente de cet écart provient d'un changement de méthode de comptabilisation, entre le budget et les comptes, des flux financiers en lien avec les institutions spécialisées au SPAJ (baisse des charges nettes de transfert de CHF 5,1 millions, compensée par une baisse équivalente dans le groupe 42). De la même manière, si les charges nettes de transfert relatives aux prestations complémentaires AVS/AI mises en évidence ci-dessus sont plus importantes qu'au budget 2019 (CHF +2,8 millions), la vision analytique présentée en page 373 du tome 2 affiche au contraire un résultat inférieur au budget à hauteur d'environ 2,5 millions de francs. Cet écart s'explique par l'absence de prise en considération des remboursements dans le chiffre du tableau ci-dessus, pour plus de 5 millions de francs. Ainsi, les prestations complémentaires AVS/AI ont de facto connu une baisse de l'ordre de CHF 2,5 millions par rapport au budget, principalement sous l'effet de la mise en œuvre de la planification médico-sociale, qui permet de réduire année après année la part de bénéficiaires séjournant en EMS ou en institution.
<i>Domaine "trafic et télécommunications"</i>	Les charges nettes de transfert de ce domaine présentent également une diminution par rapport au budget 2019 (CHF -13,3 millions), écart principalement imputable à un changement du mode de comptabilisation des contributions forfaitaires globales en lien avec les routes principales au SPCH (CHF -12,4 millions). En effet, si la gestion comptable de ces subventions en provenance de la Confédération était jusqu'ici opérée à travers des comptes de bilan, elle passe dorénavant par le compte de résultats conformément au MCH2 : une recette est donc comptabilisée au SPCH dans le groupe 46, laquelle est entièrement compensée par une attribution équivalente au fonds des routes (groupe 35).
<i>Domaine "protection de l'environnement et aménagement du territoire"</i>	Au sein de ce domaine, on observe une diminution des charges nettes de transfert de CHF 8,1 millions qui provient principalement de la dissolution de la provision pour expropriation (CHF -3,6 millions) ainsi que du report par les promoteurs de plusieurs projets en lien avec l'adduction, l'épuration des eaux ou encore l'assainissement des sites pollués, d'où une baisse des subventions qui leurs sont versées (CHF -3,6 millions). En outre, les subventions prévues pour les communes n'ont pas encore été octroyées par le fonds d'aménagement du territoire dans la mesure où les processus de révision des plans d'aménagement locaux ne sont pas encore parvenus au stade du préavis du chef de département (qui permet d'obtenir la première moitié de la subvention) (CHF -0,4 million).
<i>Domaine "économie publique"</i>	Les charges nettes de transfert du domaine de l'économie publique sont inférieures au budget (CHF -1,3 million). Cet écart s'explique par le fait que les subventions accordées par le fonds cantonal de l'énergie dans le cadre du programme bâtiment ont été moins importantes que prévu (CHF -1,4

million). En revanche, si les subventions octroyées en vertu de la LADE et de la NPR par le service de l'économie sont également en baisse (CHF -0,6 million), cette dernière est plus que compensée par les dépenses effectuées par le NECO dans le cadre du programme d'impulsion et de transformations (CHF 0,8 million pour le soutien à l'innovation).

Domaine "finances et impôts" Finalement, le domaine "finances et impôts" présente également des charges nettes de transfert moins élevées qu'au budget (CHF -6,6 millions), l'impôt anticipé comptabilisé en 2019 étant supérieur de CHF 6,7 millions à ce qui avait été estimé, tout comme la part du canton à l'impôt fédéral direct (CHF +4,2 millions). Ces éléments sont néanmoins partiellement compensés par la réévaluation à la baisse de la participation RHNe (CHF -3,7 millions) sur la base des comptes 2019 transmis par l'institution.

RPT - synthèse (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Compensation cas de rigueur ¹⁾	90'220'195	84'913'000	84'913'125	+125	+0.0%	-5'307'070	-5.9%
Compensation des ressources	22'680'399	49'831'000	49'830'051	-949	-0.0%	+27'149'652	+119.7%
Compens. charges géotopographiques	23'361'591	23'557'000	23'556'864	-136	-0.0%	+195'273	+0.8%
Compens. charges socio-démographiques	14'563'925	14'571'000	14'570'723	-277	-0.0%	+6'798	+0.0%
Total	150'826'110	172'872'000	172'870'763	-1'237	-0.0%	+22'044'653	+14.6%

¹⁾ Y compris charges pour l'État (nature 36214000)

Au total, les montants 2019 reçus par le canton dans le cadre de la RPT s'élèvent à CHF 172,9 millions, ce qui est conforme aux montants prévus au budget.

La différence avec les montants comptabilisés lors de l'exercice 2018 provient principalement de la hausse des montants reçus dans le cadre de la péréquation financière (CHF +27,1 millions), laquelle s'explique par la diminution, entre 2018 et 2019, de l'indice de ressources du canton de Neuchâtel. Toutefois, cette amélioration se trouve partiellement compensée par la diminution fixe de 5% par an des montants perçus au titre de la compensation des cas de rigueur (CHF -5,3 millions).

1.5.6 Facture sociale

Facture sociale - part cantonale (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		CHF	%	CHF	%
Subsides LAMal	40'500'257	40'815'968	35'432'636	-5'383'332	-13.2%	-5'067'621	-12.5%
Bourses études	3'003'157	2'933'100	3'013'571	+80'471	+2.7%	+10'414	+0.3%
Avances contributions entretien	100'823	557'900	211'191	-346'709	-62.1%	+110'368	+109.5%
Aide sociale	69'624'827	69'563'000	64'656'493	-4'906'507	-7.1%	-4'968'334	-7.1%
Lutte contre les abus	508'392	693'200	856'519	+163'319	+23.6%	+348'127	+68.5%
Intégration socio-professionnelle	5'451'077	6'220'032	6'086'524	-133'508	-2.1%	+635'447	+11.7%
Partenariat social privé	1'808'195	2'015'400	1'567'695	-447'705	-22.2%	-240'500	-13.3%
Alfa Sal	3'343'174	3'472'200	3'430'837	-41'363	-1.2%	+87'663	+2.6%
FIP financement LACI	2'838'830	2'952'850	2'609'370	-343'480	-11.6%	-229'460	-8.1%
Total	127'178'732	129'223'650	117'864'836	-11'358'814	-8.8%	-9'313'896	-7.3%

Les chiffres indiqués dans le présent tableau correspondent à la part de 60% assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40% des charges. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes ; ils correspondent pour chaque composante aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Globalement les résultats de la facture sociale 2019 reflètent l'effet d'une conjoncture économique favorable, qui s'est combinée aux effets des nombreux changements intervenus ces dernières années, en particulier l'investissement important dans l'intégration socio-professionnelle, les mesures d'économies prises dans tous les domaines de la facture sociale, les premières réformes menées dans le cadre de la redéfinition des prestations sociales ainsi que le renforcement des contrôles.

Les écarts favorables qui apparaissent dans les comptes relèvent principalement des composantes « Subsides LAMal » et « Aide sociale ». S'agissant des subsides LAMal, il convient de préciser que les dépenses 2019 sont en baisse par rapport à 2018 pour les bénéficiaires ordinaires et les bénéficiaires de l'aide sociale sous l'effet de la réforme menée, de la conjoncture favorable et de la diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. À l'inverse, les subsides octroyés aux bénéficiaires de PC AVS/AI restent en augmentation comme les années précédentes en lien avec le vieillissement de la population. Concernant l'aide sociale, il est intéressant de relever qu'en corrélation avec la baisse des dépenses il a été constaté une nouvelle baisse des dossiers actifs reconnus dans les SSR, de 2,6% entre 2018 et 2019. Parallèlement, il est important de rappeler que dans la composante « Aide sociale » l'écart favorable entre 2018 et 2019 découle également du fait qu'une charge extraordinaire avait été portée aux comptes 2018 pour la création d'une provision dans le domaine des migrations/asile.

Les avances de contributions d'entretien ont connu une réforme importante en 2019, avec le déplafonnement du montant des avances. Ce changement a conduit à une augmentation significative des dépenses, avec notamment pour corollaire une limitation du recours à l'aide sociale en aval du dispositif. Les volumes correspondent parfaitement aux éléments anticipés lorsque la réforme a été validée. Les effets sur le compte d'exploitation sont moindres, puisqu'il s'agit d'avances et que l'augmentation des éventuelles pertes sur débiteurs induite par la réforme interviendra avec un temps de retard.

1.5.7 Revenus fiscaux

Revenus fiscaux (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Impôts directs personnes physiques	767'874'289	772'500'000	774'859'437	+2'359'437	+0.3%	+6'985'148	+0.9%
Impôts sur le revenu et la fortune	722'410'576	725'500'000	727'284'693	+1'784'693	+0.2%	+4'874'117	+0.7%
Impôts à la source	34'793'187	35'500'000	36'033'715	+533'715	+1.5%	+1'240'528	+3.6%
Impôts frontaliers	10'670'526	11'500'000	11'541'030	+41'030	+0.4%	+870'504	+8.2%
Impôts directs personnes morales	170'265'534	202'500'000	158'847'338	-43'652'662	-21.6%	-11'418'196	-6.7%
Autres impôts directs	86'433'750	96'861'100	88'481'696	-8'379'404	-8.7%	+2'047'946	+2.4%
Impôts foncier	11'818'324	11'300'000	11'628'996	+328'996	+2.9%	-189'328	-1.6%
Impôts sur gains en capital / immobiliers	26'102'299	32'661'100	24'396'674	-8'264'426	-25.3%	-1'705'625	-6.5%
Droits de mutations	26'264'134	31'000'000	29'464'807	-1'535'193	-5.0%	+3'200'673	+12.2%
Impôts sur successions et donations	18'166'008	18'000'000	18'849'237	+849'237	+4.7%	+683'229	+3.8%
Impôts sur les maisons de jeux	4'082'985	3'900'000	4'141'982	+241'982	+6.2%	+58'997	+1.4%
Impôts sur la propriété et les charges	47'703'996	48'412'000	48'274'993	-137'007	-0.3%	+570'997	+1.2%
Taxes véhicules	45'834'623	46'542'000	46'358'765	-183'235	-0.4%	+524'142	+1.1%
Taxes de navigation	1'869'373	1'870'000	1'916'229	+46'229	+2.5%	+46'856	+2.5%
40 Total	1'072'277'569	1'120'273'100	1'070'463'464	-49'809'636	-4.4%	-1'814'105	-0.2%

La baisse des recettes des impôts immobiliers (CHF -8,3 millions) et de l'impôt des personnes morales (CHF -43,7 millions) ont influencé négativement les revenus fiscaux qui sont inférieurs au budget de 49,8 millions. L'impôt des personnes physiques a enregistré une légère hausse de CHF +2,3 millions.

Impôts directs des personnes physiques et morales

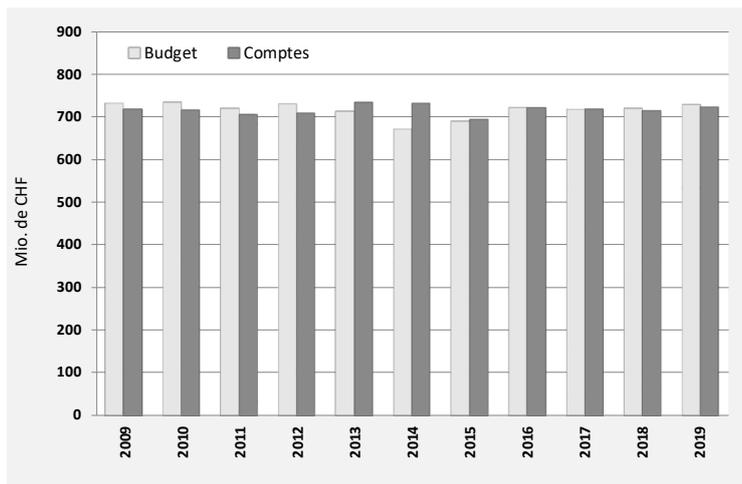
Les impôts directs des personnes physiques sont en progression par rapport aux comptes 2018 et au budget 2019. De manière générale, certains revenus ont augmenté alors que le canton perd encore quelques citoyens.

En ce qui concerne les personnes morales, les difficultés et mutations rencontrées par quelques acteurs importants du canton ont malheureusement impacté les recettes.

Autres impôts

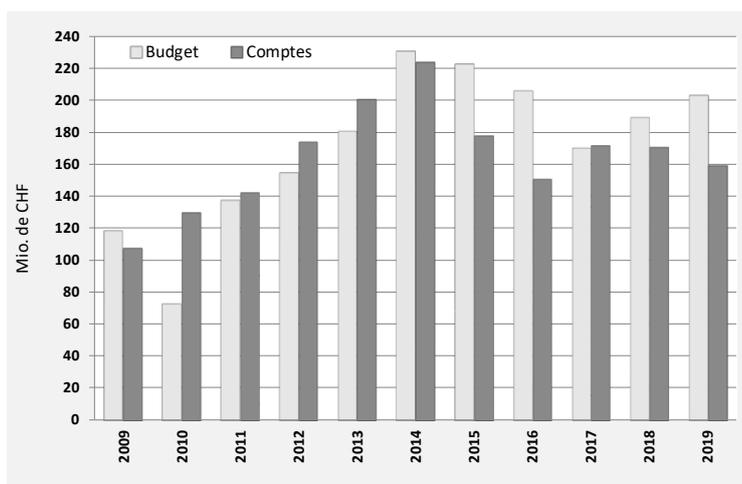
Pour le reste des recettes, il convient de rappeler qu'il s'agit de montants très aléatoires, facilement influençables par quelques opérations particulières. Toutefois, les impôts immobiliers sont influencés par les normes FINMA qui durcissent l'accès à la propriété. L'intérêt négatif appliqué par les institutions bancaires refroidit les propriétaires qui préfèrent garder leurs immeubles. En effet, ils veulent éviter que le fruit de la vente soit soumis au taux négatif même si le gain peut être important.

Évolution des recettes fiscales des personnes physiques de 2009 à 2019



Suite à la crise financière de 2008 et 2009, les effets sur l'impôt sur la fortune sont importants et dans ce contexte les revenus ont enregistré un certain recul. Par contre, les années 2012 et 2013 reflètent la bonne conjoncture. La baisse 2014 prévisible budgétairement par l'intégration des effets de la réforme et la modification du coefficient cantonal ne s'est pas concrétisée. Les revenus ont été plus élevés que prévus. Les bordereaux soldes 2013 comptabilisés en 2014 étaient calculés avec un coefficient de 130 et comprenaient les premiers versements de dividendes allégés à 60% (bordereau 2013 en 2014). En 2015, la baisse liée à la réforme s'est poursuivie et les effets complets du nouveau coefficient expliquent la baisse des recettes personnes physiques budgétaire et comptable par rapport à 2014. Toutefois, les comptes sont légèrement plus élevés que le budget, en partie en raison des premiers effets de l'amnistie. À relever que l'exercice 2018 a enregistré le transfert d'un point d'impôt des communes à l'État. 2019 est en légère hausse. De façon générale, la décennie écoulée a été marquée par une succession de réformes qui ont privé le canton de la croissance « naturelle » des recettes des personnes physiques.

Évolution des recettes fiscales des personnes morales de 2009 à 2019



Depuis 2009, les recettes des personnes morales ont bien augmenté. Dès 2014, le coefficient cantonal est passé de 100 à 123, ce qui explique l'augmentation en 2014, alors que les revenus des entreprises commençaient à se réduire. Les années 2015 et 2016 sont marquées par une mauvaise conjoncture, accentuée par l'abandon du taux plancher du franc suisse face à l'euro en janvier 2015. Les recettes 2018 ont malheureusement été influencées par les difficultés financières de certains acteurs qui ont négativement compensé les effets de la conjoncture. À relever que l'exercice 2018 a aussi enregistré le transfert d'un point d'impôt des communes à l'État. 2019 a également enregistré pour des acteurs économiques importants du canton de fortes baisses des recettes.

1.5.8 Taxes

Taxes (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		CHF	%	CHF	%
Taxes de compensation	502'400	701'000	395'200	-305'800	-43.6%	-107'200	-21.3%
Émoluments pour actes administratifs	33'105'155	33'265'030	33'862'755	+597'725	+1.8%	+757'600	+2.3%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	10'758'426	11'500'000	11'239'187	-260'813	-2.3%	+480'761	+4.5%
Frais d'écolage et taxe de cours	13'260'085	14'537'718	13'031'955	-1'505'763	-10.4%	-228'130	-1.7%
Taxes d'utilisation et prestations de service	14'153'251	25'015'170	27'112'721	+2'097'551	+8.4%	+12'959'470	+91.6%
Recette sur ventes	7'088'202	10'466'100	8'794'810	-1'671'290	-16.0%	+1'706'608	+24.1%
Remboursements	23'311'559	26'908'204	32'289'892	+5'381'688	+20.0%	+8'978'333	+38.5%
Amendes	19'727'420	21'454'000	20'805'019	-648'981	-3.0%	+1'077'599	+5.5%
Autres taxes	4'088'475	5'000'000	4'342'824	-657'176	-13.1%	+254'349	+6.2%
42 Total	125'994'974	148'847'222	151'874'364	+3'027'142	+2.0%	+25'879'390	+20.5%

Les taxes sont en augmentation de CHF 3 millions par rapport au budget 2019 soit une différence de CHF +25,8 millions en regard des comptes 2018.

Les prévisions 2019 concernant les frais d'écolage et des taxes de cours ont été surévaluées à hauteur de CHF 1 million dans les comptes du CEFNA.

Durant l'année 2019, le SIEN a eu une hausse des services de base aux utilisateurs de CHF +1,5 million par rapport au budget, soit CHF +12,1 millions en regard des comptes 2018. Cela se reflète dans la catégorie des taxes d'utilisation et prestations de service.

Les recettes sur ventes sont inférieures au budget de CHF -1,7 million. La principale diminution découle d'une baisse des commandes de la part des clients externes pour l'économat et le centre éditique du SALI (CHF -0,7 million). Plusieurs autres services enregistrent des recettes inférieures aux prévisions, dont 0,3 million au service de la faune, forêt et nature.

L'augmentation de CHF +5,3 millions concernant la rubrique des remboursements peut s'expliquer suite à la mise en place du nouveau schéma comptable qui impute ceux-ci au coût net et non pas au coût brut comme pratiqué dans les exercices précédents. L'augmentation des recettes de cette nature comptable compense donc la hausse des charges due à cette nouvelle pratique. De plus, une recette extraordinaire de CHF +3,1 millions a été reçue par le canton dans le cadre de la dénonciation par la France de la convention franco-suisse d'assistance aux indigents.

Le taux d'infractions et montant moyen des amendes d'ordres émises par la police neuchâteloise a légèrement diminué durant l'année 2019, ce qui représente une diminution de CHF -0.6 million.

1.5.9 Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux

Fonds Les attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux comptabilisent les mouvements en regard des fonds appartenant à l'État et les fonds de tiers. En 2019, les attributions et prélèvements au budget et dans les comptes ont tous été comptabilisés dans les capitaux propres. Le chapitre 2.5.2 de l'annexe explique la part concernant les fonds enregistrés dans le capital propre. À relever que les charges et revenus des fonds sont toujours équilibrés compte tenu des écritures de régularisation lors du bouclage.

Attributions aux fonds et fin. spéciaux (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Attributions capitaux de tiers	0	0	0	0	--	0	--
Attributions capital propre	6'236'182	916'700	18'292'528	+17'375'828	+1'895.5%	+12'056'346	+193.3%
35 Total	6'236'182	916'700	18'292'528	+17'375'828	+1'895.5%	+12'056'346	+193.3%

Attributions aux fonds La progression des attributions à la fortune des fonds et financements spéciaux par rapport à la prévision budgétaire 2019 s'explique principalement par un changement de méthode comptable pour l'attribution au fonds des routes principales suisses (CHF +12,4 millions), par l'augmentation des attributions aux fortunes du fonds de l'aménagement du territoire (CHF +3,9 millions), du fonds cantonal de l'énergie (CHF +0,7 million) et du fonds des eaux (CHF +0,9 million).

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Prélèvements capitaux de tiers	0	0	0	0	--	0	--
Prélèvements capital propre	6'870'881	7'551'262	1'614'726	-5'936'536	-78.6%	-5'256'155	-76.5%
45 Total	6'870'881	7'551'262	1'614'726	-5'936'536	-78.6%	-5'256'155	-76.5%

Prélèvements aux fonds La diminution des prélèvements à la fortune des fonds et financements spéciaux par rapport au budget 2019 s'explique en grande partie par la baisse des prélèvements aux fortunes du fonds des eaux (CHF -3,5 millions), du fonds de l'énergie (CHF -0,8 million), du fonds des mensurations officielles (CHF -0,5 million) et du fonds d'aide aux communes (CHF -0,8 million).

Le tableau de la page suivante présente uniquement la fortune des fonds gérés par centre de profit. Par conséquent, le total des attributions/prélèvements du tableau de la page suivante diffère des totaux des tableaux ci-dessus. En effet, il est important de préciser qu'une nature comptable de financement spécial peut également être utilisée sans pour autant correspondre à un fonds équilibré géré par centre de profit.

Fortune des fonds gérés par centre de profit

Fortune des fonds gérés par centre de profit (CHF)	Fortune au 31.12.2018	Budget 2019 attrib. (+) / prélèv. (-)	Comptes 2019 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune au 31.12.2019
Total	65'778'171.24	-6'584'562.00	4'318'632.81	70'096'804.05
Département finances et santé (DFS)	6'188'885.49	-2'170'000.00	-1'323'777.25	4'865'108.24
Fonds d'aide aux communes	6'188'885.49	-2'170'000.00	-1'323'777.25	4'865'108.24
Département justice, sécurité et culture (DJSC)	6'411'181.08	630'200.00	223'278.35	6'634'459.43
Fonds de la protection civile régionale	2'760'039.53	0.00	-158'651.65	2'601'387.88
Fonds de contribution remplacement abris PC	3'651'141.55	630'200.00	381'930.00	4'033'071.55
Département éducation et famille (DEF)	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds structures d'accueil extra-familial ¹⁾	0.00	0.00	0.00	0.00
Dép. dév. territorial et environnement (DDTE)	53'178'104.67	-5'044'762.00	5'419'131.71	58'597'236.38
Fonds d'aménagement du territoire	8'428'163.15	-32'718.00	3'841'405.07	12'269'568.22
Fonds des routes communales	5'646'446.10	286'500.00	363'553.90	6'010'000.00
Fonds cantonal de l'énergie	3'988'969.65	-784'944.00	665'103.50	4'654'073.15
Fonds des eaux	20'038'890.55	-3'536'000.00	927'008.02	20'965'898.57
Fonds forestier de réserve	2'509'725.25	-6'700.00	88'958.90	2'598'684.15
Fonds de la conservation de la forêt	1'849'247.51	-61'300.00	-1'609.40	1'847'638.11
Fonds agricole et viticole	2'690'154.38	-59'600.00	-103'454.60	2'586'699.78
Fonds des mensurations officielles	8'026'508.08	-850'000.00	-361'833.68	7'664'674.40

¹⁾ Ce fonds ne dispose pas de fortune. Les contributions des employeurs et de l'État (revenus) correspondent aux charges annuelles du fonds (principalement subventions versées aux institutions LAE).

1.6 Vue d'ensemble du compte des investissements

1.6.1 Dépenses et recettes par nature

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Dépenses	80'885'561	117'178'747	273'204'696	+156'025'949	+133.2%	+192'319'136	+237.8%
Recettes	32'464'328	27'776'415	26'731'342	-1'045'073	-3.8%	-5'732'986	-17.7%
Investissements nets	48'421'232	89'402'332	246'473'354	+157'071'022	+175.7%	+198'052'122	+409.0%

Analyse globale des écarts L'écart important d'investissements nets de CHF +157 millions entre le budget 2019 et les comptes de la même année résulte principalement de la mise en œuvre du décret du 19 février 2019 portant octroi d'un crédit d'engagement extraordinaire de CHF 232 millions pour l'assainissement du bilan de RHNe. En effet, sur l'enveloppe précitée, une dépense de CHF 200 millions correspondant à l'octroi d'un capital de dotation a été comptabilisée en tant qu'investissement immobilisé sous la forme d'une participation au bilan de l'État. Par ailleurs, conformément à la volonté du Grand Conseil, cette dépense d'investissement est exclue des mécanismes du frein à l'endettement.

En excluant les effets de la recapitalisation du RHNe, qui n'ont d'ailleurs pas été considérés lors de l'élaboration du budget 2019, l'investissement réel net 2019 est inférieur de CHF 42,9 millions à la prévision budgétaire ((CHF 246,5 millions - CHF 200 millions) - CHF 89,4 millions). Cette différence significative est en grande partie le fait de retards ou de reports de certains projets ou de l'avancement d'autres au cours de l'exercice précédent et qui avaient initialement été prévus au budget 2019. Les projets dont la dépense d'investissement nette 2019 a été la plus significativement inférieure à celle budgétée sont les suivants :

- Participations dans des sociétés électriques (SDTE) : La dépense nette prévue au budget 2019 de CHF 12 millions n'a pu se concrétiser, les négociations n'ayant pas encore abouti ;
- Reprise des actifs du CEG, suite à la fusion (SIEN) : Le budget 2019 prévoyait une dépense nette de CHF 8 millions, or cette dernière a été anticipée et réalisée en toute fin de l'exercice 2018 ;
- Prêts de politique régionale 2016-19 (NECO) : Un écart net (octrois - remboursements) entre les comptes et le budget de CHF -3 millions est constaté. Il résulte du fait qu'en 2019, un seul projet a bénéficié d'un acompte. Aucun des projets qui faisait l'objet d'une lettre d'engagement en 2019 n'a finalement nécessité de versement de fonds. De plus, un projet important budgété en 2019 avait été avancé en 2018 ;
- Crédit de construction pour la halte ferroviaire de la Fiaz (SCTR) : Seule une dépense de CHF 57'200 figure dans les comptes, alors que CHF 2 millions ont été budgétés. L'élaboration de la convention de financement a pris plus de temps que prévu impliquant du retard dans le lancement des travaux ;
- Développement 2016-2020 des systèmes d'information (SIEN) : La dépense nette réelle 2019 est de CHF 1,6 million inférieure au budget, notamment à cause du report de certains développements et de l'abandon d'un projet ;
- Assainissement toiture et installations solaires Breguet 2 (SBAT) : Le projet était doté d'une enveloppe budgétaire de CHF 1,5 million, mais aucune dépense n'a été effectuée dans les comptes ;
- Réformes de l'État II (OORG) : Une dépense nette de CHF 1,5 million a été imputée au budget 2019 de ce crédit. Or, ce projet n'a pas concrètement démarré en 2019. D'ailleurs, il concerne les réformes NE 2.0 qui intègrent désormais le programme d'impulsion et de transformations ;

- Prêts pour exploitations paysannes (SAGR) : Les mouvements de prêts destinés aux exploitations paysannes sont difficilement prévisibles. Dans les comptes 2019, les remboursements ont été supérieurs aux octrois, débouchant ainsi sur un revenu net de CHF 1,4 million.

Degré d'autofinancement Le calcul du degré d'autofinancement ci-dessous intègre la part des amortissements découlant des subventions à l'investissement octroyée et comptabilisée dans les natures 366 (pour rappel, les subventions à l'investissement sont activées au bilan). Les amortissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 104 millions. Ils considèrent également l'amortissement, non prévu au budget, des immobilisations H20 cédées à la Confédération qui représente CHF 38,3 millions.

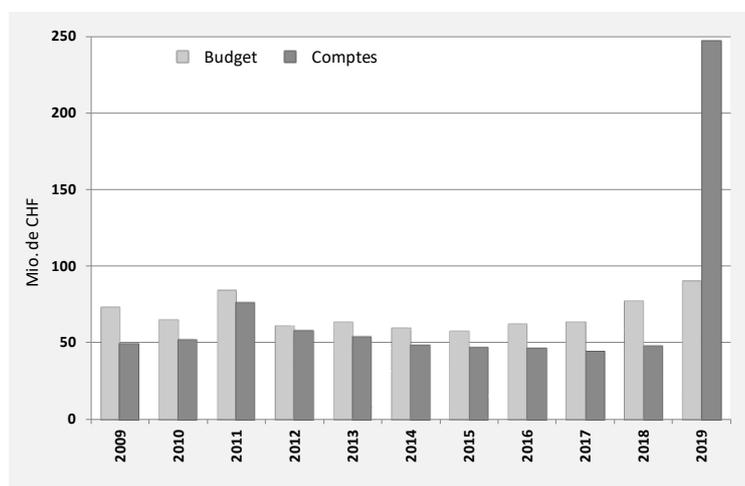
La dépense d'investissement de CHF 200 millions au titre de recapitalisation du RHNe doit, selon le décret du 19 février 2019, être exclue des mécanismes du frein. Les investissements net déterminants 2019 s'élèvent dès lors à CHF 46,5 millions.

Le degré d'autofinancement calculé en regard des règles du frein à l'endettement s'élevait à 75,6% au budget. Les charges d'amortissements réelles finalement bien supérieures à celles budgétées (dû à l'effet de la cession de la H20) et l'amélioration au niveau du compte de résultats expliquent le taux de près de 200% constaté dans les comptes.

Rappelons toutefois ici que le calcul du ratio de degré d'autofinancement découle, pour la dernière fois, des anciennes règles de la législation financière cantonale (nouveau régime dès 2020 conformément aux modifications décidées en juin 2019) et qu'il diffère sensiblement de l'estimation détaillée imposée par les normes MCH2 en matière de calcul des indicateurs dans la statistique financière (voir chapitre 2.5.7.4).

$$DA = \frac{\text{amort. patr. am. - exc. de charges}}{\text{inv. nets déterminants}} \times 100 = \frac{104,0 - 11,4}{46,5} \times 100 = 199,4\%$$

Évolution des investissements nets de 2009 à 2019



Vu les opérations liées à la recapitalisation du RHNe qui n'ont pas été planifiées, l'année 2019 fait figure d'exception, dans la mesure où le volume d'investissement réel dépasse largement celui pris en considération au budget.

Dépenses d'investissement (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		CHF	%	CHF	%
Immobilisations corporelles	45'963'872	61'415'132	39'110'516	-22'304'616	-36.3%	-6'853'356	-14.9%
Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	--	0	--
Immobilisations incorporelles	8'598'324	9'811'500	2'605'870	-7'205'630	-73.4%	-5'992'454	-69.7%
Prêts	18'653'046	9'150'000	10'097'910	+947'910	+10.4%	-8'555'136	-45.9%
Participations et capital social	196'000	15'950'000	203'138'000	+187'188'000	+1'173.6%	+202'942'000	+103'541.8%
Propres subventions d'investissement	6'018'324	16'743'615	9'124'398	-7'619'217	-45.5%	+3'106'074	+51.6%
Subventions d'invest. à redistribuer	1'455'994	3'408'500	2'309'209	-1'099'291	-32.3%	+853'215	+58.6%
Investissements extraordinaires	0	700'000	6'818'793	+6'118'793	+874.1%	+6'818'793	--
Total	80'885'561	117'178'747	273'204'696	+156'025'949	+133.2%	+192'319'136	+237.8%

Nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) La catégorisation des dépenses et des recettes correspond aux groupes de natures comptables du compte des investissements à deux positions. Les analyses qui suivent abordent les dépenses sous l'angle brut et comparent principalement les écarts comptes-budget.

Analyse globale de l'écart L'octroi d'un capital de dotation de CHF 200 millions au RHNe, activé au bilan en tant que participation et exclu des mécanismes du frein explique en grande partie l'écart global constaté de plus de 133% entre les comptes 2019 et le budget.

Immobilisations corporelles La différence de CHF -22,3 millions perceptible entre les comptes et le budget 2019 relève principalement des variations suivantes :

- Comme expliqué ci-dessus, le crédit pour la reprise des actifs du CEG (fusion) avait été porté au budget 2019, pour finalement se concrétiser en fin d'exercice 2018. Un montant de CHF 2,6 millions budgétés, en 2019, en regard du groupe « immobilisations corporelles » n'a par conséquent pas été réalisé dans les comptes de la même période. Il concernait la partie en lien avec l'infrastructure informatique ;
- La dépense brute réellement consentie pour l'assainissement routier H10 (en termes nettes ces travaux sont subventionnés à hauteur de 60% par la Confédération) est de CHF 2,6 millions inférieure au budget, dû au fait que le crédit d'engagement y relatif a été accepté tardivement dans l'année ;
- Les investissements bruts (également subventionnés par la Confédération) réalisés dans le cadre de la convention programme avec la Confédération pour la réalisations d'ouvrages de protections contre les crues 2016-2019 sont moins importants que prévus au budget de CHF 1,8 million, notamment parce que les communes sont les maîtres d'ouvrage et que la coordination peut prendre du temps ;
- Le budget 2019 comprend un montant de CHF 1,5 million pour des dépenses de mandats externes en regard du projet « réformes de l'État II » qui n'ont pu être concrétisées aux comptes 2019. Notons par ailleurs que ce projet fait désormais partie du programme d'impulsion et de transformations ;
- Le projet pour l'assainissement de la toiture et installations solaires du bâtiment sis à Breguet 2 (Neuchâtel) doté d'une enveloppe budgétaire brute de CHF 1,5 million n'a pas démarré en 2019 ;
- Les réalisations 2019 sous l'égide du crédit pour la 12^{ème} étape des routes cantonales (subventionnées) ont impliqué des dépenses brutes moins conséquentes que prévues (écart au budget de CHF -1,5 million) ;
- La dépense brute consentie pour le tunnel de Serrières (subventionnée à 88% par la Confédération) s'est révélée de CHF 1,6 million inférieure au budget.

Immobilisations incorporelles Le budget 2019 comporte un crédit brut de CHF 5,4 millions pour la reprise des logiciels du CEG (fusion) intervenue aux comptes 2018 et par conséquent non dépensé en 2019.

L'abandon et le report de projets prévus par l'enveloppe budgétaire 2019 portée par le crédit cadre pour le développement 2016-2020 des systèmes d'information ont engendrés une différence comptes-budget de CHF 1,6 million.

Prêts Les dépenses brutes relatives aux prêts correspondent à des octrois.

Les prêts accordés, en 2019, sous l'égide du crédit quadriennal de prêts de politique régionale 2016-2019 (NECO) sont inférieur de CHF 6 millions par rapport au budget. Toutefois cette différence est compensée au sein du même groupe de nature comptables par l'octroi de prêts non-prévus à hauteur de CHF 6,5 millions pour les exploitations paysannes (SAGR).

Les acteurs locaux ont également bénéficié de prêts non budgétés de CHF 1'750'000, couverts par le crédit pour la politique régionale 2012-2015 (différence compensée au net par une augmentation des remboursements).

Participations et capital social C'est dans ce groupe de natures comptables à deux positions que la dépense 2019 d'investissement de CHF 200 millions liée à la prise de participation dans le RHNe a été comptabilisée. Cette dernière ne figurait pas au budget et est exclue des mécanismes du frein, conformément au décret du 19.02.2019. La différence comptes-budget induite par la prise de participations dans des sociétés électriques prévue à hauteur de CHF 12 millions et non réalisée contrebalance sensiblement l'écart constaté dans la rubrique.

Propres subventions d'investissement Les principaux écarts bruts compte-budget, s'agissant des subventions à l'investissement sont constatés en regard du crédit pour l'épuration des eaux et adduction (CHF -3,6 millions, rappelons toutefois que ce type de dépenses est compensé par une recette d'investissement du même ordre, puisque qu'il est financé par le fonds des eaux) et de celui pour la construction de la halte ferroviaire de la Fiaz (CHF -2,8 millions).

Subventions d'investissement à redistribuer Aux comptes 2019, les dépenses de subventions d'investissement à redistribuer sont intégralement compensées par des recettes du même type et d'un même montant.

Investissements extraordinaires La dépense liée aux travaux de remise en état Le Pâquier-Villiers intervenus suite aux dommages découlant de l'évènement climatique exceptionnel survenu dans la nuit du 21 au 22 juin 2019 a été comptabilisée dans ce groupe de natures comptables.

Recettes d'investissement (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		CHF	%	CHF	%
Transfert immob. corp. dans patr. fin.	18'179	0	121'944	+121'944	--	+103'765	+570.8%
Remboursements	0	0	21'479	+21'479	--	+21'479	--
Transfert immob. incorp. dans patr. fin.	0	0	0	0	--	0	--
Subventions d'inv. acquises	-280'158	1'755'800	783'766	-972'034	-55.4%	+1'063'924	+379.8%
Remboursement de prêts	19'585'241	4'389'415	10'441'255	+6'051'840	+137.9%	-9'143'986	-46.7%
Tansfert de participations	90'435	0	0	0	--	-90'435	-100.0%
Remboursement de propres subv. d'invest.	10'851'604	19'222'700	12'803'961	-6'418'739	-33.4%	+1'952'357	+18.0%
Subventions d'invest. à redistribuer	1'455'994	2'408'500	2'309'209	-99'291	-4.1%	+853'215	+58.6%
Recettes d'investissement extraordinaires	743'033	0	249'728	+249'728	--	-493'305	-66.4%
Total	32'464'328	27'776'415	26'731'342	-1'045'073	-3.8%	-5'732'986	-17.7%

Analyse globale des écarts Le tableau ci-dessus présente les recettes d'investissements constituées essentiellement de subventions reçues et de remboursements de prêts.

Sans considérer les effets de la recapitalisation du RHNe de CHF 200 millions, la dépense brute d'investissements 2019 est largement inférieure à ce que le budget prévoyait (CHF 73,2 millions comptabilisés contre CHF 117,2 millions budgétés), on pourrait logiquement s'attendre à une différence comptes-budget des recettes dans les mêmes proportions.

Les subventions à l'investissements reçues sont effectivement en deçà des montants budgétés, mais l'écart comptes-budget des remboursements de prêts de CHF + 6 millions annihile partiellement cet élément.

Subventions d'inv. acquises et remboursement de propres subv. d'invest. Les rubriques « subventions d'inv. acquises » ainsi que « remboursement de propres subv. d'inv. », sont à analyser conjointement.

Elles représentent une somme budgétée de CHF 21 millions. Les recettes effectivement réalisées aux comptes 2019 se situent à CHF 13,6 millions. La différence compte-budget s'explique par un volume d'investissement comptabilisé inférieur à celui qui était prévu (sans tenir compte de l'investissement pour l'octroi d'un capital de dotation au RHNe).

Ces recettes sont essentiellement constituées de subventions versées par la Confédération pour des travaux de génie civil directement proportionnelles au montant de la dépense brute et du prélèvement effectué au fonds des eaux pour compenser l'octroi des subventions à l'investissement pour l'épuration des eaux et adduction.

Remboursement de prêts L'écart comptes-budget de CHF 6 millions résulte principalement du fait que les prêts pour exploitations paysannes, qui totalisent des recettes d'investissements au réel de CHF 8 millions, n'ont pas été considérés au budget 2019 (il en va de même pour les octrois de ce type de prêts).

Subventions d'investissement à redistribuer Aux comptes 2019, les recettes liées aux subventions d'investissement à redistribuer sont intégralement compensées par des dépenses du même type et d'un même montant.

1.6.2 Investissements nets par département

Dépenses nettes d'investissement par département (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		2019	CHF	%	CHF
Autorités législatives (AULE)	0	0	0	0	--	0	--
Autorités exécutives (AUEx)	6'629	200'000	75'390	-124'610	-62.3%	+68'761	+1'037.3%
Autorités protections données (PPDT)	0	0	0	0	--	0	--
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	0	0	0	0	--	0	--
Autorités judiciaires (AUJU)	0	0	0	0	--	0	--
Dpt finances et santé (DFS)	29'352'276	39'833'382	218'500'234	+178'666'852	+448.5%	+189'147'958	+644.4%
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	4'635'634	6'454'000	4'249'990	-2'204'010	-34.1%	-385'644	-8.3%
Dpt éducation et famille (DEF)	1'088'395	1'702'215	1'333'435	-368'780	-21.7%	+245'040	+22.5%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	11'823'779	37'171'850	21'253'262	-15'918'588	-42.8%	+9'429'483	+79.8%
Dpt économie et action sociale (DEAS)	1'514'518	4'040'885	1'061'042	-2'979'843	-73.7%	-453'476	-29.9%
Total	48'421'232	89'402'332	246'473'354	+157'071'022	+175.7%	+198'052'122	+409.0%

Analyse globale Parallèlement aux nombreux projets gérés par le SIEN et le SBAT, l'octroi du capital de dotation de CHF 200 millions au RHNe comptabilisé au SCSP sous la forme d'une prise de participations font du DFS le département ayant un volume net d'investissements le plus élevé.

Le DDTE, avec ses projets en lien avec le génie civil y occupe également une place prépondérante. De nombreuses dépenses sont subventionnées, comme c'est le cas dans le domaine des routes.

DFS Comme expliqué ci-dessus, les opérations en lien avec la recapitalisation du RHNe, ainsi que la mise en œuvre de la loi RHNe ont totalisé une dépense nette d'investissement 2019 de CHF 201,6 millions (CHF 200 millions pour l'octroi d'un capital de dotation et CHF 1,6 million pour la mise en œuvre de la loi).

Les autres projets dans lesquels le département a principalement investi, en 2019, sont les suivants :

- Assainissement énergétique du CPLN : CHF 4,2 millions ;
- Renouvellement des infrastructures informatiques : CHF 3,2 millions ;
- Sécurisation de l'outil de production informatique : CHF 1,5 million ;
- Extension du CIFOM-Ecole Pierre-Coullery et modernisation des réformes de l'État, : chacun CHF 1,4 million.

La reprise des actifs du CEG a été portée au budget 2019. Cependant, celle-ci s'est réalisée aux comptes 2018 (ceci entraîne un écart comptes-budget de CHF -8 millions).

À noter que la quasi-totalité des projets en lien avec les bâtiments ou l'informatique sont centralisés dans ce département, indépendamment du service utilisateur final.

DJSC Les acquisitions de véhicules intervenues en 2019 sous l'égide du crédit-cadre « Achat de véhicules 2018-2019 » représente une dépense nette de CHF 3 millions. L'écart au budget de CHF -2,2 millions s'explique en grande partie par l'absence d'acquisition du logiciel informatique de l'office des poursuites aux comptes (CHF -0,7 million) et par un investissement moins important que prévu s'agissant du projet pour l'évolution du système Polycom à la PONE (CHF -0,7 million).

DEF Aux comptes 2019, il n'a pas été consenti de dépense pour le projet de création du CPNE qui comporte un budget de CHF 300'000.

DDTE Les dépenses nettes d'investissements les plus importantes intervenues en 2019 au DDTE concernent les travaux de remise en état de la route Le Pâquier-Villiers (CHF 5,4 millions suite aux intempéries) et l'entretien constructif des routes (CHF 5,1 millions).

Quant à l'écart comptes-budget de CHF -15,9 millions, il est non seulement le fait de retards ou reports de projets dus à divers aléas mais il s'explique surtout par la non acquisition de participations dans des sociétés électriques portées au budget pour CHF 12 millions.

DEAS Les investissements nets 2019 du DEAS englobent des prêts (octrois-remboursements). Toutefois, un montant de CHF 0,6 million a été alloué à Microcity SA en tant que subvention à l'investissement, dans le cadre du programme d'impulsion et de transformations.

1.6.3 Investissements nets selon la classification fonctionnelle

Dépenses nettes d'investissement selon classification fonctionnelle (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Administration générale	12'751'839	15'680'400	7'342'284	-8'338'116	-53.2%	-5'409'554	-42.4%
Ordre et sécurité publique, défense	1'935'314	3'633'000	2'120'008	-1'512'992	-41.6%	+184'694	+9.5%
Formation	10'194'889	11'459'597	7'995'047	-3'464'550	-30.2%	-2'199'842	-21.6%
Culture, sport et loisirs, église	514'594	721'000	797'095	+76'095	+10.6%	+282'501	+54.9%
Santé	398'629	5'565'000	202'894'284	+197'329'284	+3'545.9%	+202'495'655	+50'798.0%
Prévoyance sociale	321'515	2'191'600	1'046'125	-1'145'475	-52.3%	+724'610	+225.4%
Trafic et télécommunications	12'556'486	20'821'850	21'271'042	+449'192	+2.2%	+8'714'555	+69.4%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	878'904	2'145'000	907'437	-1'237'563	-57.7%	+28'534	+3.2%
Economie publique	1'648'632	18'764'885	2'057'385	-16'707'500	-89.0%	+408'752	+24.8%
Finances et impôts	7'220'430	8'420'000	42'648	-8'377'352	-99.5%	-7'177'782	-99.4%
Total	48'421'232	89'402'332	246'473'354	+157'071'022	+175.7%	+198'052'122	+409.0%

Administration générale Les tranches budgétaires liées à certains crédits-cadre sont imputées dans cette fonction (faute de détails plus précis lors de l'établissement du budget), alors que la comptabilisation au réel, intervient dans la bonne classification, en fonction du domaine d'activité du service utilisateur final de l'investissement. Par exemple, l'entier du budget de CHF 3 millions en lien avec l'achat de véhicules par le biais du crédit-cadre y relatif est affecté à ce domaine fonctionnel. Cependant, la comptabilisation 2019 de chacune des dépenses pour ces véhicules est intervenue dans le domaine spécifique de l'utilisateur final (PONE/ordre et sécurité publique, SPCH/trafic, etc.) Ce biais contribue largement à la différence constatée entre les comptes et le budget.

La dépense nette d'investissement 2019 la plus importante de ce domaine est de CHF 3,2 millions sous l'égide du crédit-cadre attribué au SIEN pour le renouvellement des infrastructures informatiques.

<i>Ordre et sécurité publique, défense</i>	<p>L'écart comptes-budget 2019 de CHF -1,5 million dévoilé dans la présente catégorie est majoritairement porté par une dépense nette 2019 réalisée pour l'évolution du système Polycom et pour l'assainissement des façades du bâtiment SISPOL bien inférieure au montant de la prévision budgétaire (différence de CHF -1,2 million pour les deux projets).</p> <p>Les acquisitions de véhicules d'intervention occupent une place prépondérante, puisqu'à elles seules elles représentent CHF 1,1 million.</p>
<i>Formation</i>	<p>Les retards ou reports des projets pour l'assainissement de la toiture et installations solaires Breguet 2, pour l'assainissement des conduites du site Dubied occupé par le CNIP et pour l'extension du CIFOM-Ecole Pierre Coullery impliquent au total des dépenses nettes d'investissement de CHF 2,6 millions inférieures au budget.</p> <p>L'investissement net 2019 le plus important consenti au titre de la formation réside en l'assainissement énergétique du CPLN (CHF 4,2 millions).</p>
<i>Culture, sport et loisirs, église</i>	<p>Les subventions à l'investissement allouées pour la 2^{ème} étape de la restauration de la collégiale de Neuchâtel, totalisant CHF 300'000 constituent l'investissement le plus important de l'année s'agissant de ce domaine fonctionnel.</p>
<i>Santé</i>	<p>Outre l'octroi d'un capital de dotation au RHNe et la mise en œuvre de la loi RHNe totalisant CHF 201,6 millions, un montant de CHF 0,8 million a été investi en 2019 pour la constitution et la certification e-health.</p>
<i>Prévoyance sociale</i>	<p>Les différents outils d'aide au financement (prêts et prises de parts sociales dans des coopératives d'habitation) octroyés dans le cadre de la politique du logement occupent la majeure partie des dépenses nettes d'investissement 2019 de ce domaine fonctionnel (CHF 0,9 million).</p>
<i>Trafic et télécommunications</i>	<p>Ce domaine fonctionnel regroupe essentiellement les investissements intervenus sur le réseau routier ou dans le domaine des transports, dont voici les principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHF 5,4 millions pour la remise en état de la route Le Pâquier-Villiers, suite aux intempéries du moins de juin 2019 (non-prévus au budget) ; - CHF 5,1 millions au titre d'entretien constructif des routes ; - CHF 1,7 millions pour l'acquisition de véhicules spécifiques au SPCH ; - CHF 1,7 million de subventions à l'investissement versée pour l'adaptation du matériel roulant conformément à la LHand ; - CHF 1,6 million pour la 12^{ème} étape de correction et d'aménagement des routes cantonales.
<i>Protection de l'environnement et aménagement du territoire</i>	<p>La mise en œuvre des projets composant la convention programme « RPT 07b ouvrages de protection contre les crues 2016-2019 » s'avère plus longue que prévue. Pour ce crédit, l'écart comptes-budget est de CHF 0,7 million.</p>
<i>Économie publique</i>	<p>Le budget 2019 de CHF 12 millions prévu pour l'acquisition de participations dans des sociétés électriques est affecté à cette catégorie. Comme l'achat de ces titres ne s'est pas réalisé, les comptes affichent une différence importante par rapport au budget. Les dépenses comptabilisées dans ce domaine fonctionnel ont essentiellement trait à des prêts (entreprises publiques et privées) et des subventions à l'investissement allouées au secteur agricole.</p>
<i>Finances et impôts</i>	<p>Un montant de CHF 8 millions a été porté au budget 2019, pour la reprise des actifs du CEG (fusion). Cette dernière n'intègre finalement pas les comptes de la même année, puisque cette fusion a été comptabilisée à la fin de l'exercice 2018.</p>

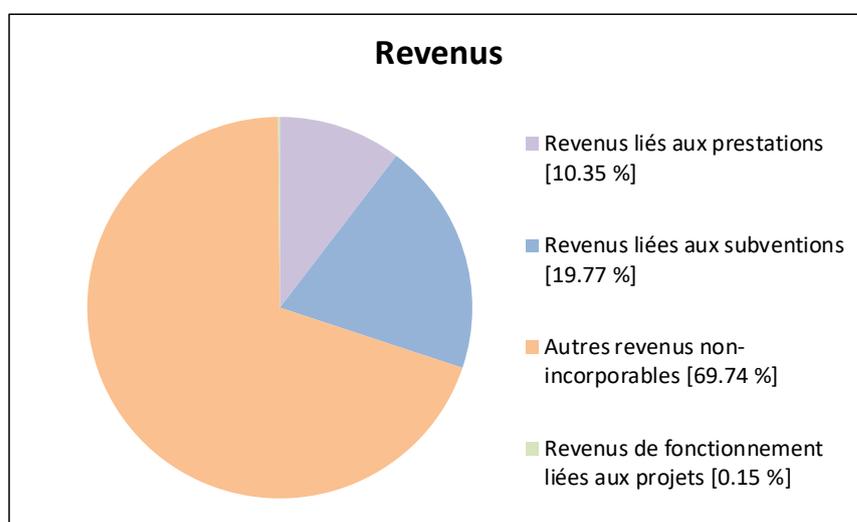
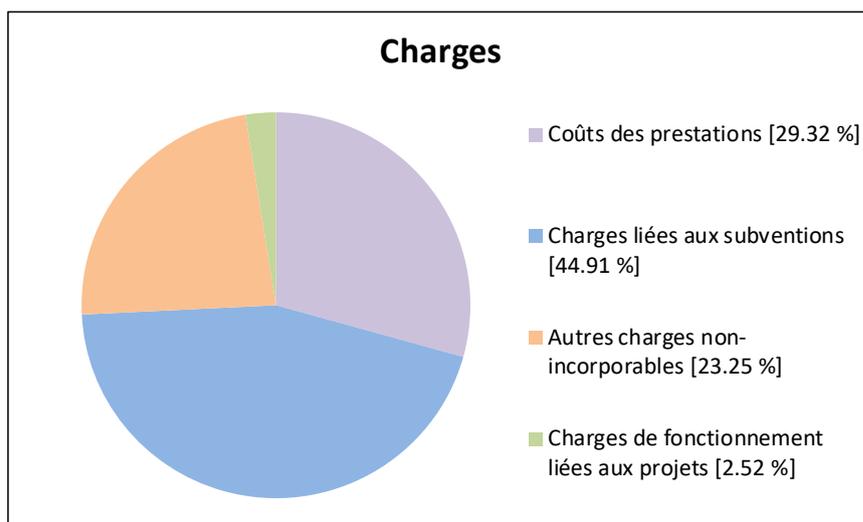
1.7 Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement

1.7.1 Résultats analytiques globaux

Introduction L'introduction de la comptabilité analytique permet une vision analytique des charges et des revenus du compte de résultats, qui se reflète dans la partie II du rapport consacrée à la vue synthétique par centre de profit (ou unité administrative). Outre la présentation générale financière par groupes de charges et de revenus selon la nomenclature du MCH2, chaque centre de profit présente désormais une vision de ses comptes structurée par groupe de prestations, éléments non incorporables aux prestations et crédits d'engagement.

Distinctions des éléments analytiques On distingue fondamentalement les charges et revenus entrant dans la détermination du résultat des prestations, des autres charges et revenus non incorporables, eux-mêmes séparés selon qu'il s'agisse de charges et revenus de transfert ou non.

Répartition des charges et revenus par type d'élément analytique Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser comment les charges du compte de résultats se répartissent sur les différents types d'éléments analytiques.



Résultat des prestations Entrent dans le calcul du résultat des prestations :

- les *charges et revenus dits incorporables*, à savoir les charges directement associées à la fourniture des prestations (BSM, amortissements, charges financières, etc.) et les charges indirectement associées à la fourniture des prestations (répartition des salaires et autres charges générales du service, selon des clés de répartition définies).
- les *charges transverses aux prestations* faisant l'objet de forfaits des services centraux (p. ex. loyers calculatoires, frais informatiques, frais de véhicules, frais administratifs, etc.).
- les revenus découlant de la vente des prestations fournies.

On utilise alors la terminologie de « coûts » (ensemble des charges directes, indirectes et transverses) et « produits » pour présenter le résultat des prestations.

Résultat des charges et revenus non incorporables Les charges et revenus sont dits non incorporables lorsque, en raison de leur nature, ils ne doivent pas entrer dans le calcul du coût des prestations. On distingue alors les charges et revenus de transfert non incorporables des autres charges et revenus non incorporables. Figurent ainsi pour l'essentiel dans ces catégories, les charges et revenus de transfert non directement liés à des prestations, les charges et revenus financiers ainsi que les impôts et parts à des recettes fédérales.

Exception aux comptes 2019 Il convient de relever que les répartitions analytiques détaillées par prestations ne seront réalisées qu'à partir des comptes 2020, le temps de stabiliser et fiabiliser toute la logique de répartition analytique. Il en découle que, pour les comptes 2019, tout comme cela fut le cas pour les comptes 2018, les coûts et produits indiqués en regard de chaque groupe de prestations dans les données par services (cf. partie II du rapport), n'incluent à ce stade que les charges et revenus comptabilisés directement sur les prestations.

1.7.2 Projets gérés par crédit d'engagement

Notion de crédit d'engagement Les bases légales relatives aux crédits d'engagement sont définies aux articles 37 à 43 de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) entrée en vigueur en 2015. Celle-ci précise notamment que les moyens accordés au travers d'un crédit d'engagement peuvent être comptabilisés dans le compte des investissements et dans le compte de résultats, en fonction de la nature des dépenses et des recettes (art. 40 al. 1 LFinEC). Un crédit d'engagement peut ainsi présenter des dépenses nettes exclusivement affectées au compte des investissements, des charges nettes émergeant intégralement au compte de résultats, ou encore un mélange des deux.

Pour rappel, c'est depuis l'introduction du MCH2 en 2018 que cette distinction entre le compte des investissements et le compte de résultats est techniquement possible. Auparavant, seules les dépenses et les recettes d'investissement étaient gérées par le biais des crédits d'engagement.

Présentation des informations Le tableau détaillé figurant à la suite de ce chapitre récapitule les différents projets gérés par le biais d'un crédit d'engagement. Celui-ci fournit par conséquent un « inventaire » agrégeant les informations, sous l'angle analytique, des deux états financiers reconnus en matière de finances publiques.

Les crédits d'engagement en cours concernent des projets ayant déjà fait l'objet d'une validation politique par l'autorité compétente (décret du Grand Conseil, arrêté du Conseil d'État ou décision départementale) et qui sont toujours en phase de réalisation. Les crédits clôturés sont ceux dont la dernière dépense et/ou la dernière recette est intervenue lors de l'exercice 2019. Ils sont donc terminés et n'apparaîtront plus dans les tableaux de synthèse des prochains rapports. Enfin les crédits d'engagement à solliciter sont ceux qui indiquent une dépense au budget 2019 mais qui, pour diverses raisons, n'ont finalement pas fait l'objet d'une validation (ouverture du crédit) par l'autorité compétente en cours d'exercice (abandon ou report du projet).

Rappelons encore que les montants indiqués au titre des crédits d'engagement sont mentionnés au brut pour les projets ouverts après le 1^{er} janvier 2015 (sans déduction des éventuelles recettes) et au net pour les projets accordés avant 2015 (y compris déduction des éventuelles recettes), conformément à l'ancienne législation. La colonne « Date ACE / Décret » du tableau de synthèse permet au lecteur de connaître sous quel régime le crédit a été ouvert (LFinEC ou ancienne loi sur les finances) et, par conséquent, si les recettes sont prises en compte ou non dans le montant total de l'enveloppe à disposition.

Précisons encore que seuls les crédits ayant eu des dépenses et/ou des recettes au budget 2019 et/ou aux comptes 2019 sont mentionnés dans le tableau détaillé. Cela signifie que la liste qui est publiée dans ce rapport ne mentionne pas les projets ouverts sans impact sur l'année 2019.

À noter enfin que le tome 2 du rapport de gestion financière mentionne aussi les différents projets gérés par crédit d'engagement pour chaque centre de profit, mais uniquement sous l'angle des dépenses et des recettes émergeant au compte des investissements. Des commentaires rédigés par les départements et services concernés fournissent aussi des explications complémentaires.

Dépenses nettes projets gérés par crédit d'engagement (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2019		CHF	%	CHF	%
Crédits d'engagement en cours	44'880'985	68'880'632	336'201'994	+267'321'362	+388.1%	+291'321'009	+649.1%
Crédits d'engagement clôturés	3'534'172	274'000	501'421	+227'421	+83.0%	-3'032'751	-85.8%
Crédits d'engagement à solliciter (non demandés)	0	23'557'000	0	-23'557'000	-100.0%	0	--
Total	48'415'157	92'711'632	336'703'415	+243'991'782	+263.2%	+288'288'258	+595.5%

Les écarts importants constatés par rapport au budget 2019 sont justifiés dans les commentaires qui suivent, plus particulièrement les variations concernant les charges et les revenus du compte de résultats. Rappelons que les variations constatées au niveau des dépenses nettes d'investissement font déjà l'objet d'explications détaillées dans la partie précédente de ce rapport (1.6) et, comme déjà précisé ci-dessus, dans les fiches par centre de profit du tome 2. Il apparaît par conséquent redondant de les reprendre encore une fois dans ce chapitre.

Crédits d'engagement en cours

Les crédits d'engagement en cours atteignent des dépenses nettes particulièrement élevées durant l'exercice 2019 (CHF 336,2 millions). La principale dépense concerne le crédit d'engagement extraordinaire de CHF 232 millions accordé par décret du Grand Conseil le 19 février 2019 pour permettre l'assainissement du bilan de l'Hôpital neuchâtelois (projet recapitalisation RHNe). Rappelons que ce crédit d'engagement comprend un montant de CHF 200 millions pour l'octroi d'un capital de dotation (compte des investissements, dépenses gérées hors frein) et d'un second montant de CHF 32 millions pour l'octroi d'une aide à fonds perdus (compte de résultats, charges de transfert du SCSP). Le fait que ces éléments n'aient pas été prévus lors de l'adoption du budget 2019 explique une part prépondérante de la variation identifiée dans le tableau ci-dessus.

L'autre dépense significative au titre des crédits d'engagement en cours concerne uniquement le compte de résultats. Il s'agit de la subvention allouée à l'Université de Neuchâtel par le biais du décret du 26 juin 2019 ratifiant le mandat d'objectifs confié à l'Université pour la période 2019-2022. Le crédit d'engagement quadriennal de CHF 200,7 millions se matérialise ainsi par une première tranche de CHF 50,4 millions pour l'exercice 2019. Bien que ces dépenses aient été prévues dans les charges de transfert du SFPO, le recours au crédit d'engagement pour financer ces éléments n'avait pas encore été décidé en décembre 2018, lors du vote du budget 2019, ce qui contribue à expliquer cet écart purement technique et perceptible uniquement sous l'angle d'analyse « crédits d'engagement » par rapport aux prévisions budgétaires.

Compte tenu des deux projets « Recapitalisation RHNe » et « Mandats d'objectifs UNINE », ce sont ainsi près de CHF 282 millions de dépassement par rapport au budget qui s'expliquent et qui réduisent du

coup le solde résiduel des dépenses nettes à un peu plus CHF 54 millions. Parallèlement à ces deux variations significatives, une quinzaine de millions de francs non dépensés en regard d'autres projets justifie l'écart global de CHF 267 millions au titre des crédits d'engagement en cours. Citons notamment, parmi les projets significatifs, la dépense de CHF 8 millions pour la reprise des actifs du CEG qui a été inscrite au budget 2019 mais qui a finalement fait l'objet d'une anticipation sur l'exercice 2018.

Crédits d'engagement clôturés Les crédits clôturés au terme de l'exercice 2019 totalisent encore des dépenses nettes d'un demi-million de francs. Ces dernières concernent plus particulièrement l'acquisition non prévue de deux-bien fonds (terrains), propriété de la ville de La Chaux-de-Fonds, pour compléter la reprise de l'ancien bâtiment hospitalier sis rue Sophie-Mairet 29-31, cédé à l'État dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 19 février 2019 pour la recapitalisation du RHNe.

Crédits d'engagement à solliciter (non demandés) Plusieurs projets annoncés au budget 2019 n'ont finalement pas été ouverts en cours d'exercice. Des dépenses prévues à hauteur de CHF 23,7 millions n'ont ainsi pas été effectuées.

Le crédit d'engagement de CHF 12 millions pour financer l'acquisition de participations dans des sociétés électriques (dépenses gérées hors frein) a une nouvelle fois été reporté. Des discussions sont actuellement en cours et devraient aboutir au cours de l'exercice 2020, pour lequel une dépense identique a été prise en compte lors de l'élaboration du budget.

D'autres projets n'ont pas été sollicités en cours d'exercice pour diverses raisons, comme par exemple la deuxième étape des réformes de l'État (CHF 1,5 million à l'OORG) puisque ces éléments sont dorénavant financés au travers d'un autre crédit d'engagement en lien avec le programme d'impulsion et de transformations. Citons encore l'assainissement de la toiture du bâtiment rue A.-L. Breguet 2 à Neuchâtel (CHF 1,5 million au SBAT), le projet de mise à niveau du parc immobilier des EMS (CHF 1 million au SCSP) ou encore les prêts en faveur de projets pour le développement économique (CHF 1 million au NECO).

**Projets gérés
par crédit
d'engagement**
 Compte des
investissements et
compte de résultats

Projets gérés par crédit d'engagement (CHF)	Centre de profit	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement ¹⁾	Situation au 31.12.2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écarts comptes et budget	Solde disponible
Total				1'572'408'016	615'659'010	92'711'632	336'703'415	+243'991'782	620'045'591
Autorités exécutives (AUEX)				29'277'200	0	200'000	2'027'008	+1'827'008	27'250'192
PI-accord position. Strat. (APS)	CHAN	En cours	25.06.2019	15'000'000	0	0	258'159	+258'159	14'741'841
PI-Réformes	CHAN	En cours	25.06.2019	10'000'000	0	0	277'106	+277'106	9'722'895
PI-soutien innovation	CHAN	En cours	25.06.2019	4'000'000	0	0	1'416'353	+1'416'353	2'583'647
Prélèvement et sortie (TLA)	SALI	Clôturé	06.06.2017	77'200	0	0	75'390	+75'390	1'810
Gouvernement Neuchâtelois Sans Papier	CHAN	A solliciter	--	200'000	0	200'000	0	-200'000	200'000
Département des finances et de la santé (DFS)				527'480'670	121'018'512	39'173'382	251'673'378	+212'499'996	154'788'780
Modernisation et réforme Etat	OORG	En cours	23.02.2010	16'000'000	14'633'675	1'671'000	1'381'151	-289'849	-14'827
Regroup. LJP sur deux bâtiments - Etude	SBAT	En cours	25.09.2019	500'000	0	200'000	159'837	-40'163	340'163
CIFOM-EAA/Abeille2-assiniss. toiture	SBAT	En cours	02.09.2019	200'000	0	200'000	116'892	-83'108	83'108
Unimail - correction de la verrière	SBAT	En cours	02.09.2019	375'000	0	300'000	375'000	+75'000	0
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	07.11.2018	2'000'000	0	250'000	138'000	-112'000	1'862'000
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	07.11.2018	12'800'000	0	1'600'000	1'080'000	-520'000	11'720'000
Centre collecteur des cadavres d'animaux	SBAT	En cours	31.10.2018	1'550'000	0	300'000	0	-300'000	1'550'000
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	SBAT	En cours	31.10.2018	2'550'000	40'000	0	60'742	+60'742	2'449'258
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	SBAT	En cours	31.10.2018	1'550'000	0	0	145'038	+145'038	1'404'962
Centre entr. rout. mixte RC/RN Montagnes	SBAT	En cours	04.07.2018	130'000	0	30'000	0	-30'000	130'000
Assain. toiture Pavillon Borel - Perreux	SBAT	En cours	09.05.2018	430'000	418'706	0	-769	-769	12'063
Réorganisation du Château de Neuchâtel	SBAT	En cours	22.03.2017	693'000	646'437	0	45'557	+45'557	1'006
Extension du CIFOM-EPCY	SBAT	En cours	21.02.2017	3'940'000	203'880	1'902'000	1'386'332	-515'668	2'349'788
Unimail-assainissement façades-3e étape	SBAT	En cours	25.05.2016	4'500'000	29'670	800'000	747'370	-52'630	3'722'959
SBAT - Chaudières	SBAT	En cours	01.09.2015	1'510'000	794'595	280'000	300'100	+20'100	415'305
CPLN NE / assaini. énergétique	SBAT	En cours	29.04.2014	36'980'000	31'199'568	3'056'382	4'236'437	+1'180'055	1'543'995

Projets gérés par crédit d'engagement (CHF)	Centre de profit	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement ¹⁾	Situation au 31.12.2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart comptes et budget	Solde disponible
					Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultats				
Lycée DDR assain. façades étude	SBAT	En cours	25.08.2010	400'000	25'617	280'000	98'183	-181'817	276'200
Rénovation des prisons (EPPB et EDPR)	SBAT	En cours	18.03.2008	37'168'670	36'297'572	0	-67'620	-67'620	938'718
Recapitalisation du RHNe	SCSP	En cours	19.02.2019	232'000'000	0	0	232'000'000	+232'000'000	0
Mise en œuvre de la loi RHNe	SCSP	En cours	06.07.2018	2'200'000	0	2'200'000	1'572'051	-627'949	627'949
Constitution et certification e-health	SCSP	En cours	26.09.2017	3'000'000	239'807	640'000	827'358	+187'358	1'932'836
CLOEE2 - Suivi de la santé élèves (DEF)	SIEN	En cours	30.10.2019	200'000	0	100'000	2'975	-97'025	197'025
Migration Paclan/x	SIEN	En cours	12.06.2019	307'000	0	0	275'482	+275'482	31'518
Licences SAP HANA-BW	SIEN	En cours	29.03.2019	53'000	0	0	52'327	+52'327	673
Logiciel Investimmo	SIEN	En cours	13.02.2019	170'000	16'608	0	92'250	+92'250	61'142
Reprise des actifs du CEG (fusion)	SIEN	En cours	04.12.2018	7'515'000	7'515'000	8'000'000	0	-8'000'000	0
CLOEE2 - Gestion des rempl. PO (DEF)	SIEN	En cours	06.07.2018	200'000	0	100'000	58'112	-41'888	141'888
HIP Infosearch	SIEN	En cours	06.07.2018	85'000	0	85'000	66'174	-18'826	18'826
Renouvel. infrastructure SAP clients ext	SIEN	En cours	06.07.2018	420'000	0	420'000	412'748	-7'252	7'252
Dével. 2016-2020 des syst. d'information	SIEN	En cours	23.02.2016	9'600'000	1'832'106	2'329'000	984'391	-1'344'609	6'783'503
Renouvellement des infrastructures info	SIEN	En cours	23.02.2016	26'790'000	6'764'005	4'381'000	3'238'464	-1'142'536	16'787'531
Sécurisation de l'outil de prod. info.	SIEN	En cours	23.02.2016	15'500'000	9'650'228	200'000	1'511'405	+1'311'405	4'338'366
SIEN - Dévelop. info.cantonale 2004-2009	SIEN	En cours	02.06.2004	9'700'000	8'329'645	800'000	83'597	-716'403	1'286'758
HNE acquisition terrain Sophie-Mairet	SBAT	Clôturé	21.08.2019	500'000	0	0	473'280	+473'280	26'720
Latenium bâtiment du chant. naval	SBAT	Clôturé	04.09.2018	95'000	26'839	0	1'643	+1'643	66'519
Pav. Petite Rochette-assainiss. toiture	SBAT	Clôturé	09.07.2018	250'000	249'997	0	537	+537	-534
Campus Arc 1 - étanchéité dalles parking	SBAT	Clôturé	28.05.2018	300'000	342'025	0	-97'879	-97'879	55'854
Cité des Etudiants - sécurité	SBAT	Clôturé	23.08.2017	700'000	691'492	0	-58'992	-58'992	67'500
Microcity - étanchéité dalles parking	SBAT	Clôturé	23.08.2017	572'000	554'037	0	20'763	+20'763	-2'800
Centre Montmollin & gestion forest. 2020	SBAT	Clôturé	06.06.2017	2'550'000	0	200'000	0	-200'000	2'550'000
Sécurisation du Château de Neuchâtel	SBAT	Clôturé	27.03.2017	522'000	517'003	0	-45'557	-45'557	50'554
Réformes de l'Etat II	OORG	A solliciter	--	5'000'000	0	1'500'000	0	-1'500'000	5'000'000
Breguet 2-Assain. Toiture et instal. sol	SBAT	A solliciter	--	2'200'000	0	1'500'000	0	-1'500'000	2'200'000
Centre cantonal archives, crédit d'étude	SBAT	A solliciter	--	2'000'000	0	500'000	0	-500'000	2'000'000
EDPR-Assain. Toiture et instal. solaires	SBAT	A solliciter	--	300'000	0	300'000	0	-300'000	300'000
Infirmierie EDPR	SBAT	A solliciter	--	1'500'000	0	300'000	0	-300'000	1'500'000
Lycée Jean Piaget - assain. Toiture	SBAT	A solliciter	--	700'000	0	400'000	0	-400'000	700'000
Perreux - Pav. Acacias -assain. toit.+PV	SBAT	A solliciter	--	700'000	0	700'000	0	-700'000	700'000
Pôle techn. créat atelier poliss (DEF)	SBAT	A solliciter	--	250'000	0	250'000	0	-250'000	250'000
Prévoyance 80-82 - EPC - assain. conduit	SBAT	A solliciter	--	600'000	0	300'000	0	-300'000	600'000
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	A solliciter	--	44'000'000	0	100'000	0	-100'000	44'000'000
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	SBAT	A solliciter	--	400'000	0	100'000	0	-100'000	400'000
regroupement ACN Tivoli EST	SBAT	A solliciter	--	700'000	0	200'000	0	-200'000	700'000
Rénovation bâtiment Creux-Dessous	SBAT	A solliciter	--	140'000	0	14'000	0	-14'000	140'000
SISPOL - assainissement façade	SBAT	A solliciter	--	500'000	0	500'000	0	-500'000	500'000

Projets gérés par crédit d'engagement (CHF)	Centre de profit	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement ¹⁾	Situation au 31.12.2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart comptes et budget	Solde disponible
					Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultats				
Site Dubied CNIP - assain. conduites EP	SBAT	A solliciter	--	550'000	0	550'000	0	-550'000	550'000
Contrôle qualité système de soins	SCSP	A solliciter	--	135'000	0	135'000	0	-135'000	135'000
Infrastructures EMS	SCSP	A solliciter	--	30'000'000	0	1'000'000	0	-1'000'000	30'000'000
Mise en réseau services système de soins	SCSP	A solliciter	--	200'000	0	200'000	0	-200'000	200'000
Outil gest. redéf. prest. as. DEAS	SIEN	A solliciter	--	100'000	0	100'000	0	-100'000	100'000
Projets NEMO	SIEN	A solliciter	--	1'000'000	0	200'000	0	-200'000	1'000'000
Département de la justice, sécurité et culture (DJSC)				25'436'000	4'654'718	9'508'000	7'294'922	-2'213'078	13'486'360
Amén. récept. des séquestres + détenus	PONE	En cours	25.06.2019	70'000	0	70'000	56'125	-13'875	13'875
Appareils radars - série 2	PONE	En cours	22.05.2019	340'000	0	170'000	170'530	+530	169'470
Système d'extinction BAP	PONE	En cours	25.03.2019	100'000	0	100'000	96'948	-3'052	3'052
Appel Urgence, eCall	PONE	En cours	05.11.2018	200'000	95'795	100'000	30'990	-69'010	73'215
Modernisation système d'information Info	PONE	En cours	10.09.2018	200'000	41'972	100'000	43'182	-56'818	114'846
Mise à jour des moyens techniques PONE	PONE	En cours	17.08.2018	230'000	32'765	65'000	63'345	-1'655	133'890
Optimisation sécurité cellules BAP	PONE	En cours	06.07.2018	60'000	0	60'000	57'177	-2'824	2'824
Blackout Polycom et BAP	PONE	En cours	11.08.2017	282'000	119'588	50'000	37'106	-12'894	125'306
Évolution du système Polycom	PONE	En cours	15.12.2016	2'080'000	567'023	1'000'000	276'819	-723'181	1'236'158
Matériel domotique	PONE	En cours	21.09.2016	230'000	161'797	40'000	38'549	-1'451	29'654
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	SCNE	En cours	26.05.2015	2'095'000	300'000	300'000	300'000	+0	1'495'000
Création moyens nécessaires LArch	SCNE	En cours	22.02.2011	1'450'000	406'867	200'000	34'290	-165'710	1'008'844
Achat de véhicules 2020-23	SSCM	En cours	18.12.2019	10'030'000	0	3'054'000	3'044'931	-9'069	6'985'069
Achat de véhicules 2018-19	SSCM	En cours	07.11.2017	5'984'000	2'928'910	3'054'000	3'044'931	-9'069	10'159
Armes longues	PONE	A solliciter	--	510'000	0	220'000	0	-220'000	510'000
Renouvellement terminaux Polycom	PONE	A solliciter	--	875'000	0	225'000	0	-225'000	875'000
Logiciel info de l'office des poursuites	SEPF	A solliciter	--	700'000	0	700'000	0	-700'000	700'000
Département de l'éducation et de la famille (DEF)				207'432'846	970'689	1'702'215	51'720'435	+50'018'220	154'741'721
EAA - Enveloppe équipements	CIFOM	En cours	13.03.2019	150'000	0	60'000	55'612	-4'388	94'388
PTN - Enveloppe équipements	CIFOM	En cours	13.03.2019	524'000	0	200'000	199'110	-890	324'890
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CIFOM	En cours	13.03.2019	325'000	0	35'000	35'052	+52	289'948
Clavecin et marimba 5 octaves	CMNE	En cours	23.11.2019	59'000	0	44'000	58'726	+14'276	274
Refonte du site internet www.cmne.ch	CMNE	En cours	16.01.2019	46'000	0	0	37'803	+37'803	8'197
Cons.,renouv. du parc pianist. 2016-2019	CMNE	En cours	21.03.2016	548'000	409'233	137'000	120'092	-16'908	18'675
Équipements pédagogiques techniques	CPLN	En cours	02.12.2019	260'000	0	50'000	50'673	+673	209'327
Renouv. contrôleur wifi/switchs bâtiment	CPLN	En cours	08.07.2019	102'000	0	102'000	101'686	-314	314
Serveurs et syst. sauvegarde(Datacenter)	CPLN	En cours	08.07.2019	190'000	0	190'000	189'767	-233	233
Enveloppe équipement salles polyvalentes	CPLN	En cours	06.07.2018	100'000	49'995	50'000	53'073	+3'073	-3'069
Salle de gymnastique (Corcelles - C.)	SDEF	En cours	12.12.2018	833'461	279'461	290'000	277'000	-13'000	277'000
Collège Geneveys-s-c.	SDEF	En cours	05.07.2016	390'700	232'000	116'215	116'216	+1	42'484

Projets gérés par crédit d'engagement (CHF)	Centre de profit	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement ¹⁾	Situation au 31.12.2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart comptes et budget	Solde disponible
					Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultats				
Mandat d'objectifs 2019-2022 UNINE ²⁾	SFPO	En cours	26.06.2019	200'708'685	0	0	50'387'000	+50'387'000	150'321'685
Rayonnage et mobilier bibliothèque CMNE	CMNE	Clôturé	10.04.2019	39'000	0	0	38'626	+38'626	374
Création collège Terreaux-Est (NE)	SDEF	A solliciter	--	257'000	0	128'000	0	-128'000	257'000
Création du CPNE	SFPO	A solliciter	--	2'900'000	0	300'000	0	-300'000	2'900'000
Département dév. territorial et de l'environnement (DDTE)				717'781'300	478'211'429	38'087'150	23'387'213	-14'699'937	216'182'658
Travaux remises en état agricoles VdR	SAGR	En cours	03.09.2019	1'120'000	0	0	175'000	+175'000	945'000
Fromagerie du Cerneux-Péquignot	SAGR	En cours	20.03.2019	601'400	0	300'000	256'400	-43'600	345'000
Fermes de l'État - assainissements	SAGR	En cours	06.07.2018	90'000	0	90'000	90'620	+620	-620
Viabilisation Mycorama	SAGR	En cours	06.06.2017	100'000	0	100'000	98'832	-1'168	1'168
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	En cours	05.12.2016	100'000	8'809	30'000	0	-30'000	91'191
Subventions constructions rurales 2015	SAGR	En cours	29.09.2015	10'800'000	3'293'213	1'332'000	1'321'300	-10'700	6'185'487
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	En cours	29.09.2015	12'300'000	1'159'769	400'000	296'915	-103'085	10'843'316
Travaux améliorations foncières 2010	SAGR	En cours	31.03.2010	2'300'000	1'818'977	200'000	150'000	-50'000	331'023
Travaux améliorations foncières 2007	SAGR	En cours	27.03.2007	4'100'000	3'675'826	20'000	0	-20'000	424'174
Travaux améliorations foncières 2001	SAGR	En cours	06.02.2001	5'900'000	4'679'709	140'000	0	-140'000	1'220'291
Acquis.d'équip.pour labo "Consommation"	SCAV	En cours	15.05.2019	95'000	0	30'000	49'290	+19'290	45'710
Acquisitions d'équip. pour le labo vétér	SCAV	En cours	28.06.2018	75'000	47'449	12'000	12'000	-0	15'551
Logiciel Police du commerce	SCAV	En cours	07.07.2016	150'000	149'994	0	-6'470	-6'470	6'476
Adaptation Lhand matériel roulant	SCTR	En cours	03.04.2019	1'666'700	0	1'666'800	1'666'666	-134	34
Crédit construction Halte Fiaz	SCTR	En cours	02.10.2018	8'548'000	0	1'970'600	57'200	-1'913'400	8'490'800
Part routière renouvellement PN	SCTR	En cours	06.06.2017	1'087'200	0	1'087'200	0	-1'087'200	1'087'200
Augment.capital pour fusion TRN et TN	SCTR	En cours	26.06.2012	3'000'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	+0	0
Appareils de mesure particules fines	SENE	En cours	09.05.2018	170'000	82'035	90'000	86'262	-3'738	1'703
3e prog. assainis. inst. chauf.	SENE	En cours	26.03.1996	1'300'000	1'210'708	5'000	-1'471	-6'471	90'763
Mesures d'aménagement Creux du Van	SFFN	En cours	20.06.2018	250'000	28'471	30'000	10'478	-19'522	211'052
Mesures urgentes infrastruct. écologique	SFFN	En cours	20.06.2018	480'000	43'181	105'000	103'804	-1'196	333'015
Réseaux écologiques cantonaux	SFFN	En cours	03.07.2017	425'000	35'682	30'000	12'871	-17'129	376'447
Aménagement des marais - Vallée Brévine	SFFN	En cours	07.07.2016	400'000	68'859	35'000	35'509	+509	295'632
Revitalisation des rives et berges	SFFN	En cours	29.06.2016	370'000	96'148	56'000	27'160	-28'840	246'692
Aménagement des marais - Bois des Lattes	SFFN	En cours	14.08.2015	650'000	119'567	35'000	34'925	-75	495'508
Assainissement routier H10	SPCH	En cours	03.09.2019	14'300'000	0	1'040'000	10'943	-1'029'057	14'289'057
Trav. remise en état Le Pâquier-Villiers	SPCH	En cours	03.09.2019	5'000'000	0	0	5'381'693	+5'381'693	-381'693
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	En cours	07.05.2019	7'432'000	0	1'373'000	996'876	-376'124	6'435'124
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	SPCH	En cours	07.05.2019	8'288'000	0	872'000	608'895	-263'105	7'679'105
Entretien constructif H20 2019	SPCH	En cours	13.03.2019	580'000	0	0	228'743	+228'743	351'257
Assainis. et sécurisation, tunnel Clusette	SPCH	En cours	06.03.2019	39'100'000	0	389'900	57'808	-332'092	39'042'192
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	En cours	06.03.2019	17'600'000	0	152'850	158'644	+5'794	17'441'356
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	En cours	06.03.2019	17'100'000	0	125'000	55'261	-69'739	17'044'739

Projets gérés par crédit d'engagement (CHF)	Centre de profit	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement ¹⁾	Situation au 31.12.2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart comptes et budget	Solde disponible
					Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultats				
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	SPCH	En cours	19.09.2018	350'000	27'257	50'000	25'500	-24'500	297'243
Dévelop. plateforme données routières	SPCH	En cours	02.07.2018	95'000	36'461	35'000	41'457	+6'457	17'082
Entretien constructif 2018-2021	SPCH	En cours	30.05.2018	21'740'000	4'450'449	5'565'000	5'140'623	-424'377	12'148'928
Assainissements EM 2018 - 2019	SPCH	En cours	02.05.2018	600'000	189'425	300'000	234'435	-65'565	176'141
Corrections routières 2018 - 2019	SPCH	En cours	02.05.2018	600'000	0	300'000	224'613	-75'387	375'387
Travaux sur ouvrages d'art 2018 - 2019	SPCH	En cours	02.05.2018	600'000	364'961	300'000	235'761	-64'239	-722
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	SPCH	En cours	07.02.2018	450'000	108'136	8'800	0	-8'800	341'864
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	En cours	26.09.2017	5'000'000	588'499	1'000'000	202'904	-797'096	4'208'597
H10 Evitement de Peseux, études	SPCH	En cours	13.09.2017	450'000	0	45'000	28'864	-16'136	421'136
Amén. aire gens du voyage CH, Vaumarcus	SPCH	En cours	14.06.2017	177'000	0	177'000	0	-177'000	177'000
Aménagements de cours d'eau 2018 - 2019	SPCH	En cours	06.06.2017	600'000	193'547	300'000	16'124	-283'876	390'329
RPT 07b ouvrages prot.crues 2016-2019	SPCH	En cours	30.08.2016	3'820'000	470'289	803'500	55'390	-748'110	3'294'321
Etudes détail liaison H18-H20	SPCH	En cours	17.08.2016	6'900'000	1'157'941	860'000	973'894	+113'894	4'768'165
RPT04 revitalisation des eaux 2016 - 2019	SPCH	En cours	07.07.2016	1'560'000	490'666	267'500	255'111	-12'389	814'223
12ème étape corr./aménag. routes cant.	SPCH	En cours	17.06.2015	39'550'000	9'192'691	2'150'000	1'568'638	-581'362	28'788'671
Elaboration dossier route H20	SPCH	En cours	04.12.2007	15'170'000	12'119'914	320'000	779'160	+459'160	2'270'926
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	SPCH	En cours	--	400'300'000	398'106'796	45'000	-4'116	-49'116	2'197'319
Construction du tunnel de Serrières	SPCH	En cours	--	29'200'000	27'454'066	234'000	39'090	-194'910	1'706'844
Evologia - remplacement lave-vaisselle	SAGR	Clôturé	06.12.2018	35'000	25'239	0	5'793	+5'793	3'967
Minéralisateur à micro-onde	SENE	Clôturé	06.11.2019	23'000	0	0	22'990	+22'990	10
Amén. sites ICOP Vieille Thielle	SFFN	Clôturé	27.09.2019	98'000	0	60'000	54'202	-5'798	43'798
Amén. sites IBN Pélard, Plan du Bois	SFFN	Clôturé	15.08.2019	40'000	0	14'000	10'543	-3'457	29'457
Aquisit. Tourbières Les Ponts-de-Martel	SFFN	Clôturé	13.02.2019	110'000	0	0	38'500	+38'500	71'500
Assainissement bruit routes principales	SPCH	Clôturé	03.11.2015	6'000'000	1'623'482	0	1'304	+1'304	4'375'214
Assainissement ouvrages d'art H20	SPCH	Clôturé	03.11.2015	2'000'000	520'091	0	3	+3	1'479'906
RPT06 (bruit) - 3ème conv. programme	SPCH	Clôturé	03.11.2015	4'500'000	2'794'540	0	-15'753	-15'753	1'721'213
Aménagement voies bus Le Locle	SPCH	Clôturé	14.05.2014	300'000	278'582	0	-23'972	-23'972	45'390
Participations sociétés électriques	SDTE	A solliciter	--	12'035'000	0	12'035'000	0	-12'035'000	12'035'000
Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)				65'000'000	10'803'663	4'040'885	600'458	-3'440'427	53'595'879
Prêt politique régionale 2016-19 ³⁾	NECO	En cours	19.10.2016	29'000'000	0	3'275'000	277'200	-2'997'800	28'722'800
Prêt politique régionale 2012-15 ³⁾	NECO	En cours	02.10.2012	14'000'000	10'470'663	-208'115	375'258	+583'373	3'154'079
Prêt politique régionale 2008-11 ³⁾	NECO	En cours	23.06.2009	14'000'000	333'000	-26'000	-52'000	-26'000	13'719'000
Prêts en faveur de projets de développement	NECO	A solliciter	--	8'000'000	0	1'000'000	0	-1'000'000	8'000'000

¹⁾ Les crédits d'engagement accordés avant l'année 2015 sont indiqués au net (ancienne loi sur les finances) et les crédits d'engagement accordés dès l'année 2015 sont indiqués au brut (art. 40 al. 2 LFinEC). Les montants indiqués dans la colonne crédit d'engagement incluent également d'éventuelles demandes de crédits complémentaires.

²⁾ Les charges relatives au mandat de l'Université ont bien été prévues au budget du SFPO mais hors crédit d'engagement (élément d'OTP différent).

³⁾ Pour les prêts du NECO, les dépenses nettes en fin d'année diminuent progressivement en raison des remboursements. Le solde disponible à la dernière colonne ne correspond donc pas à des moyens à disposition pouvant encore être dépensés.

1.8 Financement

1.8.1 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie, résumé (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Flux de trésor. de l'activité d'exploitation	20'643'972	--	-116'218'189	--	--	-136'862'161	-663.0%
+ Flux de trésor. de l'activité d'invest. dans le PA	-36'168'311	--	-130'732'217	--	--	-94'563'906	-261.5%
+ Flux de trésor. de l'activité d'invest. dans le PF	-6'511'676	--	3'338'895	--	--	+9'850'571	+151.3%
+ Flux de trésor. de l'activité de financement	-10'307'107	--	256'746'068	--	--	+267'053'175	+2'591.0%
= Variation des liquidités	-32'343'122	--	13'134'557	--	--	+45'477'680	+140.6%

Présentation du tableau de flux de trésorerie Conformément à l'article 24 LFinEC et à la recommandation n°14 du MCH2, le tableau de flux de trésorerie a été présenté pour la première fois avec les comptes 2018. L'État présente donc pour la deuxième fois cet état financier. Dans la mesure où il n'établit pas de bilan prévisionnel, il est produit uniquement dans les comptes.

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds. Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif (compte des investissements), le flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement.

Le chapitre 2.4 présente le tableau de flux de trésorerie détaillé selon les principes MCH2.

Augmentation des liquidités au 31.12.2019 Pour financer son activité d'exploitation 2019 impactées par le paiement en janvier des engagements en lien avec prévoyance ne provisionnés en 2018 (CHF 122,5 millions), et afin de financer les investissements nets du patrimoine administratif (CHF 130,7 millions, dont 79 millions sur les 230 millions promis au titre de la recapitalisation de RHNe) et les placements du patrimoine financier (CHF 9,9 millions), l'État a dû recourir à une augmentation des emprunts pour CHF 267,1 millions, qui a conduit à une hausse des liquidités disponibles de CHF 13,1 millions en fin d'année.

1.8.2 Découvert et endettement

Découvert (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Total	530'139'934	548'034'510	541'503'585	-6'530'925	-1.2%	+11'363'651	+2.1%

Augmentation du découvert Le bilan au 31.12.2019 présente un découvert de 541,5 millions de francs, soit une détérioration par rapport à 2019 équivalente à l'excédent de charges 2019 (+11,4 millions). Le chapitre 2.5.2 détaille les mouvements du capital propre qui englobe le découvert.

Dette (sens strict) (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Emprunts à court terme (< 1 an)	321'825'420	357'000'000	433'285'000	+76'285'000	+21.4%	+111'459'580	+34.6%
Emprunts à moyen et long terme (> 1 an)	1'090'000'000	1'156'825'420	1'385'000'000	+228'174'580	+19.7%	+295'000'000	+27.1%
Total	1'411'825'420	1'513'825'420	1'818'285'000	+304'459'580	+20.1%	+406'459'580	+28.8%

Notions de dette au sens strict et dette au sens large La notion de *dette au sens strict* fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers. Elle reprend ainsi les montants figurant dans l'état des emprunts bancaires au 31.12.2019 figurant dans l'annexe des comptes (chapitre 2.5.7.3).

La notion de *dette au sens large* inclut la *dette au sens strict* ainsi que d'autres engagements, notamment avec la Confédération, et s'inspire des estimations communiquées par l'Administration des finances (AFF) dans la publication annuelle « Statistique financière de la Suisse ». Au vu des changements comptables au niveau du bilan avec l'introduction du MCH2, il est probable que la notion de *dette au sens large* soit abandonnée à l'avenir.

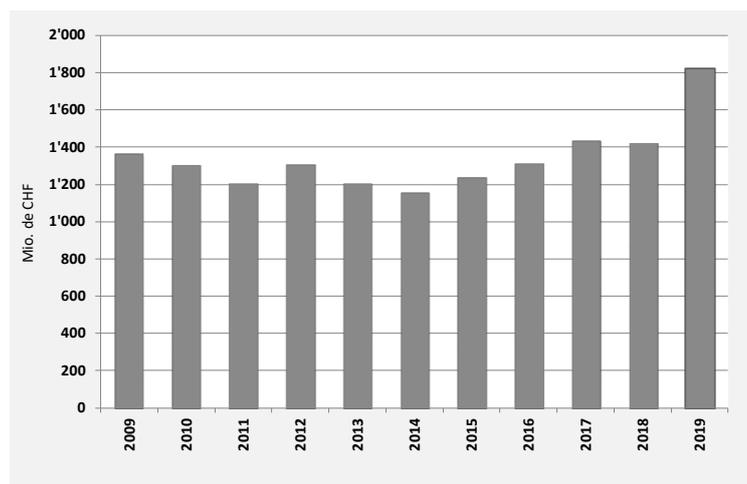
Importante augmentation de la dette au sens strict La dette au sens strict s'élève à 1,8 milliard à fin 2019, soit une hausse de CHF 406,5 millions par rapport à 2018. Cette importante augmentation s'explique principalement par le financement des mesures adoptées par le Grand Conseil relatives à prévoyance.ne (CHF 123 millions versés en janvier 2019) et l'assainissement du bilan d'HNe pour CHF 232 millions (nouvellement nommé RHNe), qui n'avaient pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget 2019.

Le financement à court terme 2019 de l'État s'est élevé à environ 13% (14% en 2018) de la dette en moyenne annuelle et va continuer d'augmenter progressivement dans les prochaines années jusqu'à atteindre l'objectif de 25%-30%.

Afin de profiter des taux à long terme historiquement bas et face à l'importante augmentation de la dette en 2019, le Conseil d'État a estimé opportun de consolider un part des emprunts à court terme en emprunt à long terme. Ainsi, deux emprunts publics de CHF 125 millions ont été contractés. Le premier sur une période de 20 ans au taux de 0,3% et, pour le deuxième, sur une période de 30 ans au taux de 0,1%. Par ailleurs, dans le cadre de la recapitalisation du réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), et afin d'éviter un afflux massif de liquidités auprès du RHNe, un contrat de prêt de CHF 152,5 millions d'une durée de 7 ans (23.11.2019 au 21.12.2026) a été conclu entre RHNe et l'État. Des informations supplémentaires sont fournies sur les opérations en lien avec RHNe dans le chapitre 2.5.7.5.

Poursuite de la stratégie de financement diversifiée Le Conseil d'État poursuit sa stratégie de financement basée sur une gestion diversifiée de la dette qui permette de profiter des conditions actuelles du marché pour emprunter des montants importants sur des longues périodes, tout en lissant les échéances et en diversifiant les types d'emprunts et les prêteurs. Il s'agit également de continuer à augmenter la part des emprunts à court terme afin d'atteindre rapidement 25%-30% de la dette, pour gagner en flexibilité au niveau de la gestion quotidienne des liquidités, de disposer d'une marge de manœuvre permettant à l'État de consolider à tout moment des emprunts à court terme en emprunts à long terme, notamment en cas de remonté des taux, et de profiter des taux attractifs à court terme. Cette stratégie implique un suivi minutieux des emprunts à court terme et de l'évolution des taux, mais est largement compensée par des économies financières.

Évolution de la dette au sens strict de 2009 à 2019



Même si les conditions sur les marchés des capitaux sont favorables et offre au secteur public des possibilités variées en termes de durées, le niveau de la dette et son évolution future demeure préoccupante. Par conséquent, il est indispensable de diversifier la stratégie de financement, de profiter des conditions d'emprunts actuelles et d'enclencher une dynamique positive afin de retrouver une prospérité permettant une diminution de l'endettement de l'État.

1.9 Frein à l'endettement

Frein à l'endettement (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Degré de couverture des revenus déterminants		
Limite maximale	1%	1%
Revenus ¹⁾	2'166'599'044	2'188'645'919
- Subventions à redistribuer	184'400'104	175'646'917
= Revenus déterminants	1'982'198'940	2'012'999'003
Excédent de charges du compte de résultats	17'894'576	11'363'651
Excédent de charges du compte de résultats en % des revenus déterminants	0.9%	0.6%
Degré d'autofinancement		
Limite minimale	70%	70%
Amortissements du patrimoine administratif (y compris subv. inv)	67'636'621	104'017'389
+ Résultat total, compte de résultats ²⁾	-17'894'576	-11'363'651
= Autofinancement	49'742'045	92'653'738
Investissements nets	89'402'332	246'473'354
- Investissements générant des flux financiers nets positifs (art. 30 alinéa 6 LFinEC)	12'000'000	0
- Investissements exclue des mécanismes de frein à l'endettement ³⁾		200'000'000
= Solde investissements nets utilisé pour la calcul de l'écart statistique	77'402'332	46'473'354
- Ecart statistique 15% (art. 30 alinéa 2 LFinEC)	11'610'350	0
= Investissements nets déterminants	65'791'982	46'473'354
Autofinancement en % des investissements nets déterminants	75.6%	199.4%

¹⁾ Les revenus correspondent au total hors imputations internes.

²⁾ Excédent de charges (-) / excédent de revenus (+).

³⁾ Conformément au décret du 19 février 2019, l'opération de recapitalisation du bilan HNe est exclue des mécanismes du frein à l'endettement.

Critères applicables Les dispositions transitoires de l'art. 80 LFinEC applicables pour la dernière fois lors de l'exercice 2019 prévoient les seuils déterminants suivants à respecter :

- Déficit maximal autorisé de 1% des revenus déterminants (hors subventions à redistribuer et imputations internes) ;
- Degré d'autofinancement minimal exigé de 70% pour les investissements déterminants.

Conformément à l'ancienne législation (art. 30, al. 2 LFinEC), et à ce qui s'est fait lors de l'établissement du budget 2019, les règles suivantes sont appliquées pour le calcul du degré minimal d'autofinancement :

- L'autofinancement correspond à la somme des amortissements du patrimoine administratif et du solde du compte de résultats.
- Aux amortissements du patrimoine administratif (natures 33 MCH2) s'ajoutent dorénavant les amortissements relatifs aux subventions d'investissement (natures 366 MCH2).
- Les investissements nets pris en compte correspondent à 85% du montant net total porté au budget, afin de tenir compte des soldes de

crédits non utilisés en fin d'exercice (écart statistique). Lors de la clôture des comptes, c'est néanmoins le 100% des investissements comptabilisés qui sont considérés dans la vérification de la conformité du degré minimal d'autofinancement.

- Les investissements qui doivent entraîner des flux financiers nets positifs sur une période de dix ans n'entrent pas dans la détermination des limites de l'endettement (art. 30, al. 6 LFinEC). Seul le crédit d'engagement à solliciter pour la prise de participations aux sociétés électriques (dépenses de CHF 12 millions non réalisées en 2019) entre dans cette catégorie.
- L'opération de recapitalisation du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) d'un montant de CHF 200 millions, inscrite à charge du compte des investissements de l'exercice 2019, est exclue des mécanismes de frein à l'endettement, conformément au décret du 19 février 2019 portant octroi d'un crédit d'engagement extraordinaire de CHF 232 millions permettant l'assainissement bilan de l'Hôpital neuchâtelois.

Comptes 2019 conformes au frein Avec un excédent de charges (CHF 11,4 millions) représentant 0,6% des revenus déterminants (maximum autorisé de 1%) et un degré d'autofinancement de 199,4% (minimum requis de 70%), les comptes 2019 remplissent, comme le prévoyait le budget, les critères du frein à l'endettement.

À noter que le calcul du degré d'autofinancement utilisé pour le frein à l'endettement (199,4% en 2019) résulte de la législation financière cantonale applicable et qu'il diffère sensiblement du degré d'autofinancement calculé selon les règles (art. 57 RLFinEC) de la statistique financière (26,4% en 2019) et les normes imposées par le MCH2 à l'ensemble des collectivités publiques. Par conséquent, ces deux indicateurs ne sont pas comparables.

Modification du mécanisme dès l'année 2020 Le mécanisme actuel du frein à l'endettement est appliqué pour la dernière fois avec la clôture de l'exercice 2019.

En effet, le 25 juin 2019, le Grand Conseil a validé les modifications de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) proposées par le Conseil d'État dans le cadre du rapport 18.033 sur le dispositif de maîtrise des finances.

Le frein à l'endettement a été revu de manière à permettre de remédier aux problèmes identifiés par son application. Dès l'exercice 2020, et sans trop entrer dans les détails de calculs, le nouveau cadre légal applicable se basera principalement sur le respect de trois critères :

- Un résultat équilibré ou positif ;
- Un volume minimum d'investissements ;
- Un degré d'autofinancement minimum à respecter selon le volume d'investissement atteint.

Pour des informations plus détaillées sur ce nouveau mécanisme, nous vous renvoyons au rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le budget 2020 disponible sur le site Internet de l'État.

1.10 Conclusion

Le résultat de l'exercice 2019 a légèrement dépassé les objectifs budgétaires. Il est le troisième consécutif qui apporte une amélioration du compte de résultats de l'ordre de vingt millions de francs par rapport au précédent. Le programme de législature 2018-2021 présenté par le Conseil d'État le 1^{er} décembre 2017 est resté la base des travaux engagés cette année, sur le chemin du retour à l'équilibre des finances cantonales.

Ce résultat confirme le redressement annoncé et les engagements politiques du Conseil d'État sont pour l'essentiel tenus.

Cependant, la fragilité de la santé financière de l'État subsiste et le niveau de l'endettement global a significativement augmenté cette année du fait de l'intégration dans le bilan de l'État de dettes préexistantes au sein des entités parapubliques que sont prévoyance.ne et RHNE. Il pourrait présenter un risque de financement à terme en fonction de l'évolution des marchés.

Cela étant, à l'heure où nous écrivons ces lignes, une grave crise sanitaire sévit, qui impactera significativement les comptes des prochains exercices. Ce contexte démontre à la fois que l'équilibre des finances ne peut être érigé en dogme, mais que des structures étatiques solides sont indispensables pour répondre à de telles situations, protéger la population, assurer les nécessaires solidarités et maintenir le tissu économique.

Au-delà de la prise en compte complète des difficultés importantes du moment et des défis à relever, l'effort de consolidation devra se poursuivre, de même que doit être entretenu l'état d'esprit positif et prospectif qui est progressivement de retour dans notre canton.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'État entend poursuivre les réformes en cours, exploiter toutes les synergies possibles entre les services, poursuivre l'amélioration de l'efficacité de l'administration avec les nouveaux outils informatiques et la standardisation des processus.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les comptes de l'exercice 2019 ainsi que les états financiers présentés dans le présent rapport, à classer différentes motions (11.124, 15.176 à 15.180, 15.182 à 15.186, et 15.188), à classer les postulats 17.143 et 17.148, à adopter une modification de la LFinEC permettant de repousser d'une année le délai pour la consolidation des comptes et de la LCFo visant à supprimer l'obligation de voir le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) être dirigé par l'ingénieur forestier cantonal.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 8 avril 2020

Au nom du Conseil d'État :
Le président,

A. RIBAUX

La chancelière,

S. DESPLAND

1.11 Décret sur les comptes et la gestion 2019 de l'État

Décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2019

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéa 1, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement général d'exécution de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 20 août 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 8 avril 2020 ;

décède :

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2019, qui comprennent :

a) Le découvert au bilan au 31 décembre 2019 de CHF 541'503'585.40

b) Le compte de résultats

Revenus d'exploitation	CHF	2'069'800'458.08
Charges d'exploitation	CHF	2'177'654'131.49
Résultat d'exploitation (1)	CHF	-107'853'673.41
Revenus financiers	CHF	69'716'565.55
Charges financières	CHF	22'355'439.14
Résultat financier (2)	CHF	47'361'126.41
Résultat opérationnel (1) + (2)	CHF	-60'492'547.00
Revenus extraordinaires	CHF	49'128'895.57
Charges extraordinaires	CHF	0.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	49'128'895.57
Résultat total (1) + (2) + (3)	CHF	-11'363'651.43

c) Le compte des investissements

Total des dépenses	CHF	273'204'696.40
Total des recettes	CHF	26'731'342.25
Investissements nets	CHF	246'473'354.15

d) Le tableau de flux de trésorerie et les annexes

Art. 2 Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, des dépassements de crédits selon détail figurant en annexe du rapport de gestion financière 2019 sont approuvés à hauteur de:

- Compte de résultats	CHF	32'001'319
- Compte des investissements	CHF	8'515'137

Art. 3 La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2019, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas soumis au référendum

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
Le président, Les secrétaires,

1.12 Rapport de l'organe de révision



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'État de Neuchâtel

En notre qualité d'organe de révision et conformément à l'article 23 alinéa 2 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et à l'article 17 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RFinEC), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'État de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'État

Selon l'article 5 du Règlement du Service financier du 17 août 2016, ledit Service, respectivement le domaine de gestion des comptes et trésorerie, gère les comptes de l'État et leur bouclage, alors que, conformément à l'article 71 de la Constitution et à la Loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale (LCE), le Conseil d'État présente au Grand Conseil les comptes de l'État. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil d'État. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'État est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux bases légales applicables et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le SCI relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit avec réserve.

Motifs de l'opinion avec réserve

Une nouvelle méthode de comptabilisation des impôts a été introduite en 2019. La complexité des opérations, notamment relatives à la perception, n'ayant pas été anticipée lors de la mise en œuvre, de nombreuses corrections ont eu lieu à la clôture afin de faire concorder les recettes et les débiteurs avec les montants attendus selon les outils métier. Ces écritures ont touché des comptes de bilan dont le solde n'a pas pu être justifié par le Service des contributions, en partie en raison des délais très courts imposés pour le bouclage. En outre, d'autres comptes de bilan présentent des soldes différents des montants ressortant des outils métier. Enfin, certains comptes non justifiés par le passé - non concernés par la nouvelle méthode de comptabilisation - le sont toujours au 31 décembre 2019.

Compte tenu de cette situation, nous ne pouvons exclure la présence de non-valeurs au bilan, dont l'impact n'est toutefois pas susceptible d'influencer significativement la perception globale de la situation financière de l'État.

Opinion d'audit avec réserve

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont, sous réserve des incidences des points décrits dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserve », conformes à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 726 CO et 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 17 RFinEC et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un SCI relatif à l'établissement des comptes annuels.

En dépit de la réserve formulée dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserve », nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 23 mars 2020

Contrôle cantonal des finances


Sabine Magnollay
Expert-réviseur agréée
Responsable de la révision


Damien Haldimann
Expert-réviseur agréé


Isabelle Chuat
Expert-réviseur agréée

Le chef de service

Philippe Godet
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexe)

I Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui des comptes

II Comptes 2019 : État financiers audités

III Résultat synthétique des entités parapubliques

2.1 Bilan

Bilan (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2019 - C2018	
	2018	2019	CHF	%
1 ACTIF	2'670'167'229.60	4'000'772'166.55	+1'330'604'936.95	+49.8%
10 Patrimoine financier (PF)	1'026'467'187.71	2'207'942'319.35	+1'181'475'131.64	+115.1%
100 Disponibilités et placements à court terme	128'093'383.57	141'227'941.00	+13'134'557.43	+10.3%
101 Créances	543'777'376.58	636'823'800.80	+93'046'424.22	+17.1%
102 Placements financiers à court terme	0.00	0.00	0.00	--
104 Actifs de régularisation	218'196'760.15	1'280'407'564.79	+1'062'210'804.64	+486.8%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	4'947'787.81	5'790'094.13	+842'306.32	+17.0%
107 Placements financiers	9'818'131.10	4'543'144.87	-5'274'986.23	-53.7%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	121'633'748.50	139'149'773.76	+17'516'025.26	+14.4%
14 Patrimoine administratif (PA)	1'643'700'041.89	1'792'829'847.20	+149'129'805.31	+9.1%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'140'555'220.21	1'109'821'112.88	-30'734'107.33	-2.7%
142 Immobilisations incorporelles	7'039'394.28	9'608'490.68	+2'569'096.40	+36.5%
144 Prêts	123'841'986.25	123'498'640.90	-343'345.35	-0.3%
145 Participations, capital social	190'841'906.66	387'701'546.99	+196'859'640.33	+103.2%
146 Subventions d'investissements	181'421'534.49	162'200'055.75	-19'221'478.74	-10.6%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
2 PASSIF	2'670'167'229.60	4'000'772'166.55	+1'330'604'936.95	+49.8%
20 Capitaux de tiers	2'375'861'194.00	3'677'794'242.96	+1'301'933'048.96	+54.8%
200 Engagements courants	466'396'271.48	1'421'507'997.73	+955'111'726.25	+204.8%
201 Engagements financiers à court terme	334'295'624.14	444'696'889.75	+110'401'265.61	+33.0%
204 Passifs de régularisation	218'560'034.84	184'238'057.62	-34'321'977.22	-15.7%
205 Provisions à court terme	68'204'947.17	21'744'309.22	-46'460'637.95	-68.1%
206 Engagements financiers à long terme	1'206'937'387.49	1'504'698'663.77	+297'761'276.28	+24.7%
208 Provisions à long terme	68'574'532.76	87'971'252.81	+19'396'720.05	+28.3%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	12'892'396.12	12'937'072.06	+44'675.94	+0.3%
29 Capital propre	294'306'035.60	322'977'923.59	+28'671'887.99	+9.7%
290 Financements spéciaux sous capital propre	0.00	83'905'401.74	+83'905'401.74	--
291 Fonds	54'520'917.24	58'823'815.87	+4'302'898.63	+7.9%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves	5'400'000.00	232'064'735.20	+226'664'735.20	+4'197.5%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	651'114'733.29	376'483'935.90	-274'630'797.39	-42.2%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	113'410'319.04	113'203'620.28	-206'698.76	-0.2%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-530'139'933.97	-541'503'585.40	-11'363'651.43	-2.1%

2.2 Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	2'091'479'875.22	2'080'143'429.25	2'069'800'458.08	-10'342'971.17	-0.5%	-21'679'417.14	-1.0%
40 Revenus fiscaux	1'072'277'568.10	1'120'273'100.00	1'070'463'464.41	-49'809'635.59	-4.4%	-1'814'103.69	-0.2%
41 Patentes et concessions	45'697'985.48	38'542'000.00	45'805'823.76	+7'263'823.76	+18.8%	+107'838.28	+0.2%
42 Taxes	125'994'974.37	148'847'222.00	151'874'363.74	+3'027'141.74	+2.0%	+25'879'389.37	+20.5%
43 Revenus divers	113'511'374.64	7'517'750.00	35'630'949.24	+28'113'199.24	+374.0%	-77'880'425.40	-68.6%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	6'870'880.85	7'551'262.00	1'614'726.10	-5'936'535.90	-78.6%	-5'256'154.75	-76.5%
46 Revenus de transfert	553'667'699.39	573'011'991.00	588'764'214.33	+15'752'223.33	+2.7%	+35'096'514.94	+6.3%
47 Subventions à redistribuer	173'459'392.39	184'400'104.25	175'646'916.50	-8'753'187.75	-4.7%	+2'187'524.11	+1.3%
3 Charges d'exploitation	2'183'945'847.06	2'161'800'120.50	2'177'654'131.49	+15'854'010.99	+0.7%	-6'291'715.57	-0.3%
30 Charges de personnel	499'876'042.19	443'675'909.50	440'334'565.43	-3'341'344.07	-0.8%	-59'541'476.76	-11.9%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	150'207'320.11	168'110'053.00	160'412'970.71	-7'697'082.29	-4.6%	+10'205'650.60	+6.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	33'213'187.32	43'516'439.45	81'190'230.87	+37'673'791.42	+86.6%	+47'977'043.55	+144.5%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	6'236'181.64	916'700.00	18'292'527.73	+17'375'827.73	+1'895.5%	+12'056'346.09	+193.3%
36 Charges de transfert	1'320'953'723.41	1'321'180'914.30	1'301'776'920.25	-19'403'994.05	-1.5%	-19'176'803.16	-1.5%
37 Subventions redistribuées	173'459'392.39	184'400'104.25	175'646'916.50	-8'753'187.75	-4.7%	+2'187'524.11	+1.3%
Résultat d'exploitation	-92'465'971.84	-81'656'691.25	-107'853'673.41	-26'196'982.16	-32.1%	-15'387'701.57	-16.6%
44 Revenus financiers	69'043'307.00	65'072'321.00	69'716'565.55	+4'644'244.55	+7.1%	+673'258.55	+1.0%
34 Charges financières	21'663'580.26	22'693'500.00	22'355'439.14	-338'060.86	-1.5%	+691'858.88	+3.2%
Résultat financier	47'379'726.74	42'378'821.00	47'361'126.41	+4'982'305.41	+11.8%	-18'600.33	-0.0%
Résultat opérationnel	-45'086'245.10	-39'277'870.25	-60'492'547.00	-21'214'676.75	-54.0%	-15'406'301.90	-34.2%
48 Revenus extraordinaires	11'752'085.51	21'383'294.00	49'128'895.57	+27'745'601.57	+129.8%	+37'376'810.06	+318.0%
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
Résultat extraordinaire	11'752'085.51	21'383'294.00	49'128'895.57	+27'745'601.57	+129.8%	+37'376'810.06	+318.0%
Résultat total	-33'334'159.59	-17'894'576.25	-11'363'651.43	+6'530'924.82	+36.5%	+21'970'508.16	+65.9%

2.3 Compte des investissements

Compte des investissements détaillé (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
5 Dépenses d'investissement	80'885'560.52	117'178'747.20	273'204'696.40	156'025'949.20	+133.2%	192'319'135.88	+237.8%
50 Immobilisations corporelles	45'963'872.25	61'415'132.16	39'110'515.93	-22'304'616.23	-36.3%	-6'853'356.32	-14.9%
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	--	-	--
52 Immobilisations incorporelles	8'598'324.02	9'811'500.00	2'605'870.21	-7'205'629.79	-73.4%	-5'992'453.81	-69.7%
54 Prêts	18'653'046.05	9'150'000.00	10'097'910.00	947'910.00	+10.4%	-8'555'136.05	-45.9%
55 Participations et capital social	196'000.00	15'950'000.00	203'138'000.00	187'188'000.00	+1'173.6%	202'942'000.00	+103'541.8%
56 Propres subventions d'investissement	6'018'324.20	16'743'615.00	9'124'397.90	-7'619'217.10	-45.5%	3'106'073.70	+51.6%
57 Subventions d'investissements à redistribuer	1'455'994.00	3'408'500.04	2'309'209.00	-1'099'291.04	-32.3%	853'215.00	+58.6%
58 Investissements extraordinaires	-	700'000.00	6'818'793.36	6'118'793.36	+874.1%	6'818'793.36	--
6 Recettes d'investissement	32'464'328.49	27'776'415.00	26'731'342.25	-1'045'072.75	-3.8%	-5'732'986.24	-17.7%
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	18'179.00	-	121'943.93	121'943.93	--	103'764.93	+570.8%
61 Remboursements	-	-	21'479.10	21'479.10	--	21'479.10	--
62 Vente d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	--	-	--
63 Subventions d'investissements acquises	-280'157.83	1'755'800.04	783'766.28	-972'033.76	-55.4%	1'063'924.11	+379.8%
64 Remboursement de prêts	19'585'241.20	1'114'415.00	10'441'255.35	9'326'840.35	+836.9%	-9'143'985.85	-46.7%
65 Transfert de participations	90'435.40	-	-	-	--	-90'435.40	-100.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	10'851'603.97	22'497'699.96	12'803'960.59	-9'693'739.37	-43.1%	1'952'356.62	+18.0%
67 Subventions d'investissements à redistribuer	1'455'994.00	2'408'500.00	2'309'209.00	-99'291.00	-4.1%	853'215.00	+58.6%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	743'032.75	-	249'728.00	249'728.00	--	-493'304.75	-66.4%
Investissements nets	48'421'232.03	89'402'332.20	246'473'354.15	157'071'021.95	+175.7%	198'052'122.12	+409.0%

2.4 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie ¹⁾ (CHF)	Comptes 2018	Comptes 2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	-33'334'159.59	-11'363'651.43
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	56'558'300.32	104'017'389.17
+ Réévaluations des prêts et participation du patrimoine administratif	-6'032'518.59	2'150'633.10
- Autres recettes et charges sans effet sur les liquidités	0.00	4'270'505.20
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	-131'777'338.12	-114'619'002.35
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-238'855.39	-842'280.16
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-8'372'566.50	-1'062'159'529.64
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	46'252.45	1'162'899.38
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	212'013'097.30	1'058'949'807.83
+ Augmentation / - diminution des provisions	-109'658'908.01	-27'063'917.90
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	53'749'810.20	-38'314'623.93
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour financements spéciaux, fonds, préfin.	-557'056.46	16'722'477.57
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	-11'752'085.51	-49'128'895.57
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]	20'643'972.10	-116'218'188.73
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	32'865'089.09	26'731'342.25
+ Remboursements de prêts et de participations	20'436'888.35	10'441'255.35
+ Contributions acquises	10'972'206.74	13'980'877.90
+ Contributions à redistribuer	1'455'994.00	2'309'209.00
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-69'033'400.21	-157'463'559.40
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-42'710'035.96	-52'016'842.50
- Prêts et participations	-18'849'046.05	-94'013'110.00
- Propres contributions d'investissement	-6'018'324.20	-9'124'397.90
- Contributions d'investissement redistribuées	-1'455'994.00	-2'309'209.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements dans le patrimoine administratif [FTI]	-36'168'311.12	-130'732'217.15
ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER		
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	0.00	0.00
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	-6'511'676.29	3'338'895.11
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	-6'511'676.29	3'338'895.11
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	12'118'412.90	152'761'276.28
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-22'425'519.80	103'984'791.92
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	-10'307'106.90	256'746'068.20
Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]	-32'343'122.21	13'134'557.43
Disponibilités et placements à court terme au 01.01.	160'436'505.78	128'093'383.57
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	128'093'383.57	141'227'941.00
Variation des disponibilités et placements à court terme selon le bilan	-32'343'122.21	13'134'557.43

¹⁾ (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

2.5 Annexes

2.5.1 Principes régissant la présentation et la tenue des comptes

Normes appliquées Les comptes de l'État de Neuchâtel 2019 et 2018 sont présentés conformément à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014, à l'arrêté concernant la mise en œuvre de la LFinEC et du RLFinEC du 28 janvier 2015 et subsidiairement aux recommandations du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La gestion des finances est régie par les grands principes définis à l'article 6 RLFinEC, soit légalité, équilibre budgétaire durable, emploi économe des fonds, urgence, rentabilité, causalité, prise en compte des avantages, non-affectation des impôts généraux et gestion axée sur les résultats.

Principe et structure des comptes L'article 51 LFinEC définit que la présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus. L'article 52 LFinEC précise qu'elle est régie par les normes MCH2, ce qui signifie qu'en l'absence de dispositions prévues par la loi ou les règlements, les principes du MCH2 s'appliquent. L'article 29 LFinEC précise encore le contenu de l'annexe aux comptes, qui doit entre autres indiquer les règles régissant la présentation des comptes, justifier les dérogations à ces règles et offrir une vue d'ensemble des principes y relatifs.

La présentation des comptes repose sur le principe du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables (article 53 LFinEC et 42 RLFinEC).

Les actifs et les passifs du bilan sont évalués selon le principe de la valeur réelle conformément aux articles 52 LFinEC al. 2 et 45 et 46 RLFinEC pour les éléments du patrimoine administratif et financier.

Les comptes sont définis à l'article 24 LFinEC et comprennent les éléments consolidés suivants: le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe.

Le bilan suit la présentation du MCH2. Le compte de résultats et le compte des investissements suivent la même présentation que le budget.

Le compte de résultat est subdivisé en trois niveaux, soit le résultat d'exploitation, le résultat de financement et le résultat extraordinaire (article 26 LFinEC).

Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables au patrimoine administratif conformément à l'article 10 LFinEC.

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds (disponibilités et financements). Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement (compte des investissements) et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Les liquidités se composent des comptes postaux et bancaires ainsi que des cartes de crédit.

Retraitements au 1^{er} janvier 2018 Le Canton de Neuchâtel applique pour la première fois en 2018 les principes du MCH2 et a procédé au 1^{er} janvier 2018, au retraitement du patrimoine financier, du patrimoine administratif, des provisions et des comptes de régularisation conformément aux modalités décrites à l'article 78 LFinEC, qui s'appliquent lors du passage au MCH2. Cet article prescrit un retraitement du patrimoine administratif et du patrimoine financier : La norme minimale du MCH2 préconise uniquement un retraitement du patrimoine financier (recommandation 19). Néanmoins, cette recommandation précise qu'un retraitement plus complet (patrimoine administratif) est possible.

Ces retraitements du bilan au 1^{er} janvier 2018 sont commentés dans le rapport 18.022 du 25 juin 2018 du Conseil d'État au Grand Conseil informant sur le retraitement des postes du bilan au 1^{er} janvier 2018 selon les dispositions de la loi sur les finances de l'État et des communes et les normes MCH2.

Annexe aux comptes Elle indique les règles régissant la présentation des comptes et justifie les dérogations à ces règles, offre une vue d'ensemble des principes relatifs à la présentation des comptes, contient l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations, le tableau des garanties. L'annexe présente un tableau des immobilisations et des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers. Elle mentionne les dérogations par rapport aux règles de présentation des comptes selon l'article 53 LFinEC.

Le Conseil d'État n'a pas fixé les informations minimales permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers (article 29, al. 1 let h LFinEC). En l'état, des informations supplémentaires sont présentées concernant la liste des dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant ses compétences (article 46 LFinEC), le tableau des prêts, l'état des emprunts bancaires au 31.12.19 et les indicateurs financiers (article 57 RLFInEC).

Périmètre de consolidation L'article 2 LFinEC prescrit que la LFinEC s'applique au Grand Conseil, au Conseil d'État, aux Autorités judiciaires, ainsi qu'à leur administration. L'article 57 définit que ces autorités et organes font d'office partie du périmètre de consolidation.

Sont par ailleurs consolidés les institutions indépendantes dont la prise en compte permet, de manière déterminante, une meilleure compréhension de la situation financière de la collectivité, soit RHNe, le CNP, NOMAD, l'Université, le SCAN, NVT, le CNERN et le CNIP (article 63 RLFInEC). Les principes de gestion financière, de présentation des comptes ainsi que les règles de gestion de la présente loi, sont applicables à ces entités qui feront l'objet d'une consolidation au plus tard avec les comptes 2021. Dès l'entrée en vigueur de la LFinEC et jusqu'à leur consolidation, les comptes des entités répondant aux critères de consolidation sont joints en annexe au chapitre 3 des comptes de la collectivité (article 81 LFinEC).

Principes comptables *Compte des investissements*

Le compte des investissements enregistre les dépenses et recettes d'investissement en lien avec la constitution ou la modification du patrimoine administratif (article 10 LFinEC). Les dépenses d'investissement du patrimoine administratif supérieures à CHF 10'000. — par objet sont portées au bilan (article 43 RLFInEC).

Patrimoine administratif

L'article 5 LFinEC distingue le patrimoine administratif du patrimoine financier. Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux tâches publiques, soit celles définies dans une loi, un règlement ou un arrêté.

Les actifs du patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Il peut se composer de biens d'investissement, de prêts, de subventions aux investissements, ainsi que de participations permanentes ou de dotations. Les biens constituant le domaine public et le patrimoine administratif sont inaliénables.

Tout bien n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier. Les terrains et leur équipement destinés à être revendus ultérieurement, en particulier dans le cadre de la promotion économique, appartiennent au patrimoine financier.

L'article 56 LFinEC prescrit que les immobilisations dans le patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Les taux d'amortissements du patrimoine administratif sont les suivants :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)	Taux d'amortissements
Patrimoine administratif		
Terrains	0	--
Terrains agricoles	0	--
Terrains viticoles	0	--
Terrains naturels protégés (biotopes, marais, etc.)	0	--
Routes, chemins	50	2.0%
Ponts	50	2.0%
Tunnels	50	2.0%
Surfaçage des routes	10	10.0%
Instal. Tech., signalisation & instal. électroméc.	10	10.0%
Aménagement des cours d'eau	50	2.0%
Ouvrages protection (paravalanches, pierres etc.)	20	5.0%
Installations d'alimentation en eau	50	2.0%
Bâtiment	40	2.5%
Bâtiment enveloppe	40	2.5%
Bâtiment installations	30	3.3%
Bâtiment aménagements intérieurs	40	2.5%
Bâtiment aménagements extérieurs	30	3.3%
Forêts yc terrains	0	--
Mobilier, biens meubles	10	10.0%
Machines et appareils	5	20.0%
Instruments, outillages	4	25.0%
Equipements et installations	15	6.7%
Véhicule usage crt	5	20.0%
Infrastructures informatiques	4	25.0%
Véhicules spéciaux	15	6.7%
Systèmes de communication	4	25.0%
Crédit d'études	5	20.0%
Logiciels	4	25.0%
Subventions à la Confédération*	20	5.0%
Subventions aux cantons et concordats*	20	5.0%
Subventions aux communes et groupes intercommunaux*	20	5.0%
Subventions aux entreprises publiques*	20	5.0%
Subventions aux entreprises privées*	20	5.0%
Subventions aux ménages*	20	5.0%
Patrimoine financier		
Terrains de la promotion économique	0	--
Autres terrains	0	--
Bâtiments	0	--

* Les subventions à l'investissement octroyées sont amorties sur une durée de 20 ans (5%), si les éléments auxquelles elles se réfèrent ne sont pas clairement identifiables.

Les prêts du patrimoine administratif sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFInEC.

Les participations du patrimoine administratif sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. L'article 46 al. 9 RLFInEC précise que les titres de participations du patrimoine administratif sont ajustés en cas de modification de leur valeur, conformément à l'article 45 alinéa 3.

La LFinEC ne s'applique pas à la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, à la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) et à l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) selon l'article 2 alinéa 3 LFinEC. En conséquence, les participations du patrimoine administratif détenues dans ces institutions et inscrites au patrimoine administratif sont toujours évaluées à la valeur nominale (article 56 al. 1 LFinEC).

Patrimoine financier

Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens mobiliers ou immobiliers qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques de la collectivité.

Les actifs du patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future et lorsque leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les articles 55 LFinEC et 45 RLFinEC traitent de l'évaluation des capitaux de tiers et du patrimoine financier. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Des évaluations ultérieures se feront à la valeur vénale à la date de clôture du bilan, si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Le patrimoine financier (hors immobilisations corporelles) et les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale, Les créances sont présentées nettes des débiteurs douteux évalués sur la base des pertes effectives moyennes des 5 dernières années.

Les marchandises, fournitures et travaux en cours sont évalués à la valeur d'acquisition en tenant compte de leur obsolescence et vétusté ;

Les prêts du patrimoine financier sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFinEC.

Les participations du patrimoine financier sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. En dérogation à l'article 45 al. 3 RLFinEC, les participations du patrimoine financier et du patrimoine administratif de l'office du logement dans des coopératives d'habitation sont valorisées à leur valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

Engagements courants et financiers

Les engagements courants proviennent de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles, tandis que les engagements financiers proviennent d'opérations de financement à court ou long terme.

Les engagements sont évalués à la valeur nominale conformément à l'article 45 RLFinEC. Les engagements sont ajustés de la valeur de remplacement de Swaps d'intérêts, conformément à la recommandation 21 du MCH2 traitant des instruments financiers.

Provisions et engagements conditionnels

Sont considérées comme provisions les sorties de fonds probables ou attendues contractuellement dans la ou les périodes comptables suivantes en raison d'événements situés dans le passé et être justifiées économiquement selon la recommandation 09 du MCH2. Le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Les engagements conditionnels sont des engagements possibles résultant d'événements passés, mais dont l'existence de l'engagement doit encore être confirmée par un événement à venir.

Les événements post-clôtures, sont ceux intervenant après la date de clôture, mais qui ont une importance significative pour l'évaluation et/ou la présentation des comptes.

Engagements envers des financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers

Au sens de la recommandation 8 du MCH2, les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers font partie des capitaux de tiers ou du capital propre.

Un financement spécial correspond à une allocation complète ou partielle de recettes à une tâche spécifique (recettes affectées). Cette allocation doit reposer sur une base légale. Les impôts généraux ne peuvent pas être affectés. De plus, un financement spécial ne peut être instauré que s'il existe un rapport causal entre la prestation fournie et le montant payé par le bénéficiaire (par exemple les émoluments pour le stationnement).

Les financements spéciaux (et les fonds spéciaux) sont rattachés au capital propre lorsque la collectivité publique est compétente pour modifier la base légale concernée ou lorsque la base légale laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique.

Capital propre

Le capital propre inclut les groupes de comptes 29.

Dans le bilan au 1^{er} janvier 2018, conformément aux dispositions de l'article 78 LFinEC, les bénéfices de retraitement ont été portés à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif et à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier dans le capital propre selon l'origine des ajustements: Le groupe de comptes 295 Réserves liées au retraitement (introduction MCH2) a enregistré ainsi tous les ajustements en lien avec le patrimoine administratif, tandis que le groupe de comptes 296 Réserves liées au patrimoine financier, les retraitements du patrimoine financier.

Les réserves liées au retraitement MCH2 ont été constituées à hauteur de 907 millions au 1^{er} janvier 2018 et ont évoluées de la manière suivante :

Réserves liées au retraitement du patrimoine administratif (CHF)	CHF
Immobilisations corporelles du PA	748'088'524.47
Immobilisations incorporelles	518'380.16
Prêts	5'292'090.50
Participations, capital social	71'776'493.20
Subventions d'investissements	153'393'690.68
Provision HE-Arc et HEP-BEJUNE	-4'836'033.40
Provision Magistrats	-49'889'274.84
Provision RH	-17'002'493.65
Solde au 1er janvier 2018	907'341'377.12
Amortissement du découvert (art. 62 al.3 et al.4 RLFInEC)	-244'474'558.32
Prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2	-11'752'085.51
Opérations 2018	-256'226'643.83
Prélèvement et constitution selon décrets du Grand Conseil	-228'000'000.00
Prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2	-16'979'924.66
Prélèvement lié à la perte de valeur sur les investissements liés à la H20	-29'650'872.73
Opérations 2019	-274'630'797.39
295 Réserves liées au retraitement (introduction MCH2) au 31.12.2019	376'483'935.90

Les réserves liées au patrimoine financier sont composées de deux réserves, soit celle liée au retraitement du patrimoine financier et celle, active, de réserve de valeur marchande liée à la couverture des swaps :

Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (CHF)	CHF
Amort SWAP	-3'058'469.87
Ducroires	-27'915'827.79
IFD à recevoir	80'000'000.00
Réévaluations titres	90'031.03
Réévaluation corporelles	75'862'219.98
Constitution réserve de valeur marchande sur instrument financiers	-12'644'842.91
Solde au 1er janvier 2018	112'333'110.44
Ajustement réserve de valeur sur instrument financiers (SWAP)	1'077'208.60
Opérations 2018	1'077'208.60
Prélèvement vente domaine Cernil Girard	-1'162'833.38
Ajustement réserve de valeur sur instrument financiers (SWAP)	956'134.62
Opérations 2019	-206'698.76
296 Réserves liées au patrimoine financier au 31.12.2019	113'203'620.28

2.5.2 État du capital propre

Etat du capital propre selon recommandation n°15 du MCH2 (en CHF)	290	291	294	295	296	299	29
	Financements spéciaux sous capital propre	Fonds enregistrés sous capital propre	Réserve de politique budgétaire	Réserves liées au retraitement (intro. MCH2)	Réserves liées au patrimoine financier	Excédent/ découvert du bilan	Capital propre
Solde au 31.12.18	-	54'520'917.24	5'400'000.00	651'114'733.29	113'410'319.04	-530'139'933.97	294'306'035.60
Augmentation par compte	83'905'401.74	5'917'624.73	228'000'000.00	-	956'134.62	-	318'779'161.09
Transfert de compte	71'530'498.74	-	228'000'000.00	-	-	-	299'530'498.74
3510 Attributions aux financ. spéciaux du capital propre	12'374'903.00	-	-	-	-	-	12'374'903.00
3511 Attributions aux fonds du capital propre	-	5'917'624.73	-	-	-	-	5'917'624.73
3894 Attribution à la réserve de politique budgétaire	-	-	-	-	-	-	-
3896 Attributions aux réserves de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
2016 Valeur marchande SWAP	-	-	-	-	956'134.62	-	956'134.62
2950 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-	-	-	-	-	-	-
2990 Excédent de revenus	-	-	-	-	-	-	-
Diminution par compte	-	-1'614'726.10	-1'335'264.80	-274'630'797.39	-1'162'833.38	-11'363'651.43	-290'107'273.10
Transfert de compte	-	-	-	-228'000'000.00	-	-	-228'000'000.00
4510 Prélèv. aux financ. spéciaux du capital propre	-	-	-	-	-	-	-
4511 Prélèvements provenant de fonds, capital propre	-	-1'614'726.10	-	-	-	-	-1'614'726.10
4894 Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire	-	-	-1'335'264.80	-	-	-	-1'335'264.80
4895 Prélèvements sur réserve liée au retraitement	-	-	-	-46'630'797.39	-	-	-46'630'797.39
4896 Prélèvements sur les réserves liées au retraitement	-	-	-	-	-1'162'833.38	-	-1'162'833.38
2990 Excédent de charges	-	-	-	-	-	-11'363'651.43	-11'363'651.43
2999 Résultat cumulé des années précédentes	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31.12.19	83'905'401.74	58'823'815.87	232'064'735.20	376'483'935.90	113'203'620.28	-541'503'585.40	322'977'923.59

Financements spéciaux sous capital propres (CHF 83'905'401,74) : Les contributions globales et forfaitaires consistent en versements fédéraux affectées aux routes principales. Elles sont attribuées à des travaux d'investissement, déduction faite du montant annuel destiné à la couverture des coûts d'entretien courant et d'exploitation desdites routes (total des contributions reçues en 2019 = 12,4 millions).

Ces contributions globales et forfaitaires sont comptabilisées en revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont encaissées. D'autre part, 60% des montants investis dans les routes principales sont prélevés sur ce compte et comptabilisés comme subventions d'investissement dans les crédits y relatifs.

Le reclassement au bilan des engagements courants (200) dans les Financements spéciaux sous capital propre (290) résulte de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP) adoptée en janvier 2020, les éléments du compte de résultats ont été reclassés conformément à la LFinEC.

L'article 62 al.3 et al. 4 RLFinEC prescrit les conditions d'utilisation de la réserve de retraitement du patrimoine administratif.

L'éventuel solde peut ensuite être affecté à une réserve de politique conjoncturelle. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil n°18.033 a prévu d'inscrire dans la loi un mécanisme de lissage de certains revenus avec la création d'une réserve de lissage et d'inscrire l'ensemble des règles relatives à l'attribution et à l'utilisation de la réserve de politique conjoncturelle. Ce rapport a donné lieu à trois décrets totalisant un prélèvement de CHF 228'000'000 à la réserve de retraitement du patrimoine administratif :

- décret portant attribution d'un montant de CHF 110 millions à la réserve de politique conjoncturelle par le biais de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif.
- décret portant attribution d'un montant de CHF 100 millions à la réserve de lissage de revenus par le biais de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif.
- décret portant attribution d'un montant de CHF 18 millions à la réserve du programme d'impulsion par le biais de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif.

Le prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 se montent à CHF -16'979'924.66, auxquels s'ajoutent un prélèvement de CHF - 29'650'872.73 qui compense partiellement l'amortissement H2O cédé gratuitement à la Confédération.

L'ajustement de la réserve de couverture (Swaps) correspond à la réévaluation de la valeur de remplacement en fin d'année.

2.5.3 Tableau des provisions

Provisions à court terme

Type de provision	Description du type de provision	Dépt.	Etat au 31.12.2018	Transfert court /long terme	Augmentation	Dissolution / utilisation	Etat au 31.12.2019	Commentaire et justification de la provision
205 Provisions à court terme			68'204'947	-44'050'302	853'827	-3'264'163	21'744'309	
Total Autres provisions			28'381'947	-8'227'302	636'207	-3'264'163	17'526'689	
Autres provisions	Provision sites pollués	DDTE	11'947'261			-581'725	11'365'536	La loi sur le traitement des déchets (LTD) met à charge de l'Etat le financement de différentes responsabilités en relation avec les sites pollués. Ces engagements font donc l'objet d'une provision. Son évolution peut varier selon l'occurrence de nouveaux cas, la réévaluation de sites connus ou encore leur assainissement.
Autres provisions	Provision découvert FDFN	DEAS	38'089		124'838		162'927	Provision correspondant au découvert du fonds de désendettement et de prévention à l'endettement.
Autres provisions	Remboursement indemnités forfaitaires	DEAS	661'858		511'369		1'173'227	La provision a été adaptée aux nombres de cas concernés.
Autres provisions	Provision LAMAL	DEAS	534'600			-534'600	0	Suite au passage d'une classification automatique à une classification quasi-automatique des assurés en 2018, une provision avait été créée pour les cas non traités en 2018. En 2019, cette provision a été dissoute car elle n'avait plus de raison d'être tous les cas ayant été traités.
Autres provisions	Provision pour pertes sur débiteurs	DEAS	2'147'838			-2'147'838	0	Cette provision a été dissoute suite au remboursement dans son intégralité par la France.
Autres provisions	Provision subvention FFPP	DEF	4'125'000				4'125'000	Provision destinée aux aides incitatives à la création de places d'apprentissages duales dans les domaines techniques. Mise en œuvre du rapport 15.030.
Autres provisions	Provisions cautions	DEAS	0	700'000			700'000	Provision sur cautionnement NECO reclassée du court terme.
Autres provisions	Diverses provisions reclassées en long terme	Divers	8'927'302	-8'927'302			0	Provisions à court terme en 2018, reclassées en long terme en 2019.
Total Litiges			39'823'000	-35'823'000	217'620	0	4'217'620	
Litiges	Divers litiges	DFS	4'000'000		217'620		4'217'620	Divers litiges principalement au service des contributions.
Litiges	Diverses provisions reclassées en long terme	Divers	35'823'000	-35'823'000			0	Provisions à court terme en 2018, reclassées en long terme en 2019.

Provisions à long terme

Type de provision	Description du type de provision	Dépt.	Etat au 31.12.2018	Transfert court /long terme	Augmentation	Dissolution / utilisation	Etat au 31.12.2019	Commentaire et justification de la provision
208 Provisions à long terme			68'574'533	44'050'302	7'300'988	-31'954'570	87'971'253	
Total Autres provisions			59'687'200	8'227'302	2'101'938	-9'439'570	60'576'870	
Autres provisions	Réserve aide expl. Paysannes, part. cant.	DDTE	0	1'276'193			1'276'193	Concerne les aides aux exploitations paysannes.
Autres provisions	Autre provision LT	DEAS	4'600'000			-30'218	4'569'782	La mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) prévoit une hausse du forfait d'intégration en faveur des personnes réfugiées et admises à titre provisoire. Afin d'éviter un système à deux vitesses, cette provision a été constituée pour permettre à l'ensemble des personnes arrivées dans les 6 dernières années de bénéficier des mêmes conditions.
Autres provisions	Provisions cautions	DEAS	700'000	-700'000			0	Provision sur cautionnement NECO reclassée en court terme.
Autres provisions	Autre provision LT	DEF	205'000			-59'000	146'000	Provision couvrant une possible restitution de subvention fédérale dans le domaine de l'accueil de jeunes.
Autres provisions	Provision Garantie HEARC BEJUNE	DEF	4'836'033			-1'592'533	3'243'500	Part cantonale à la garantie du découvert des HES en lien avec Prévoyance.ne.
Autres provisions	Provision thésaurisation	DEF	449'442		33'938		483'380	Provision liée au règlement concernant le système de thésaurisation personnelle proposé au personnel enseignant du Conservatoire neuchâtelois.
Autres provisions	Provision assainissement Finance	DEF		3'415'286	2'068'000	-176'286	5'307'000	Provision couvrant les incertitudes en lien avec la mise en œuvre de l'initiative (HEM).
Autres provisions	LIMA maintien à domicile	DFS		300'000			300'000	Des conflits juridiques en cours dans d'autres cantons pourraient aboutir à une jurisprudence nationale sur la prise en charge des prestations de la Liste des Moyens et Appareils (LIMA). Il se peut que ce financement doive désormais être assumé par les cantons. Les coûts générés seraient alors, par année, de l'ordre de 300'000 francs.
Autres provisions	Provision reprise Débiteurs SCCO	DFS		435'822		-435'822	0	Provision créée suite à l'intégration des flux financiers de la perception dans SAP et dissoute en 2019.
Autres provisions	Provision reprise ORACE	DFS		3'500'000		-3'500'000	0	Provision créée suite à l'intégration des flux financiers de l'Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien et dissoute en 2019.
Autres provisions	Provision Magistrats	CHAN	48'896'725			-3'645'710	45'251'015	Dorénavant, la provision est adaptée d'année en année afin de lisser les variations liées à chaque changement de législature.
Total Litiges			8'887'333	35'823'000	5'199'050	-22'515'000	27'394'383	
Litiges	Charge foncière NECO	DEAS	347'333				347'333	Provision liée à une vente de bien-fonds.
Litiges	Divers litiges	DDTE	0	4'265'000		-3'665'000	600'000	Il s'agit de divers litiges en lien avec des expropriations. Les variations peuvent être dues à l'émergence de nouveaux cas, à l'évolution des dossiers conduisant à des réévaluations ou à la fin du litige.
Litiges	Divers litiges	DEAS	0	341'500	210'200		551'700	Provision concernant les indemnités LAVI, mise à jour sur la base des dossiers ouverts.
Litiges	Divers litiges	DEF	0		920'000		920'000	Formation de base pour adultes : baisse des besoins et réorganisation des prestations.
Litiges	Divers litiges	DJSC	0		260'000		260'000	Litige portant sur le prix de journée 2019 d'institutions pour adultes en situation de handicap.
Litiges	Divers litiges	DFS	8'540'000	31'216'500	3'808'850	-18'850'000	24'715'350	Divers litiges principalement dans le domaine de la santé publique et au service des bâtiments.

2.5.4 Tableau des participations

Participation du patrimoine administratif

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Patrimoine administratif						387'701'547
145 Participations, capital social						387'701'547
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Établissement de droit public	Contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle; organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation; mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.	1'474'172	100.0%	1'564'289	1'474'172
Aresa, Aéroport régional des Eplatures SA	Société anonyme	Exploiter l'aéroport des Éplatures et favoriser le développement de l'aviation civile et commerciale en fonction des besoins régionaux et cantonaux.	2'299'857	32.4%	810'000	745'154
Banque cantonale neuchâteloise (capital de dotation)	Établissement de droit public	Contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle.	845'358'000	100.0%	100'000'000	100'000'000
Banque nationale suisse	Société anonyme régie à l'art. 99 de la Constitution fédérale.	La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution de la conjoncture. Dans les limites ainsi fixées : a. elle approvisionne en liquidités le marché monétaire en francs suisses; b. elle assure l'approvisionnement en numéraire; c. elle facilite et assure le bon fonctionnement de systèmes de paiement sans numéraire; d. elle gère les réserves monétaires; e. elle contribue à la stabilité du système financier. Elle participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec le Conseil fédéral conformément à la législation applicable en la matière. Elle fournit des services bancaires à la Confédération. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle opère à la demande des services fédéraux compétents.	120'232'000'000	1.6%	401'250	8'650'950
BLS SA (anc. Chemin de fer du Loetschberg)	Société anonyme	Fournir des services dans les domaines des chemins de fer, des bus et des transports maritimes ainsi que du tourisme et des loisirs.	473'277'000	0.6%	459'096	2'735'060
Cautionnement romand société coopérative (anc. CRC - PME)	Société coopérative	Cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, pour leur permettre de créer, reprendre ou développer une entreprise créant ou maintenir des emplois sur le territoire des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Par ce biais, la société favorise les intérêts économiques de ses membres en contribuant à renforcer le développement des PME dans les cantons concernés.	24'749'541	0.0%	1'000	1'325
Chauffage à distance Basse-Areuse SA CAD	Société anonyme	Distribuer de la chaleur; dans ce cadre, elle construit et exploite les installations nécessaires.	8'215'302	40.0%	240'000	3'286'121
Centre d'information, de gestion et d'économie de santé (CIGES) SA	Société anonyme	Société anonyme à but non économique idéal dont les services s'adressent notamment aux institutions du secteur public et parapublic de la santé; assumer la responsabilité de l'ensemble des activités liées au système d'information de la santé et à l'informatique, notamment des établissements sanitaires neuchâtelois, actionnaires de la société, et, accessoirement, d'autres établissements sans limitation géographique.	370'018	51.0%	51'000	188'709
Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ) SA	Société anonyme	Exploiter les lignes de chemin de fer Tavannes - Le Noirmont - La Chaux-de-Fonds, Le Noirmont - Glovelier et Porrentruy - Bonfol ainsi que d'assurer des services automobiles dans les régions desservies par le rail.	13'011'601	0.1%	7'800	9'354
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	Société anonyme	Construire, exploiter, gérer un centre de collecte, de tri de déchets spéciaux et dangereux et traiter des boues et eaux huileuses.	21'900'104	8.8%	600'000	1'932'362
CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique) SA - Recherche et Développement	Société anonyme	Exploiter un centre suisse de recherche avancée et promouvoir le développement industriel et la collaboration avec les hautes écoles en microtechnique et en nanotechnologies (partenariat public-privé).	36'422'111	9.8%	2'840'000	3'559'491

Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
DEN Sàrl (Développement Économique du canton de Neuchâtel)	Société à responsabilité limitée sans but lucratif	Les services de Den Sàrl s'adressent exclusivement aux institutions du secteur public et parapublic actives dans la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel. Le but de la société est de : 1) promouvoir la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel, en collaboration avec le canton de Vaud et d'autres cantons, ainsi qu'avec les personnes physiques ou morales poursuivant un but similaire; 2) attirer des entreprises étrangères de services et industrielles de toute nature et en favoriser l'implantation dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Neuchâtel. La société n'a ni activité, ni personnel.	39'173	100.0%	20'000	39'173
Groupe E Greenwatt SA	Société anonyme	Étudier, construire et exploiter des installations de productions d'énergies issues de sources renouvelables, mettre en place des mesures d'économies et d'efficience énergétique.	23'272'820	10.0%	3'000'000	2'327'282
Groupe E SA	Société anonyme	Produire et acquérir, transporter et distribuer, fournir et commercialiser de l'énergie, des produits et prestations de services en rapport avec l'énergie, les travaux d'ingénieur et les autres domaines qui y sont directement ou indirectement liés, y compris celui de la télécommunication et de l'exploitation d'usines d'incinération des déchets.	1'832'170'000	1.8%	1'235'500	32'912'436
ISDS Oulens SA	Société anonyme	Construire, exploiter et gérer une installation de mise en dépôt définitif de déchets stabilisés.	266'603	2.5%	5'000	6'665
Job Eco SA	Société anonyme	Contribuer à l'emploi et à la réinsertion professionnelle de personnes connaissant des difficultés sur le marché du travail et poursuit de ce fait un but de pure utilité publique qui n'est pas de nature économique. Activités dans les domaines du tri, du recyclage, de la récupération et de l'élimination de matériels et appareils électriques ou informatiques.	279'765	16.7%	24'000	46'628
MCH Group SA	Société anonyme	Organiser des foires, des congrès et d'autres événements à Bâle. Les foires, congrès et événements ont pour but de souligner l'importance de la Suisse en tant que site pour les marchés nationaux et internationaux. Elle gère et entretient son immobilier et fournit des services de marketing, de communications et de technologie.	56'881'000	0.3%	150'165	26'100
Salines Suisses SA	Société anonyme	Le but de la société est la production, l'importation, l'exportation, la vente et l'exploitation de sel, mélanges de sel et de saumure, ainsi que toutes les transactions connexes. Pour ce faire, la société exploite principalement des gisements salins ou obtient de la saumure auprès de tiers sur la base de concessions accordées ou à octroyer. Elle utilise et exploite des ressources minérales de toutes sortes, en particulier des volumes de gravier et de décharge, à moins qu'elles ne soient privées de leur utilisation par des concessions.	205'106'000	2.4%	272'000	4'997'208
Selfin Invest AG	Société anonyme	La société a pour objet la fourniture de services de gestion immobilière, de financement, de gestion d'actifs, d'intérêts et de droits, y compris de droits de propriété intellectuelle, ainsi que de transactions financières, commerciales et de financement de tous types, en particulier dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. Elle peut notamment fournir des garanties et des cautions en faveur de tiers, octroyer ou recevoir des prêts, souscrire ou émettre des obligations publiques, détenir, gérer, solliciter et céder des participations.	130'657'525	2.7%	272'000	3'553'885
Silatech SA	Société anonyme	Acquisition d'immeubles destinés au CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement, à Neuchâtel, le financement de la construction de bâtiments sur ceux-ci ainsi que leur exploitation. Ces bâtiments peuvent, selon les circonstances, abriter d'autres organismes dont les activités sont proches ou en rapport avec celles du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement. La société a également pour but plus général, l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'autres immeubles consacrés à des activités scientifiques et technologiques en particulier pour Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA.	23'804'502	40.0%	8'000'000	9'521'801
Société coopérative NEuchâtel Interface PME	Société coopérative	Contribuer à la constitution, au maintien et au développement de petites et moyennes entreprises établies dans le canton de Neuchâtel.	1'978'831	66.2%	375'000	1'309'986

Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA	Société anonyme	Transporter par bateaux des voyageurs et marchandises sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Biennet et les rivières ou canaux qui les relient.	1'815'291	25.0%	712'780	454'512
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	Société anonyme	Mise en oeuvre de la concession de la Confédération suisse du 28 janvier 1947 et de la concession du Gouvernement français, prévue par la convention franco-suisse du 19 novembre 1930, pour l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinés à l'utilisation de la chute et des débits du Doubs. Construction des ouvrages nécessaires pour l'aménagement de la chute du Châtelot faisant l'objet des dites concessions en vue de la production de force motrice, l'exploitation de l'usine ci-dessus désignée et des installations connexes.	8'417'000	8.3%	500'000	701'417
Sucre Suisse SA	Société anonyme	Production et commerce de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, en particulier de sucre, de mélasse, de pulpe de betterave et produits fabriqués à partir de matières premières nationales et étrangères.	93'452'000	0.2%	25'960	142'372
Transports Publics Neuchâtelois SA	Société anonyme	Exploiter une entreprise de transports, notamment par chemins de fer, funiculaire, tramway, trolleybus et autobus.	23'808'643	46.8%	7'264'090	11'137'802
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	société anonyme	Exploiter le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard (y compris sa galerie de service et de sécurité) en collaboration avec sa consociaire italienne chargée du même but et sous l'égide de la société italo-suisse SISEX SA, gestionnaire unique (depuis 2010) et dont les sociétés suisse et italienne sont paritairement actionnaires; exploiter les ouvrages annexes qui lui sont propres; procéder à toutes les constructions et extensions nécessaires à cette exploitation ou pour tout autre but.	30'880'212	4.1%	500'000	1'265'582
Microcity SA	Société anonyme	Développer, animer et valoriser un écosystème d'innovation dans le secteur industriel, en accord avec la stratégie de développement économique du Canton de Neuchâtel; promouvoir le pôle d'innovation neuchâtelois, aux niveaux national et international; renforcer la compétitivité des entreprises, particulièrement dans les domaines des micro-nanotechnologies, de la micro-fabrication et des processus d'industrialisation, par des prestations d'accompagnement de toutes natures; faciliter le transfert de technologies entre les hautes écoles et instituts de R&D, d'une part, et les entreprises neuchâteloises, d'autre part; encourager et soutenir le développement de projets collaboratifs et d'entreprises innovantes; assurer la coordination avec les organismes nationaux, intercantonaux, communaux, dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'industrialisation.	1'000'000	24.5%	245'000	245'000
Partis sociales Arc-En-Ciel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	989'531	20.0%	138'000	138'000
RHNE Réseau Hôpital neuchâtelois	Établissement cantonal de droit public	Le RHNE a pour but de garantir à la population, en exploitant les infrastructures et les équipements adéquats, l'accès pour tous, en toute sécurité, et en tout temps à des prestations hospitalières stationnaires et ambulatoires de qualité.	196'293'000	100.0%	200'000'000	196'293'000

Participation du patrimoine financier

Nom	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur comptable
Patrimoine financier			4'543'145
107 Placements financiers			4'543'145
Total actions et parts sociales			2'198'734
RET SA, Recherches Econom. & Techn.	30	15'000.00	1
UBS (LUX) Bond Strategy Fund Fcp (de successions dévolues à l'Etat)	47		41'167
Motorola (de successions dévolues à l'Etat)	150	150.00	23'464
Dossier titres du fonds des voyages du Lycée D. de Rougemont			653'097
Dossier titres du fonds d'aide au logement			1'342'000
Dossier titres du fonds des stages linguistiques ES			28'352
Parking de la Gare de Neuchâtel SA	25	25'000.00	110'652
Total placements à intérêts			550'000
Prêt Parking de la Gare			550'000
Total créances à long terme			1'794'411
Créances à long terme			1'794'411

Toutes les participations sont valorisées sur la base des fonds propres au 31 décembre 2018 (comptes audités les plus récents), à l'exception de :

- Banque cantonale neuchâteloise : valeur nominale, conformément à l'article 56 alinéa 1 LFinEC.
- Banque nationale suisse et MCH Group SA : valeur boursière, conformément à l'article 45 alinéa 3 lettre a) RLFinEC.
- Les parts sociales détenues dans des coopératives d'habitations, au patrimoine administratif et financier : valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

Les informations fournies dérogent aux exigences fixées à l'article 24 RLFinEC (fonds propres en lieu et place du capital, valeur nominale au lieu de la valeur d'acquisition, les principaux autres détenteurs de participations, les participations que l'organisation détient en propre, les flux financiers, entre la collectivité et l'organisation et les prestations fournies par l'organisation, les risques spécifiques de garantie de l'organisation). Ces informations ne sont pas disponibles ou non définies précisément.

2.5.5 Tableau des cautions et garanties

Liste détaillée des cautionnements par bénéficiaire au 31.12.2019	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution ¹⁾	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution ²⁾	Échéance base légale ³⁾	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2019
Total							282'332'249
Alfaset							11'722'123
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 8'650'000	caution simple	Fds de roulement	8'650'000	27.12.2018	31.12.2019	1.25%	8'650'000
Prêt de prévoyance.ne de CHF 2'188'900	caution simple	prévoyance.ne	2'407'790	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	1'663'540
Prêt de prévoyance.ne de CHF 542'578	caution simple	prévoyance.ne	542'578	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	515'448
Prêt de prévoyance.ne de CHF 940'145	caution simple	prévoyance.ne	940'145	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	893'135
Alfen SA							400'000
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 5'580'000	caution simple	Investissements	400'000	21.10.2009	--	0.00%	400'000
arcjurassien.ch							0
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 300'000	caution simple	Fds de roulement	300'000	02.02.2018	31.12.2022	1.00%	0
Centre d'ergothérapie ambulatoire et à domicile							47'780
Prêt de la BCN de CHF 62'900	caution simple	prévoyance.ne	62'900	12.12.2013	31.12.2038	0.50%	47'780
Centre neuchâtelois de psychiatrie, CNP							39'202'500
Crédit en compte courant de UBS de CHF 8'600'000, subdivisé en 2 cautions	Caution simple	Investissements	4'000'000	05.01.2015	05.12.2027	0.50%	3'616'500
	Caution simple	Investissements	4'600'000	07.12.2015	05.12.2027	0.50%	4'171'000
Prêt de la BCN de CHF 7'000'000	Caution simple	Investissements	7'000'000	12.11.2015	05.12.2027	0.50%	7'000'000
Prêt de la BCN de CHF 3'000'000	Caution simple	Investissements	3'000'000	26.04.2016	05.12.2027	0.50%	2'550'000
Prêt de la BCN de CHF 4'900'000	Caution simple	Investissements	4'900'000	04.11.2016	05.12.2027	0.50%	4'165'000
Prêt de la BCN de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	21.09.2017	05.12.2027	0.50%	4'500'000
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	06.11.2018	05.12.2027	0.50%	5'000'000
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	prévoyance.ne	5'000'000	28.01.2019	31.12.2053	0.00%	5'000'000
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 3'200'000	Caution simple	prévoyance.ne	3'200'000	28.01.2019	31.12.2043	0.00%	3'200'000
Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle, CNIP							1'312'083
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 400'000	caution simple	Fds de roulement	400'000	19.06.2013	31.12.2020	0.50%	400'000
Prêt de la BCN de CHF 570'000	caution simple	prévoyance.ne	570'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	484'500
Prêt de la BCN de CHF 445'583	caution simple	prévoyance.ne	445'583	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	427'583
Centre pédagogique de Malvilliers							4'504'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 4'200'000	caution simple	Fds de roulement	4'200'000	27.12.2018	31.12.2019	1.25%	4'200'000
Prêt de prévoyance.ne de CHF 400'000	caution simple	prévoyance.ne	440'000	20.12.2013	31.12.2038	0.50%	304'000
Centre régional d'apprentissages spécialisés, CERAS							1'793'856
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'000'000	caution simple	Fds de roulement	1'000'000	23.01.2018	31.12.2019	1.25%	537'990
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'135'100	caution simple	prévoyance.ne	1'248'610	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	839'540
Prêt de prévoyance.ne de CHF 438'246	caution simple	prévoyance.ne	438'246	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	416'326
Développement économique							700'000
Prêt de la BCN de CHF 1'800'000	caution simple	Fds de roulement	700'000	18.05.2018	02.05.2023	0.75%	700'000
Diverses cautions Coopératives d'habitations							2'500'000
Prêt hypoth. de la Centrale d'émission CCL de CHF 6'000'000	caution simple	Investissements	2'500'000	10.12.2014	30.08.2031	0.00%	2'500'000
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'400'000	caution simple	Investissements	480'000	23.09.2019	02.09.2039	0.00%	0
Diverses cautions en faveur de la viticulture							1'796'000
Prêt de la BCN de CHF 450'000	caution simple	Fds de roulement	450'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	450'000
Prêt de la BCN de CHF 700'000	caution simple	Fds de roulement	700'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	700'000
Prêt de la BCN de CHF 175'000	caution simple	Fds de roulement	175'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	175'000
Prêt de la BCN de CHF 40'000	caution simple	Fds de roulement	40'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	40'000
Prêt de la BCN de CHF 274'000	caution simple	Fds de roulement	274'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	274'000
Prêt de la BCN de CHF 100'000	caution simple	Fds de roulement	100'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	100'000
Prêt de la BCN de CHF 57'000	caution simple	Fds de roulement	57'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	57'000
Fondation "Le Temps Présent"							552'411
Prêt de prévoyance.ne de CHF 367'500	caution simple	prévoyance.ne	404'250	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	305'683
Prêt de prévoyance.ne de CHF 91'124	caution simple	prévoyance.ne	91'124	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	86'564
Prêt de prévoyance.ne de CHF 168'604	caution simple	prévoyance.ne	168'604	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	160'164
Fondation Addiction Neuchâtel							7'658'773
Prêt de prévoyance.ne de CHF 352'000	caution simple	prévoyance.ne	387'200	20.02.2014	31.12.2038	0.50%	326'100
Prêt d'UBS de CHF 232'000	caution simple	prévoyance.ne	232'000	03.03.2014	31.12.2038	0.50%	92'800
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 6'200'000	caution simple	Fds de roulement	6'200'000	27.12.2018	31.12.2019	1.25%	5'300'000
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'184'700	caution simple	prévoyance.ne	1'303'170	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	900'300
Prêt de prévoyance.ne de CHF 392'223	caution simple	prévoyance.ne	392'223	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	372'603
Prêt de prévoyance.ne de CHF 702'080	caution simple	prévoyance.ne	702'080	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	666'970
Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes, Hôtel des associations							45'000
Prêt de prévoyance.ne de CHF 50'000	caution simple	prévoyance.ne	50'000	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	45'000
Fondation Carrefour							677'809
Prêt de la BCN de CHF 402'000	caution simple	prévoyance.ne	402'000	18.12.2019	31.12.2038	0.50%	402'000
Prêt de la BCN de CHF 287'809	caution simple	prévoyance.ne	290'000	21.12.2018	31.12.2043	0.00%	275'809

Liste détaillée des cautionnements par bénéficiaire au 31.12.2019	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution ¹⁾	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution ²⁾	Échéance base légale ³⁾	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2019
Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales							2'188'763
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	27.12.2018	31.12.2018	1.25%	1'576'517
Prêt de prévoyance.ne de CHF 441'100	caution simple	prévoyance.ne	441'100	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	334'900
Prêt de prévoyance.ne de CHF 98'352	caution simple	prévoyance.ne	98'352	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	93'432
Prêt de prévoyance.ne de CHF 193'614	caution simple	prévoyance.ne	193'614	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	183'914
Fondation François-Louis Borel							991'941
Prêt de prévoyance.ne de CHF 694'300	caution simple	prévoyance.ne	763'730	30.12.2013	31.12.2038	0.50%	577'383
Prêt de la BCN de CHF 432'582	caution simple	prévoyance.ne	432'582	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	414'558
Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne-Antide							175'835
Prêt de prévoyance.ne de CHF 120'400	caution simple	prévoyance.ne	132'440	15.08.2014	31.12.2038	0.50%	99'835
Prêt de la BCN de CHF 100'000	caution simple	prévoyance.ne	100'000	09.12.2013	31.12.2038	0.50%	76'000
Fondation l'enfant c'est la vie							1'438'430
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'078'400	caution simple	prévoyance.ne	1'186'240	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	819'200
Prêt de la BCN de CHF 651'830	caution simple	prévoyance.ne	651'830	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	619'230
Fondation Les Billodes							428'800
Prêt de prévoyance.ne de CHF 144'000	caution simple	prévoyance.ne	158'400	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	144'000
Prêt de la Raiffeisen de CHF 144'000	caution simple	prévoyance.ne	172'800	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	133'200
Prêt de la BCN de CHF 158'000	caution simple	prévoyance.ne	160'000	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	151'600
Fondation Les Perce-Neige							25'908'013
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 25'800'000	caution simple	Fds de roulement	25'800'000	27.12.2018	31.12.2019	1.25%	21'060'000
Prêt de prévoyance.ne de CHF 3'715'700	caution simple	prévoyance.ne	4'087'270	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	2'821'700
Prêt de la BCN de CHF 2'132'961	caution simple	prévoyance.ne	2'137'160	27.12.2019	31.12.2043	0.00%	2'026'313
Fondation Ressource, Foyer André							0
Crédit en compte courant de la Raiffeisen de CHF 550'000	caution simple	Fds de roulement	550'000	27.12.2018	31.12.2019	1.25%	0
Foyer Handicap							1'556'151
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	18.12.2017	31.12.2019	1.25%	363'965
Prêt de la BCN de CHF 850'000	caution simple	prévoyance.ne	850'000	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	646'000
Prêt de prévoyance.ne de CHF 190'535	caution simple	prévoyance.ne	190'535	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	181'005
Prêt de prévoyance.ne de CHF 384'411	caution simple	prévoyance.ne	384'411	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	365'181
Haute-Ecole Arc							3'800'000
Prêt de la BCN de 4'800'000 CHF	caution simple	prévoyance.ne	4'800'000	08.12.2014	31.12.2053	0.00%	3'800'000
Réseau hospitalier neuchâtelois, RHNe							166'500'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 14'000'000	Caution simple	prévoyance.ne	14'000'000	18.06.2019	31.12.2043	0.00%	14'000'000
Prêt de FMS Wertmanagement de CHF 205'000'000	Lettre de confort	Investissements	250'000'000	13.12.2006	--	--	152'500'000
Job Eco SA							48'232
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 639'816	caution simple	Investissements	349'000	10.08.2001	31.12.2034	0.00%	48'232
Neuchâtel organise le maintien à domicile, NOMAD							2'335'600
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.06.2011	31.12.2023	0.50%	0
Prêt de la BCN de CHF 2'920'000	caution simple	prévoyance.ne	2'920'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	2'335'600
Serei, service d'entraide et d'information							198'150
Prêt de prévoyance.ne de CHF 167'100	caution simple	prévoyance.ne	183'810	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	126'900
Prêt de prévoyance.ne de CHF 75'000	caution simple	prévoyance.ne	75'000	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	71'250
Société coopérative de chauffage à distance à bois, La Brévine							3'200'000
Prêt de la BCN de CHF 3'500'000, subdivisé en 4 cautions	caution simple	Investissements	1'000'000	27.07.2015	24.03.2035	1.50%	925'000
			1'000'000	05.02.2016	24.03.2035	1.50%	925'000
			1'000'000	05.07.2016	24.03.2035	1.50%	925'000
			500'000	07.11.2016	24.03.2035	1.50%	425'000
Société coopérative de chauffage à distance à bois, Le Marais-Rouge							650'000
Prêt de la BCN de CHF 1'800'000	caution simple	Investissements	1'800'000	23.08.2006	21.02.2026	1.00%	650'000

¹⁾ Les cautions accordées servent prioritairement à couvrir le financement d'investissements, le fonds de roulement, et des mesures en lien avec la caisse de pensions prévoyance.ne.

²⁾ Date d'octroi: date de signature de l'acte de cautionnement

³⁾ Échéance base légale: date à laquelle la base légale (arrêté ou décret) portant octroi du cautionnement arrive à échéance.

Liste détaillée des autres engagements hors bilan par bénéficiaire au 31.12.2019	Typologie du rapport juridique	Base légale	Date d'octroi de l'engagement ou de la base légale	Engagement au 31.12.2019
Total				1'856'577'978
Autres engagements hors bilan				1'856'577'978
Banque Cantonale Neuchâteloise, BCN ¹⁾	Garantie	Loi sur la BCN	28.09.1998	0
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, CCAP ²⁾	Garantie	Loi sur la CCAP	01.09.2009	0
Service Cantonal des Automobiles et de la Navigation, SCAN ³⁾	Garantie	Loi sur le SCAN	24.06.2008	0
Prévoyance.ne, part État (y.c. 37 des enseignants) ⁴⁾	Engag. Condit.	Loi (LCPFPub)	24.06.2008	908'730'510
Prévoyance.ne, autres entités garanties par l'État ⁵⁾	Engag. Condit.	Loi (LCPFPub)	24.06.2008	946'841'468
Litiges en cours ⁶⁾	Engag. Condit.	Trib. cantonal	15.11.2018	1'006'000
Fonds de conservation de la forêt ⁷⁾	Engag. Condit.	Loi (LCFo)	06.02.1996	0

¹⁾ L'État garantit les engagements de la banque. La BCN rémunère cette garantie en versant annuellement à l'État un montant de 0,5% de ses fonds propres exigibles au sens de la législation fédérale sur les banques, sans tenir compte du privilège des banques cantonales. Lorsque l'excédent de fonds propres disponibles dépasse de plus de 20% les fonds propres nécessaires, la rémunération est réduite en proportion, mais au maximum de 40%. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

²⁾ L'État peut garantir les engagements financiers de la CCAP. La garantie de l'État intervient lors de la cessation d'activités de la CCAP en cas d'insuffisance des actifs et après versement de la prestation d'insolvabilité du fonds de garantie LPP. Elle est rémunérée à un taux de 0,75%, calculé sur la base de la différence entre la réserve de fluctuation de valeurs effective et la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire du 3ème pilier du dernier exercice bouclé et révisé. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

³⁾ Les engagements du SCAN sont garantis par l'État. Conformément au mandat de prestations entre l'État et le SCAN, la rémunération de la garantie s'élève à 0.50% des capitaux de tiers de son bilan. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

⁴⁾ La caisse de prévoyance des collaborateurs de l'État de Neuchâtel, prévoyance.ne, est financée sous le régime de la capitalisation partielle, ce qui signifie que, en raison de la garantie de l'État et des communes, la caisse n'est pas contrainte de couvrir tous ses engagements par des actifs, et donc de disposer d'un taux de couverture de 100%. Ainsi, sur la base des derniers comptes approuvés par le Conseil d'administration de prévoyance.ne, la caisse affiche un découvert technique, attribuable à l'État de Neuchâtel (y compris la part de 37% de prestations dues aux enseignants des cycles de l'école obligatoire) de CHF 930'508'450 au 01.01.2019. Toutefois, de ce montant, il est nécessaire de soustraire la contribution unique d'assainissement des employeurs, versée à la Caisse en janvier 2019, de CHF 21'777'940. Ainsi, le montant de CHF 908'730'510 est considéré comme un engagement conditionnel.

⁵⁾ En application de l'article 9 de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), le Conseil d'État a octroyé des garanties à des employeurs affiliés conventionnellement à prévoyance.ne. Ainsi, le découvert résiduel, à considérer comme un engagement conditionnel, s'élève à 946'841'468 francs au 31.12.2019.

⁶⁾ Un montant de CHF 318'000 pour un litige en cours au Lycée Denis-de-Rougemont et de 688'000 CHF pour divers litiges en lien avec des expropriations sont considérés comme des engagements conditionnels (CHF 1'006'000).

⁷⁾ La fortune du fonds cantonal pour la conservation des forêts est notamment constituée des taxes de compensation versées par des tiers et des entreprises dans le cadre de procédures de défrichement afin d'assurer la réalisation de mesures de compensation. Dans les cas où les travaux de compensation sont réalisés directement par les tiers ou les entreprises, les sommes versées à titre de garantie doivent être restituées. Certains défrichements ont débutés dans les années 70 et les données historiques d'avant les années 2000 étant insuffisantes, on peut craindre un manque de couverture de la fortune du fonds pour couvrir les engagements pris envers les partenaires, ce risque ne peut être chiffré à ce jour.

2.5.6 Tableau des immobilisations du patrimoine financier et administratif

Catégorie d'immobilisation du patrimoine financier (PF)	Valeur au 31.12.2018 ¹⁾	Entrées ²⁾	Sorties et aliénations	Réévaluations 2019	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2019
108 Immobilisations corporelles du PF	121'633'748.50	2'894'241.81	-2'932'711.35	17'554'494.80	-	139'149'773.76
Terrains promotions économiques	25'225'795.64	114'782.88	-	-	-	25'340'578.52
Autres terrains	57'749'452.98	2'763'458.93	-437'257.79	164'494.80	-	60'240'148.92
Bâtiments	38'658'499.88	16'000.00	-2'495'453.56	17'390'000.00	-	53'569'046.32
Catégorie d'immobilisation du patrimoine administratif (PA)	Valeur au 31.12.2018	Entrées ¹⁾	Sorties et aliénations	Réévaluations 2019	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2019
140 Immobilisations corporelles du PA	1'140'555'220.21	38'592'409.52	-0.00	10'175'000.00	-79'501'516.85	1'109'821'112.88
Terrains non bâtis	73'959'020.51	856'123.63	-	-	-	74'815'144.14
Terrains agricoles	4'603'785.00	-105'943.93	-	-	-	4'497'841.07
Terrains viticoles	1'524'614.68	-	-	-	-	1'524'614.68
Ter nat protégé	25'409.80	38'500.00	-	-	-	63'909.80
Routes, chemins	87'761'281.47	1'998'481.23	166'338.45	-	-4'544'845.25	85'381'255.90
Ponts	9'377'122.88	31'990.70	-	-	-222'489.00	9'186'624.58
Tunnels	89'390'984.44	-	-	-	-32'958'411.28	56'432'573.16
Surfaçage des routes	3'963'265.35	1'048'724.19	537'000.20	-	-3'620'150.58	1'928'839.16
Instal tchq sig	1'100'114.28	239'143.51	1'416'654.98	-	-2'517'351.10	238'561.67
Aménag. cours eau	37'974.45	2'307'001.43	665'724.76	-	-5'120.00	3'005'580.64
Instal ctr bruit	-	-	4'403'572.71	-	-	4'403'572.71
Ouvrages protection	813'747.47	-	95'628.35	-	-121'089.00	788'286.82
Inst.alimentat. eau	1'018'958.90	-	-	-	-25'702.00	993'256.90
Bâtiment	710'634'331.49	-	648'800.04	10'175'000.00	-18'218'496.00	703'239'635.53
Bât. enveloppe	608'082.80	491'892.02	585'299.50	-	-15'202.00	1'670'072.32
Bât. installations	750'866.46	96'947.55	458'239.10	-	-26'891.00	1'279'162.11
Bât.aménag.intérieur	2'867'181.92	139'346.50	-	-	-72'329.00	2'934'199.42
Bât.aménag.extérieur	222'270.00	-	-	-	-7'409.00	214'861.00
Forêts yc terrains	5'631'417.00	-	-	-	-	5'631'417.00
Mob&biens meubles	3'444'962.02	270'437.10	-	-	-423'984.00	3'291'415.12
Machines,appareils	2'903'477.44	687'019.15	-	-	-788'212.00	2'802'284.59
Instrum.&outillages	496'438.65	-	-	-	-292'827.00	203'611.65
Equip&installations	12'194'817.44	3'628'636.51	-	-	-1'383'471.68	14'439'982.27
Véhicule usage crt	1'700'743.82	1'645'385.15	-	-	-510'716.00	2'835'412.97
Infrastructures info	9'348'559.93	1'190'138.51	-	-	-2'553'588.85	7'985'109.59
Véhicules spéciaux	6'536'700.46	1'427'326.15	-	-	-811'795.00	7'152'231.61
Systèmes communicati	3'810'774.55	1'482'296.16	-	-	-1'048'404.11	4'244'666.60
IP Crédit d'études	8'399'517.59	3'326'990.27	34'022.95	-	-9'333'033.00	2'427'497.81
IEC Aménag.cours eau	1'189'994.58	815'202.64	-665'724.76	-	-	1'339'472.46
IEC Routes, chemins	11'819'277.09	6'204'765.92	-166'338.45	-	-	17'857'704.56
IEC Ponts	-	235'298.16	-	-	-	235'298.16
IEC Tunnels	364'961.10	463.10	-	-	-	365'424.20
IEC Surfaçage routes	2'760'454.00	2'058'362.60	-537'000.20	-	-	4'281'816.40
IEC Instal.tech.sig.	529'587.98	1'013'594.99	-1'416'654.98	-	-	126'527.99
IEC Instal ctr bruit	4'418'022.31	-14'449.60	-4'403'572.71	-	-	-
IEC Ouvrages protect	95'628.35	-	-95'628.35	-	-	-
IEC Bâtiment	22'890'890.23	1'603'331.26	-648'800.04	-	-	23'845'421.45
IEC Bât. enveloppe	1'010'728.05	-7'491.90	-585'299.50	-	-	417'936.65
IEC Bât.installation	31'238'665.43	4'756'316.41	-458'239.10	-	-	35'536'742.74
IEC Bât.aménag.intér	19'870'319.65	107'033.48	-	-	-	19'977'353.13
IEC Crédit études	1'240'270.64	1'019'546.63	-34'022.95	-	-	2'225'794.32
142 Immobilisations incorporelles	7'039'394.28	4'257'810.42	-	-	-1'688'714.02	9'608'490.68
Logiciels	7'039'394.28	4'257'810.42	-	-	-1'688'714.02	9'608'490.68
146 Subventions d'investissements	181'421'534.49	3'605'679.56	-	-	-22'827'158.30	162'200'055.75
Subv. Confédération	78'459'057.41	34'973.76	-	-	-8'908'484.00	69'585'547.17
Subv. cantons	121'181.40	-	-	-	-11'016.00	110'165.40
Subv. communes	53'367'757.39	697'537.55	-	-	-8'291'607.00	45'773'687.94
Subv. entr pub	12'201'059.04	673'553.25	-	-	-1'655'971.00	11'218'641.29
Subv. entr privées	36'352'498.23	2'199'615.00	-	-	-3'833'827.30	34'718'285.93
Subv. Ménages privés	919'981.02	-	-	-	-126'253.00	793'728.02

¹⁾ Des reclassements ont été effectués sur certaines catégories au 31.12.18 par rapport aux comptes publiés

²⁾ Le tableau des immobilisations présente les entrées nettes des subventions d'investissement

Catégories de prêts du patrimoine administratif (PA) ¹⁾	Désignation de l'objet	Solde du prêt
144 Prêts		123'498'640.90
Prêts - aides exploitations paysannes	Aides exploitations paysannes	1'649'750.00
Prêts crédits d'investissements agricoles	Crédits d'investissements	74'333'765.65
Prêts d'investissements forestiers	Divers	482'380.00
Prêts d'études	Prêts d'études	800'077.00
Prêts du fonds d'aide au communes	Communes en situations difficiles	343'000.00
Prêts du fonds d'aide au logement	Prêts au logement	7'491'063.35
Prêts du fonds d'aide aux régions de montagnes	Prêts LIM	275'000.00
Prêts NPR	Divers	23'661'725.70
Prêts à des collectivités	Autres prêts	8'273'407.20
Prêts liés aux transports	Diverses conventions	6'188'472.00

¹⁾ En dérogation à l'article 26 RLFineC, nous présentons les prêts accordés à des collectivités ou à des entreprises par catégories, plutôt qu'individuellement.

2.5.7 Informations supplémentaires

2.5.7.1 Explications sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État

<i>Provision Assainissement finance</i>	Le Conseil d'État envisageait la fermeture de l'antenne neuchâteloise de la HEM de Genève. Au moment de la clôture des comptes 2019, la décision du Grand Conseil du 18 février 2020 n'était pas encore connue et 2.2 millions de provision additionnelle avait été créée en 2019. Le Conseil d'État a décidé de maintenir cette provision à CHF 5'307'000.0 au 31 décembre 2019 vu les incertitudes liées à l'avenir de la collaboration avec la Haute-École de Genève.
<i>Comptes liés aux sites pollués et au fonds des eaux</i>	Le bilan initial comprend au passif une provision pour un montant de CHF 11'365'535.43 et un actif transitoire de CHF 3'232'141. Des ajustements auraient dû être effectués dans le cadre du retraitement du bilan. Ceux-ci n'ont toutefois pas été réalisés vu qu'ils n'étaient pas conformes à la volonté exprimée par le Conseil d'État et le Grand Conseil dans le cadre du rapport 17.011 « SITES POLLUÉS : ÉTAT DES LIEUX ET FINANCEMENT ».
<i>Provisions AIS</i>	Cette provision constituée en 2018 à hauteur de CHF 4'600'000 par le Conseil d'État, suite à la décision de la Confédération de valider l'Agenda Intégration Suisse (AIS). La mise en œuvre de ce projet implique des coûts de transition pour assurer l'accompagnement des publics arrivés précédemment dans le cadre du nouveau dispositif, ce qui représente un réel engagement de l'État pour les exercices futurs, raison pour laquelle le Conseil d'État a décidé de conserver la provision. Elle a été ajustée à CHF 4'569'782.0 au 31 décembre 2019.
<i>Amortissement du solde du programme du PRE</i>	Le Conseil d'État a décidé d'amortir le Programme des Réformes (PRE) au bilan pour CHF 6'023'785.00, considérant une non-valeur et le mode de comptabilisation du nouveau programme (NE2.0).
<i>Dissolution partielle de la provision OFAS</i>	Des subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ont été versées entre 1985 et 2003, au canton de Neuchâtel pour la mise à niveau de bâtiments. Ces subventions sont accordées pour 25 ans et en cas de non utilisation ou de changement d'affectation des bâtiments un remboursement peut être réclamé par la Confédération. Les bâtiments en question ont changé d'affectation. Compte tenu de l'incertitude sur le montant à rembourser, le Conseil d'État a décidé de maintenir cette provision de CHF 5'700'000.00.

2.5.7.2 Dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs non transmis au Grand Conseil (article 46 LFinEC)

Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) au 1er janvier 2015, les dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État jusqu'à un montant de 700'000 francs par rubrique budgétaire.

Conformément à l'article 46, alinéa 2 LFinEC, après consultation préalable de la commission des finances, des dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État pour des montants supérieurs à 700'000 francs lorsqu'ils sont intégralement compensés de manière idoine. En revanche, les dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs non compensés ou insuffisamment compensés font l'objet de demandes de crédits supplémentaires soumises au Grand Conseil.

Les dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant ses compétences au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC doivent faire l'objet d'une annexe aux comptes indiquant les motifs des dépassements de crédits, les rubriques concernées et les compensations proposées. Il en va de même pour les dépassements budgétaires dont une unité administrative a connaissance tardivement et qui ne peuvent plus être soumis à l'autorité compétente.

Le tableau figurant aux pages suivantes présente les dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs qui sont:

- autorisés par le Conseil d'État après consultation préalable de la commission des finances au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC (dépassements intégralement compensés),
- non autorisés car pas ou que partiellement compensés à la clôture des comptes, même après prise en compte des éventuels suppléments accordés par le Grand Conseil.
- imputables à des constitutions de provisions qui, conformément à l'article 38, al. 4 RLFInEC, n'ont pas besoin de faire l'objet d'une demande d'autorisation. Toutefois, ces dépassements sont présentés pour information au Grand Conseil dans le cadre du rapport de gestion financière.

Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC le Conseil d'État expose au Grand Conseil les motifs des dépassements de crédits lors de l'approbation des comptes et demande décharge.

Compte de résultats

À partir de l'année 2018, les crédits budgétaires annuels au compte de résultats sont octroyés par le Grand Conseil, par groupes de natures comptables à 2 positions en regard des centres de profits concernés. Les dépassements de crédits sont sollicités en appliquant la même logique. Le tableau figurant aux pages suivantes présente alors les dépassements à deux positions, non autorisés par le Grand Conseil, en tenant compte également de la constitution des provisions ou engagements à court terme afin de faciliter l'analyse. Lorsque les variations entre le budget et les comptes à l'intérieur d'un groupe de charges à deux positions sont imputables à de multiples causes, seuls les principaux facteurs qui ont mené au dépassement sont détaillés.

Pour l'exercice 2019, les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 et non « formellement » autorisés par le Grand Conseil s'élèvent à CHF 32'001'319 y compris ceux octroyés par le Conseil d'État d'un montant total de CHF 6'903'000, parce qu'ils étaient entièrement compensés (correspond à la somme des colonnes 3 et 6 du tableau des dépassements du compte de résultats ci-après).

Ces CHF 32 millions s'expliquent en partie par l'octroi d'une aide à fonds perdus non budgétée et octroyée au RHNe, dans le cadre de son refinancement (le décret du 19.02.2019 ne mentionne pas de dépassement de crédit pour le compte de résultats), par la constitution d'une provision en lien avec la HEM et par la comptabilisation au brut des pertes fiscales et des prestations complémentaires AVS/AI. Des dissolutions de provisions au SCSP et au SFPO compensent partiellement ces principaux dépassements.

Compte des investissements Par dépassement de crédit du compte des investissements, il faut comprendre l'augmentation de la dépense nette relative à un crédit d'engagement du compte des investissements. Les dépenses brutes et les recettes effectives concernant un même projet géré par crédit d'engagement sont par conséquent considérées conjointement pour la comparaison avec le budget alloué. Partant de ce principe, une augmentation des dépenses brutes n'occasionne donc pas de dépassement de crédit si celle-ci s'accompagne d'une augmentation équivalente des recettes affectées au même projet.

Le Conseil d'État a autorisé trois dépassements de crédits de plus de CHF 700'000, parce qu'ils ont été entièrement compensés par une diminution de l'enveloppe budgétaire d'autres projets :

- Dépassement de CHF 2'280'137 pour la continuation du projet en lien avec la sécurisation de l'outil de production informatique, plus particulièrement pour la poursuite des travaux de construction du data center sis à Jardinière 157, à La Chaux-de-Fonds ;
- Dépassement de CHF 5'485'000 faisant suite au crédit urgent octroyé par le Grand Conseil, le 03.09.2019, pour la remise en état des infrastructures routières Le Pâquier-Villiers mises à mal par l'évènement climatique exceptionnel survenu la nuit du 21 au 22 juin 2019 ;
- Dépassement de CHF 750'000 pour permettre au NECO de verser des soldes de prêts à des acteurs locaux, sous l'égide de la politique régionale 2012-2015.

**Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFINEC)
Compte de résultats**

Liste détaillée des dépassements > Fr. 700'000 non transmis au GC	Budget 2019	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Budget 2019 actualisé	Comptes 2019	Ecart au budget actualisé 2019	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4) si >0	
Total	669'850'028	0	6'903'000	676'753'028	699'873'164	25'098'319	
Département des finances et de la santé (DFS)	387'639'274	0	0	387'639'274	408'765'151	21'125'877	
Service financier							
30 Charges de personnel	4'912'227	0	0	4'912'227	5'616'400	704'173	Le dépassement net constaté dans la rubrique 30 est la conséquence de la comptabilisation de charges patronales de CHF 897'205.50, non budgétées et correspondant au lissage sur 4 ans de la créance de CHF 3'588'822 pour l'avance de la part assurés aux mesures d'accompagnement de prévoyance.ne au 31.12.2019.
36 Charges de transfert	3'713'000	0	0	3'713'000	8'491'416	4'778'416	Dans le cadre du bouclage, les participations sont réévaluées. Lorsque des titres subissent une dévaluation, il s'agit de comptabiliser une charge dans le groupe 36. L'écart correspond justement au cumul des dévaluations de titres.
Service des contributions							
31 Biens, services et autres charges d'exploit	16'741'500	0	0	16'741'500	18'641'992	1'900'492	la méthode de comptabilisation au brut, en lieu et place du net, des pertes fiscales provoque un écart positif de CHF 1'946'765 dans le groupe de comptes 31 du SCCO. L'encaissement des pertes irrécouvrables est comptabilisé dans le groupe de comptes 42 au SFIN.
Service de la santé publique							
36 Charges de transfert	362'272'547	0	0	362'272'547	376'015'343	13'742'796	La variation est imputable au versement d'une subvention extraordinaire pour la recapitalisation du RHNe de CHF 32 mios (décret du GC du 19.02.219). Cette dernière est partiellement compensée par la dissolution de provisions CHF -18 mios, dans le même groupe de natures comptables.
Département de l'éducation et de la famille (DEF)	135'948'820	0	0	135'948'820	138'024'269	2'075'449	
Service de la formation postobligatoire et orientation							
36 Charges de transfert ¹⁾	130'522'144	0	0	130'522'144	131'830'037	1'307'893	La mobilité estudiantine plus importante dans les autres universités suisses implique une augmentation de ce type de charges de CHF 1 mio. De plus, une provision pour des éventuelles indemnités de départ concernant la HEM, dont le sort était incertain en 2019 a été constituée pour CHF 2,1 mios. La provision pour la garantie HE-ARC a quant à elle été réajustée à la baisse, suite à la diminution du découvert de cette école CHF -1,6 mio.
CEFNA							
30 Charges de personnel ¹⁾	5'426'676	0	0	5'426'676	6'194'232	767'556	Une provision de CHF 920'000 a été constituée en lien avec des décisions du Conseil d'État en matière d'organisation.

Liste détaillée des dépassements > Fr. 700'000 non transmis au GC	Budget 2019	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Budget 2019 actualisé	Comptes 2019	Ecart au budget actualisé 2019	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4) si >0	
Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)	146'261'934	0	6'903'000	153'164'934	153'083'744	1'896'993	
Secrétariat général DEAS 36 Charges de transfert	130'624'600	0	6'003'000	136'627'600	135'257'449	0	Le montant comptabilisé dans le groupe 36 est finalement inférieur au budget actualisé. Le Conseil d'État a autorisé les dépassements de crédit entièrement compensés suivants : - CHF 400'000 dans le cadre du crédit "Accord positionnement stratégique (APS)" intégrant le programme d'impulsion et entièrement compensé par un prélèvement à la réserve liée; - CHF 5'603'000 en rapport avec un changement de schéma comptable lié aux prestations complémentaires AVS et AI désormais comptabilisées au brut (CHF 4,5 mio) et avec l'augmentation des charges en matière de PC AVS AI à domicile (CHF 1,1 mio). Le premier poste est compensé par une augmentation dans les mêmes proportions des recettes liées et le deuxième par une hausse identique des subventions fédérales perçues. Le dépassement autorisé par le Conseil d'État a été soumis à la COFI.
Service de l'action sociale 31 Biens, services et autres charges d'exploit	1'102'500	0	100'000	1'202'500	3'099'493	1'896'993	Le dépassement est principalement imputable à une perte extraordinaire qui a été enregistrée dans le cadre d'une réévaluation globale des débiteurs et à un changement de méthode de calcul du ducroire de l'ORACE. Cette perte est plus que compensée par la dissolution d'une provision au SFIN, constituée l'an dernier en lien avec l'intégration du bilan de l'ORACE.
Service de l'économie 36	14'534'834		800'000	15'334'834	14'726'802	0	Le dépassement a été sollicité auprès du Conseil d'État et soumis à la COFI, pour le versement d'une subvention en vue de soutenir Microcity SA. Cette mesure est prévue par le programme d'impulsion et de transformations. Le dépassement est par ailleurs entièrement compensé par un prélèvement équivalent à la réserve du programme précité.

¹⁾ Ces dépassements sont principalement imputables à la constitution de provisions. Pour rappel, l'art. 38, al. 4 du RLFinEC stipule que les dépassements de crédit ne sont pas soumis à une demande d'autorisation s'ils résultent de constitutions de provisions. Toutefois, ils sont présentés pour information au Grand Conseil dans le cadre du rapport de gestion financière.

**Dépassements de plus
de CHF 700'000 non
transmis au Grand
Conseil (autorisés et
non autorisés au sens
de l'art. 46 LFinEC)
Compte des investissements**

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2019 Dépenses nettes	Crédits supplémentaires GC	Dépasse- ments crédits CE	Compen- sation	Budget 2019 actualisé	Comptes 2019	Ecarts non- autorisés 2019	Dépassements totaux (autorisés et non autorisés)	Motifs du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)+(2)+ (3)	(6)	(7)=(6)-(5) si >0	(8)=(3)+(7)	
Total	-8'115	0	8'515'137	-8'515'137	8'507'022	7'268'056	0	8'515'137	
Dép. des finances et de la santé (DFS)		0	2'280'137	-2'280'137	2'480'137	1'511'105	0	2'280'137	
Service info entité neuch. (SIEN) + Service des bâtiment (SBAT) Sécurisation de l'outil de production informatique <u>Compensations</u> Divers projets	200'000	0	2'280'137	-2'280'137	2'480'137	1'511'105	0	2'280'137	La partie en lien avec la création du data center, sis rue Jardinière 157 à La Chaux-de-Fonds a pris du retard par rapport à la planification annoncée en juin 2018. Il a donc été nécessaire de poursuivre les travaux en 2019. Le dépassement a été entièrement compensé par la diminution de divers crédits au SBAT.
Dép. du développement territorial et de l'environnement (DDTE)		0	5'485'000	-5'485'000	5'485'000	5'381'693	0	5'485'000	
Service des ponts et chaussées (SPCH) Travaux de remise en état Le Pâquier - Villiers <u>Compensations</u> Divers projets	0	0	5'485'000	-5'485'000	5'485'000	5'381'693	0	5'485'000	Le dépassement de crédit fait suite au crédit urgent pour la remise en état des infrastructures routières et du lit du Ruz Chasseran, suite aux dommages survenus lors de l'évènement climatique exceptionnel survenu dans la nuit du 21 au 22 juin 2019. Le crédit a été octroyé par le Grand Conseil, par décret du 03.09.2019. Le dépassement a principalement été compensé par une diminution du crédit pour la reprise des actifs du CEG mise au budget 2019, mais concrétisée aux comptes 2018.

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2019 Dépenses nettes	Crédits supplémentaires GC	Dépasse- ments crédits CE	Compen- sation	Budget 2019 actualisé	Comptes 2019	Ecart non- autorisés 2019	Dépassements totaux (autorisés et non autorisés)	Motifs du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)+(2)+ (3)	(6)	(7)=(6)-(5) si >0		
Dép. de l'économie et de l'action sociale (DEAS)		0	750'000	-750'000	541'885	375'258	0	750'000	
Service de l'économie (NECO)									
Prêts de politique régionale 2012-2015	-208'115	0	750'000		541'885	375'258	0	750'000	Le dépassement de crédit octroyé par le Conseil d'État et soumis à la COFI a permis de verser les soldes des prêts accordés aux projets "Pierre-à-Mazel, bâtiment du pôle d'innovation" et "Hôtel Fleur de Lys - Requalification du bâtiment Grand-Rue 1, au Locle". Il a été entièrement compensé par une diminution du crédit budgétaire 2019 pour la reprise des actifs du CEG.
<u>Compensation</u> Reprise des actifs du CEG				-750'000					

2.5.7.3 État des emprunts bancaires au 31.12.2019

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dettes au 31.12.2018 *	Annuités 2019			Dettes au 31.12.2019 *
							Intérêts	Amort.	Total	
Total						1'411'825'420	18'033'662	116'825'420	134'859'082	1'818'285'000
<i>Intérêts courus 2018</i>							<i>-6'901'757</i>		<i>-6'901'757</i>	
<i>Intérêts courus 2019</i>							<i>6'563'644</i>		<i>6'563'644</i>	
Emprunts obligataires						525'000'000	4'165'000	0	4'165'000	775'000'000
200M - 1.25% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2027	200'000'000	1.2500%	200'000'000	2'500'000		2'500'000	200'000'000
100M - 0.04% - 10.11.2015/2024	Public	10.11.2015	11.11.2024	100'000'000	0.0400%	100'000'000	40'000		40'000	100'000'000
125M - 0.70% - 23.11.2017/2037	Public	23.11.2017	23.11.2037	125'000'000	0.7000%	125'000'000	875'000		875'000	125'000'000
100M - 0.75% - 28.11.2018/2033	Public	28.11.2018	28.11.2033	100'000'000	0.7500%	100'000'000	750'000		750'000	100'000'000
125M - 0.30% - 19.07.2019/2039	Public	19.07.2019	19.07.2039	125'000'000	0.3000%	0	0		0	125'000'000
125M - 0.10% - 30.10.2019/2049	Public	30.10.2019	29.10.2049	125'000'000	0.1000%	0	0		0	125'000'000
Emprunts à taux fixes						581'825'420	13'356'590	116'825'420	130'182'010	617'500'000
100M - 2.55% - 15.09.2005/2020	Banque	15.09.2005	15.09.2020	100'000'000	2.5500%	100'000'000	2'550'000		2'550'000	100'000'000
50M - 3.08% - 21.02.2007/2022	Banque	21.02.2007	21.02.2022	50'000'000	3.0800%	50'000'000	1'540'000		1'540'000	50'000'000
20M - 2.7675% - 29.12.2008/2019	Banque	29.12.2008	30.12.2019	20'000'000	2.7675%	20'000'000	553'500	20'000'000	20'553'500	0
50M - 2.79% - 24.08.2009/2019	Caisse pension	24.08.2009	26.08.2019	50'000'000	2.7900%	50'000'000	1'402'750	50'000'000	51'402'750	0
50M - 3.05% - 24.08.2009/2021	Banque	24.08.2009	24.08.2021	50'000'000	3.0500%	50'000'000	1'525'000		1'525'000	50'000'000
10M - 2.25% - 09.07.2010/2022	Banque	09.07.2010	08.07.2022	10'000'000	2.2500%	10'000'000	225'000		225'000	10'000'000
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	20'000'000	475'000		475'000	20'000'000
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 2.21% - 15.12.2010/2022	Assurance	15.12.2010	15.12.2022	50'000'000	2.2100%	50'000'000	1'105'000		1'105'000	50'000'000
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	50'000'000	1'295'000		1'295'000	50'000'000
30M - 2.40% - 30.06.2011/2021	Assurance	30.06.2011	30.06.2021	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 3.50% - 01.01.2014/2053	prévoyance.ne	01.01.2014	30.06.2019	50'000'000	3.5000%	46'825'420	810'340	46'825'420	47'635'760	0
75M - 0.58% - 14.12.2018/2028	Banque	14.12.2018	14.12.2028	75'000'000	0.5800%	75'000'000	435'000		435'000	75'000'000
152.5M - 3.00% - 23.11.2019/2026 **	RHNE	23.11.2019	21.12.2026	152'500'000	3.0000%	0	0		0	152'500'000
Emprunts à court terme couverts par des Swap de taux						100'000'000	1'897'171	0	1'897'171	100'000'000
Swap 50M - taux fixe - 2.225% - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	2.2250%	0	1'109'410		1'109'410	0
Sw ap 50M - taux Libor 3 mois - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	0.7500%	0	368'449		368'449	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2011/2023	Divers	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	-0.5660%	50'000'000	-283'014		-283'014	50'000'000
Swap 50M - taux fixe - 1.210% - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.2100%	0	605'000		605'000	0
Sw ap 50M - taux Libor 3 mois - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	0.7500%	0	381'079		381'079	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2012/2025	Divers	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	-0.5675%	50'000'000	-283'753		-283'753	50'000'000
Emprunts à court terme						205'000'000	-1'046'986	0	-1'046'986	325'785'000
50M - (-0.77%) - 13.11.2018/11.01.2019	Organis. inter.	13.11.2018	11.01.2019	50'000'000	-0.770%	50'000'000	-63'097		-63'097	0
25M - (-0.40%) - 16.11.2018/08.01.2019	Banque	16.11.2018	08.01.2019	25'000'000	-0.400%	25'000'000	-14'722		-14'722	0
50M - (-0.64%) - 23.11.2018/11.01.2019	Banque	23.11.2018	11.01.2019	50'000'000	-0.640%	50'000'000	-43'556		-43'556	0
25M - (-0.58%) - 30.11.2018/18.01.2019	Banque	30.11.2018	18.01.2019	25'000'000	-0.580%	25'000'000	-19'736		-19'736	0
30M - (-0.40%) - 21.12.2018/04.01.2019	Banque	21.12.2018	04.01.2019	30'000'000	-0.400%	30'000'000	-4'667		-4'667	0
25M - (-0.60%) - 21.12.2018/15.01.2019	Banque	21.12.2018	15.01.2019	25'000'000	-0.600%	25'000'000	-10'417		-10'417	0
Divers emprunts à court terme effectués au cours de l'année 2019	Divers	01.01.2019	31.12.2019	divers	divers	0	-890'792		-890'792	0
0.785M - (0.0%) - 04.10.2019/05.05.2020	FFPP	04.10.2019	05.05.2020	785'000	0.000%	0	0.00		0	785'000
50M - (-0.74%) - 30.10.2019/10.01.2020	Organis. inter.	30.10.2019	10.01.2020	50'000'000	-0.740%	0	0.00		0	50'000'000
25M - (-0.55%) - 15.11.2019/06.01.2020	Banque	15.11.2019	06.01.2020	25'000'000	-0.550%	0	0.00		0	25'000'000
30M - (-0.55%) - 19.11.2019/14.01.2020	Banque	19.11.2019	14.01.2020	30'000'000	-0.550%	0	0.00		0	30'000'000
20M - (-0.60%) - 19.11.2019/14.01.2020	Banque	19.11.2019	14.01.2020	20'000'000	-0.600%	0	0.00		0	20'000'000
50M - (-0.72%) - 29.11.2019/10.01.2020	Organis. inter.	29.11.2019	10.01.2020	50'000'000	-0.720%	0	0.00		0	50'000'000
50M - (-0.32%) - 17.12.2019/14.02.2020	Banque	17.12.2019	14.02.2020	50'000'000	-0.320%	0	0.00		0	50'000'000
50M - (-0.40%) - 19.12.2019/06.01.2020	Banque	19.12.2019	06.01.2020	50'000'000	-0.400%	0	0.00		0	50'000'000
20M - (-0.20%) - 20.12.2019/10.01.2020	Banque	20.12.2019	10.01.2020	20'000'000	-0.200%	0	0.00		0	20'000'000
30M - (-0.20%) - 27.12.2019/13.01.2020	Banque	27.12.2019	13.01.2020	30'000'000	-0.200%	0	0.00		0	30'000'000

* Correspond à la dette au "sens étroit" telle que définie dans la statistique financière.

** Reprise d'un emprunt d'HNE (échéance en 2026, taux 3%) par le biais d'un contrat de prêt au RHNE (mise en application du décret du 19.12.2019 relatif à l'assainissement du bilan d'HNE).

2.5.7.4 Indicateurs financiers

Indicateurs financiers (en %)	Comptes 2018	Comptes 2019	Valeurs indicatives	Interprétation
Taux d'endettement net	125.8%	137.3%	< 100% = bon 100% - 150% = suffisant > 150% = mauvais	L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Degré d'autofinancement ¹⁾	12.9%	26.4%	> 100% = haute conjoncture 80% - 100% = cas normal 50% - 80% = récession	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.
Part des charges d'intérêts	0.6%	0.5%	0% - 4% = bon 4% - 9% = suffisant 9% et plus = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.
Degré de couverture des revenus déterminants	1.7%	0.6%	< 0% = correspond à un excédent de revenus < 1% = conforme au frein > 1% = non conforme au frein	L'indicateur est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement (limite max. de 1% autorisée). Il exprime l'importance du déficit en pourcentage des revenus déterminants. En cas de bénéfice il n'est pas vraiment pertinent.
Dette brute par rapport aux revenus	99.9%	167.1%	< 50% = très bon -50% - 100% = bon 100% - 150% = moyen 150% - 200% = mauvais > 200% = critique	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.
Proportion des investissements	3.9%	12.5%	< 10% = effort d'investissement faible 10% - 20% = effort d'investissement moyen 20% - 30% = effort d'investissement élevé > 40% = effort d'investissement très élevé	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.
Part du service de la dette	3.5%	5.9%	< 5% = charge faible 5% - 15% = charge acceptable > 15% = charge forte	Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
Dette nette I par habitant en CHF	7'636	8'336	< 0 CHF = patrimoine net 0 CHF - 1'000 CHF = endettement faible 1'001 CHF - 2'500 CHF = endettement moyen 2'501 CHF - 5'000 CHF = endettement important > 5'000 CHF = endettement très important	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
Taux d'autofinancement	0.3%	3.2%	> 20% = bon 10% - 20% = moyen < 10% = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.
Poids des charges d'intérêts	2.2%	2.1%	Pas de valeurs indicatives.	Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique.

¹⁾ Le calcul du degré d'autofinancement de l'article 57 RLFinEC diffère du degré d'autofinancement utilisé pour le frein à l'endettement. Par conséquent, ces deux indicateurs ne sont pas comparables.

2.5.7.5 Informations particulières 2019

Modification des principes relatifs à l'établissement du bilan du SCCO

Les positions du bilan du service des contributions enregistrent cette année l'intégralité des facturations pour les impôts communaux, cantonaux et fédéraux. Jusqu'à présent seule la part cantonale à l'impôt fédéral figurait dans la position débiteurs impôts. Ce changement de méthode, qui permet d'obtenir une vision globale sur la facturation ouverte, génère une augmentation significative du poste débiteurs impôts. Au passif, la part de l'impôt communal est ainsi également comptabilisée correspondant aux impôts communaux facturés par l'État et non encore payés par les contribuables.

La somme des facturations des tranches d'impôts et acomptes (payées et non payées) sont maintenant enregistrés au passif, correspondant ainsi à des acomptes de trésorerie et sont annulés uniquement lors des taxations. Le revenu de l'impôt pour l'année courante, avec la méthode postnumérando, est comptabilisé en actif transitoire. L'impact sur le total du bilan dépasse un milliard de francs, mais correspond ainsi à la réalité financière du service des contributions.

Loi sur le réseau hospitalier neuchâtelois

Lors de sa séance du 19 février 2019, le Grand Conseil a adopté le projet de loi sur le réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe) afin de mettre en œuvre l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » acceptée par le peuple le 12 février 2017. Il a par la même adopté un décret portant octroi d'un crédit cadre de CHF 2,2 millions à charge du compte des investissements et destiné à financer les coûts externes, les différentes expertises ainsi que les coûts internes du RHNe et du service de la santé publique nécessaires à la conduite du projet. Par ailleurs conscient de la nécessité d'assainir les finances de l'Hôpital neuchâtelois, le Grand Conseil a décidé d'accorder un crédit d'engagement extraordinaire de CHF 232 millions destiné à permettre la recapitalisation du réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) par l'octroi d'un capital de dotation à hauteur de CHF 200 millions (à charge du compte des investissements) et par l'octroi d'une aide à fonds perdus de CHF 32 millions (à charge du compte de résultats). En contrepartie, le RHNe cède gratuitement à l'État les bâtiments de Couvet, de la Béroche et de Sophie-Mairet à la Chaux-de-Fonds

Lors de sa séance du 15 mai 2019, le Conseil d'État a promulgué la nouvelle loi, avec une entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2019, ainsi que les décrets y relatifs.

Afin d'éviter un afflux massif de liquidités auprès du RHNe, il a été convenu de constituer le capital de dotation en 2019, mais de le libérer progressivement au cours des prochains exercices au gré des échéances des emprunts du RHNe. Un montant de CHF 79,5 millions a ainsi été libéré au cours de l'exercice 2019, portant le solde dû par l'État à CHF 152,5 millions. Un contrat de prêt, de ce montant et pour une durée de 7 ans (23.11.2019 au 21.12.2026), a ainsi été conclu entre RHNe et l'État qui remboursera le capital par versements successifs selon les mêmes échéances que le prêt conclu par RHNe auprès de l'institut FMS.

Le compte de résultats et le compte des investissements 2019 enregistrent ainsi plusieurs écritures en lien avec ce dossier :

- Prise de participations pour CHF 200 millions (dépense du compte des investissements du service financier).
- Octroi d'une aide à fonds perdus de CHF 32 millions (charge du compte de résultats du service de la santé publique).
- Réévaluation des bâtiments cédés gratuitement par RHNe pour CHF 27'729'494,80 à la valeur vénale selon 56 LFinEC (revenus du compte de résultats du service financier).
- Dépréciation, dans le cadre du bouclage des comptes, des participations RHNe pour CHF 3'707'000 (charge du compte de résultats du service financier) sur la base des derniers comptes connus de l'entité (comptes 2019).

Le bilan 2019 de l'État enregistre quant à lui les écritures suivantes :

- Participations RHNe réévaluées : CHF 196'293'000 (à l'actif).
- Bâtiments cédés par RHNe portés au bilan pour leur valeur vénale: CHF 27'729'494,80 (à l'actif).
- Prêt auprès du RHNe : CHF 152,5 millions (au passif)

Modification méthodologique relative à l'évaluation de la provision « Magistrats »

La provision pour les conseillers d'État en service avait précédemment été calculée au début de leur législature pour la totalité des années de législature. Avec cette nouvelle méthode, la provision est adaptée d'année en année conformément à la progression du droit à la rente. La part de la provision concernant les rentiers (anciens conseillers d'État) n'est pas touchée par ce changement. L'impact sur 2019 représente une diminution de la provision de CHF 3,6 millions.

Amortissement H20

La conséquence de la cession par l'État, à la Confédération de la H20, de par les engagements fermes pris par les deux parties a été comptabilisée dans les comptes 2019. Elle a impliqué l'amortissement non planifié des valeurs des immobilisations la constituant, soit une charge de CHF 38,3 millions imputée dans le groupe de nature comptables 33. Cette dernière a été partiellement compensée par le prélèvement d'un montant de CHF 29,6 millions (correspond à la valeur de réévaluations globalement à la hausse intervenue dans le cadre du passage au MCH2 des immobilisations H20) à la réserve spécifique pour le surplus d'amortissement du patrimoine administratif, soit une recette comptabilisée dans le groupe de natures 48. La conséquence nette de cette opération se traduit dès lors par un surplus de charge de CHF 8,7 millions.

2.5.7.6 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Mesures adoptées par le Grand Conseil Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice, se produisant entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels, doivent être expliqués en annexe des comptes dès lors qu'ils ont une importance pour l'évaluation des comptes. Dans des cas exceptionnels, il est également possible de procéder à une adaptation ultérieure des comptes.

À la date d'adoption du présent rapport nous constatons que la pandémie liée au virus COVID-19, risque de générer un impact financier majeur. Cependant il est impossible d'évaluer les incidences financières dans le présent rapport.

I	Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui des comptes
II	Comptes 2019 : États financiers audités
III	Résultat synthétique des entités paraspubliques

3.1 Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe)

I. Rapport d'activité succinct

Avec le budget 2019, l'Hôpital neuchâtelois, devenu Réseau hospitalier neuchâtelois le 1^{er} novembre 2019, a retrouvé l'équilibre pour la première fois depuis 2013. Les comptes provisoires confirment ce bon résultat dans la mesure où ils présentent un résultat ordinaire bénéficiaire de près de 3 millions de francs. Ce résultat positif s'explique par l'attention toute particulière accordée par le comité de direction à la maîtrise des charges de fonctionnement et par le développement de l'activité, tant ambulatoire que stationnaire.

Il a été atteint malgré la diminution de la subvention au titre de prestations d'intérêt général (PIG) versées par le canton (3 millions), l'augmentation des cotisations à Prévoyance.ne (1,1 million) et l'octroi des échelons prévus par la CCT Santé 21 (1,5 million), ce dans le contexte du passage de l'HNE au RHNe.

II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

Février 2019

RHNe – un accueil favorable

Le conseil d'administration et le comité de direction prennent connaissance avec satisfaction du projet de loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) proposé par la commission santé du Grand Conseil. Ils se réjouissent du maintien d'une seule structure de droit public ainsi que de la volonté clairement affirmée de maintenir la transversalité pour toutes les activités médico-soignantes.

Avril 2019

Des comptes 2018 équilibrés

Le résultat ordinaire des comptes 2018 de l'HNE est à l'équilibre avec un déficit de 219'000 francs, ce qui représente 0,06% des charges d'exploitation. Ce résultat est notablement meilleur que la cible budgétaire, qui prévoyait un déficit de 5.5 millions. L'équilibre financier, exigé par l'Etat pour 2021, est donc atteint plus vite que prévu.

Juin 2019

Le SIC a dix ans

En 2009, l'Hôpital du Jura, l'Hôpital neuchâtelois et l'Hôpital du Jura bernois ont initié ensemble le projet SIC, pour système d'information clinique. Ce partenariat intercantonal a non seulement permis l'informatisation des données relatives à la prise en charge des patients des trois hôpitaux, qui emploient 5000 collaborateurs au total. Il a également insufflé un esprit de coopération et de collaboration entre institutions à l'échelle de l'Arc jurassien, tout en garantissant une bonne économicité grâce à la mutualisation des coûts et des compétences. Le projet, qui a été clôt le 31 janvier 2019, est jugé très positif par les directions des trois institutions. Il a permis de poser des bases solides à d'éventuelles collaborations futures ainsi qu'aux projets à venir liés au développement eHealth de cybersanté.

Août 2019

Inauguration de l'IRM CDF

Livré le 2 juillet avec le concours d'une grue, le nouvel IRM du site de CDF est mis en exploitation progressivement dès la mi-août. Le projet représente un investissement global de 3,5 millions de francs, soit 1,9 million pour l'acquisition d'un IRM de 3 Tesla (3T) et la cage de Faraday et 1,6 million pour les travaux réalisés au sein du périmètre de la médecine nucléaire.

Septembre 2019

L'HNE premier hôpital de suisse à garantir l'égalité salariale

Avec l'obtention de la certification "Fair-ON-Pay", l'HNE devient le premier hôpital de Suisse qui garantit à ses collaboratrices et collaborateurs l'égalité salariale. Cette certification valide l'orientation prise par l'HNE dans le cadre de sa politique du personnel et de sa responsabilité sociale.

Nomination du CA du RHNe

Le Conseil d'Etat nomme les membres du futur conseil d'administration du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNE), qui entrera en fonction le 1er novembre prochain, date de l'entrée en vigueur de la loi. Le nouveau conseil, composé de neuf membres, sera présidé par le Dr Pierre-François Cuénoud.

Octobre 2019

Ouverture d'une unité de chirurgie à CDF

Au vu de l'augmentation de l'activité chirurgicale sur le site de La Chaux-de-Fonds, une unité ambulatoire de chirurgie ouvre ses portes au 5^{ème} étage du site de La Chaux-de-Fonds. Les 12 lits ambulatoires, contigus aux pré hospitalisations, seront ouverts les jours ouvrables du lundi au vendredi de 06h30 à 20h.

Novembre 2019

Déploiement d'une équipe mobile de soins palliatifs

Le Département de gériatrie, réadaptation et soins palliatifs (DGRSP) déploie progressivement une équipe mobile intra-hospitalière de gériatrie et soins palliatifs. Au vu du vieillissement de la population et de la complexité croissante des situations de soins, cette mission innovante de gériatrie et de soins palliatifs permettra notamment d'optimiser l'orientation et la prise en soins gériatrique et/ou palliative du patient par sa détection précoce.

La Stoke Unit reçoit la certification européenne

L'unité cérébrovasculaire (Stroke unit) du Réseau hospitalier neuchâtelois est la première de Suisse à obtenir le label de qualité de l'ESO, pour European Stroke Organisation. L'ESO est une société européenne des chercheurs et des médecins spécialisés dans le domaine de l'AVC et des sociétés cérébrovasculaires nationales. L'Hôpital universitaire de Bâle a obtenu ce label en 2017, mais pour son Stroke center.

III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2019
1 ACTIF	457'898'622
10 Patrimoine financier	92'722'308
100 Disponibilités et placements à court terme	1'445'221
101 Créances	81'098'066
102 Placements financiers à court terme	0
104 Actifs de régularisation	2'421'521
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	7'757'500
107 Placements financiers	0
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
14 Patrimoine administratif	365'176'314
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	210'575'915
142 Immobilisations incorporelles	2'100'399
144 Prêts	152'500'000
145 Participations, capital social	0
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
2 PASSIF	457'898'622
20 Capitaux de tiers	257'270'714
200 Engagements courants	27'017'333
201 Engagements financiers à court terme	66'500'000
204 Passifs de régularisation	1'272'300
205 Provisions à court terme	7'123'968
206 Engagements financiers à long terme	145'000'000
208 Provisions à long terme	6'851'145
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	3'505'969
29 Capital propre	200'627'908
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	0
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293 Préfinancements	0
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	200'000'000
299 Excédent(+)/Découvert(-)	627'908

IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2019
4 Revenus d'exploitation	373'283'413
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	0
43 Revenus divers	373'283'413
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	0
47 Subventions à redistribuer	0
3 Charges d'exploitation	365'434'029
30 Charges de personnel	247'335'617
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	99'614'083
33 Amortissements du patrimoine administratif	18'484'329
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0
36 Charges de transfert	0
37 Subventions redistribuées	0
Résultat d'exploitation	7'849'384
44 Revenus financiers	113'771
34 Charges financières	4'997'914
Résultat financier	-4'884'143
Résultat opérationnel	2'965'242
48 Revenus extraordinaires	37'515'123
38 Charges extraordinaires	6'136'442
Résultat extraordinaire	31'378'681
Solde du compte de résultats	34'343'922

3.2 Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)

I. Rapport d'activité succinct

Le CNP a organisé diverses festivités marquant les 10 ans de sa création en 2019, occasion de rappeler sa mission, ses valeurs, et ses orientations stratégiques, comprenant sa réorientation communautaire.

Plus spécifiquement, en matière de réalisation stratégique, il faut compter en 2019 :

- Le partenariat noué avec des EMS du canton, en particulier La Licorne et La Sombaille, qui devra permettre dans le courant de l'année 2020 le transfert, respectivement de 10 et 25 lits d'hébergement, ceci avec l'appui du Service cantonal de la Santé publique (SCSP).
- La sortie du CNP du dispositif d'admission des EMS du canton dès le 1er août 2019 (de manière à permettre la libération progressive des places et le transfert des résidents).
- Le dispositif d'accompagnement à la transition professionnelle déployé pour soutenir les collaborateurs dont le poste est affecté par la réorganisation.
- Les négociations poursuivies avec les institutions et écoles spécialisées pour la prise en charge des enfants et adolescents et la signature de certaines conventions
- Les négociations avec la Fondation Alfaset, pour la cession des activités occupationnelles.
- La mise en place d'une nouvelle organisation, incluant la planification par objectifs et l'adoption d'un modèle de gouvernance partagée.
- La mise en place de mesures d'assainissement visant l'équilibre budgétaire pour 2022.
- L'organisation du Colloque des Hôpitaux de Jour.
- La poursuite des réflexions conjointes SCSP – CNP concernant les PIG.
- Diverses actions visant à consolider les relations de travail du CNP (BEJUNE, AROSS, JUNORAH, SAVC Jura).
- Le déploiement du projet DEP, visant le respect des normes LDEP pour 2020.
- La poursuite des négociations partenariales en lien avec la CCT Santé 21.
- L'ouverture des Unités hospitalières.
- L'autorisation conférée au CNP par l'Etat de Neuchâtel d'exploiter une organisation de soins à domicile (OSAD) au sens de l'article 51 OAMal.
- Le renouvellement d'une convention avec la FADS.
- La conclusion d'une convention avec la Fondation Carrefour.

II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

Le CNP termine l'année 2019 avec un résultat de l'exercice négatif mais avec une perte inférieure aux prévisions budgétaires et au résultat 2018.

Grâce au suivi prospectif de la dotation implanté par les membres de la direction, la réduction des heures supplémentaires, une réorganisation de certains services, de même que la vacance de certains postes due à la difficulté de recrutement, le CNP a terminé l'année 2019 avec une diminution moyenne de 12 EPT par rapport au budget 2019 et 20 EPT par rapport à l'année 2018. Cette diminution génère une diminution des charges salariales d'env. 1.9 millions de francs.

Parallèlement, le CNP a travaillé à une optimisation de la facturation ambulatoire par le biais d'outils et divers tableaux de bord mis à disposition des 4 médecins chefs de départements, une augmentation de la performance et une responsabilisation générale des collaborateurs sur la saisie de leur activité.

Les recettes hospitalières sont stables avec un taux d'occupation de presque 100% durant toute l'année 2019. La nouvelle version du TARPSY 2.0, appliquée dès le 1er janvier 2019, rémunère mieux le Département de l'enfance et adolescence (DMI 1.43 / 1.28 en 2018).

Pour le secteur de l'hébergement, la fermeture en août 2018 des Foyer de La Tène à Préfargier, a entraîné en 2019 une diminution des recettes EMS-AIP par rapport à 2018.

Le CNP a bénéficié, encore pour l'année 2019, d'une enveloppe globale de 37,5 millions afin de lui permettre de financer sa restructuration organisationnelle et le développement des activités d'équipes mobiles par des interventions dans la communauté.

III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2019
1 ACTIF	69'170'320
10 Patrimoine financier	19'963'242
100 Disponibilités et placements à court terme	906'350
101 Créances	15'653'716
102 Placements financiers à court terme	0
104 Actifs de régularisation	3'023'681
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	379'495
107 Placements financiers	0
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
14 Patrimoine administratif	49'207'078
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	49'116'703
142 Immobilisations incorporelles	0
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	90'375
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
2 PASSIF	69'170'320
20 Capitaux de tiers	83'620'650
200 Engagements courants	2'066'564
201 Engagements financiers à court terme	24'695'000
204 Passifs de régularisation	1'954'138
205 Provisions à court terme	3'097'448
206 Engagements financiers à long terme	51'807'500
208 Provisions à long terme	0
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0
29 Capital propre	-14'450'330
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	534'041
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293 Préfinancements	0
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	763'453
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-15'747'824

IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2019
4 Revenus d'exploitation	92'910'753
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	87'422'285
43 Revenus divers	5'488'468
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	0
47 Subventions à redistribuer	0
3 Charges d'exploitation	92'338'940
30 Charges de personnel	74'360'243
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	14'934'813
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'043'884
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0
36 Charges de transfert	0
37 Subventions redistribuées	0
Résultat d'exploitation	571'813
44 Revenus financiers	0
34 Charges financières	885'660
Résultat financier	-885'660
Résultat opérationnel	-313'847
48 Revenus extraordinaires	604'487
38 Charges extraordinaires	1'258'150
Résultat extraordinaire	-653'663
Solde du compte de résultats	-967'510

3.3 Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD)

I. Rapport d'activité succinct

Ce bouclage provisoire 2019 est présenté sous réserve de l'examen des comptes 2019 par le Conseil d'administration.

Le résultat 2019, déficitaire, est essentiellement dû aux travaux liés à la restructuration. En effet, la productivité n'a pas encore atteint les objectifs en raison de la complexité de la transformation et du temps nécessaire à l'adaptation des collaborateurs. Les changements ont impacté à la hausse le *turn over* rendant d'autant plus exigeant le retour à une situation sereine et pérenne. Dans un marché de l'emploi serré sur les professions d'infirmiers, infirmières ou ASSC (Assistants,-es en soins et santé communautaire), les changements de titulaires s'accompagnent de vacances de postes qui pèsent sur le résultat.

NOMAD poursuit ses objectifs économiques ; les mesures de restriction de personnel administratif et de simplification de la coordination interne se poursuivent. En regard d'un budget annoncé comme déficitaire, une attention d'autant plus grande a été portée sur le suivi adéquat des ressources par rapport à l'activité.

II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

Évolution du volume de prestations

Le volume des prestations de soins et d'aide à domicile a diminué. Cela explique que le montant de la subvention globale n'a pas été entièrement utilisé. Le rapport qui sera remis au département sur les comptes 2019 rendra compte de l'utilisation effective de la subvention, par activité.

À contrario, NOMAD développe de nouveaux projets visant à élargir l'offre de maintien à domicile visant à réduire les risques d'hospitalisation précoce ou inappropriée.

Dotations

L'évolution des dotations administratives rend visibles les efforts de NOMAD. Le suivi des dotations terrain montre la capacité de NOMAD de s'adapter rapidement au volume des prestations ou à l'évolution des projets. L'impact négatif du contexte du changement actuel se voit par exemple dans le nombre d'heures facturées par EPT ou dans les temps de visites restreints.

Il résulte du cumul de ces facteurs une diminution du temps global passé auprès des client-e-s afin de pouvoir répondre à la demande avec pour conséquence une diminution des heures facturées.

Personnel terrain EPT	2017	2018	2019
Dotation brut payée	334.38	328.27	339.44
Dotation net payée	320.56	307.90	321.56
Temps moyen par intervention	2017	2018	2019
Temps moyen par prestation de soins	0.43	0.41	0.41
Temps moyen par prestation d'aide	0.74	0.73	0.72
Nombre d'interventions moyen par EPT	2017	2018	2019
Nbre d'interventions moyen mensuel par EPT	169	173	160
Heures facturées par EPT	2017	2018	2019
Heures facturées par EPT brut	1'010.67	1'003.01	948.95
Heures facturées par EPT net	1'053.91	1'069.36	1'001.72
Productivité terrain	2017	2018	2019
Productivité des infirmiers(-ères)	60.66%	61.33%	54.52%
Productivité des métiers de l'aide	66.04%	66.12%	64.97%

III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2019
1 ACTIF	10'390'465
10 Patrimoine financier	5'494'164
100 Disponibilités et placements à court terme	1'297'154
101 Créances	3'639'849
102 Placements financiers à court terme	0
104 Actifs de régularisation	427'249
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	37'132
107 Placements financiers	0
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	92'781
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
14 Patrimoine administratif	4'896'301
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'896'301
142 Immobilisations incorporelles	0
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	0
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
2 PASSIF	10'390'465
20 Capitaux de tiers	7'266'271
200 Engagements courants	478'513
201 Engagements financiers à court terme	0
204 Passifs de régularisation	791'033
205 Provisions à court terme	160'000
206 Engagements financiers à long terme	5'835'600
208 Provisions à long terme	1'125
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0
29 Capital propre	3'124'193
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	132'488
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293 Préfinancements	0
294 Réserves	1'214'156
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	2'091'939
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-314'390

IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2019
4 Revenus d'exploitation	49'840'596
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	0
43 Revenus divers	49'126'933
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	0
47 Subventions à redistribuer	713'663
3 Charges d'exploitation	50'049'583
30 Charges de personnel	44'149'732
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	5'899'851
33 Amortissements du patrimoine administratif	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0
36 Charges de transfert	0
37 Subventions redistribuées	0
Résultat d'exploitation	-208'987
44 Revenus financiers	0
34 Charges financières	105'403
Résultat financier	-105'403
Résultat opérationnel	-314'390
48 Revenus extraordinaires	0
38 Charges extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	0
Solde du compte de résultats	-314'390

3.4 Université de Neuchâtel (UniNE)

I. Rapport d'activité succinct

Gouvernance

L'Université de Neuchâtel (UniNE) est dotée en juin d'un mandat d'objectifs pour la période 2019-2022, voté à la quasi-unanimité du Grand Conseil. Cinq mandats concernent l'enseignement, cinq la recherche et cinq le rayonnement ainsi que les services à la Cité. Un seizième mandat concerne les infrastructures et s'accompagne d'un financement d'impulsion en vue de réaliser un nouveau bâtiment (UniHub) à côté de la Faculté des lettres et sciences humaines. L'enveloppe budgétaire quadriennale votée en parallèle au mandat est une nouveauté qui permettra à l'UniNE de bénéficier d'une meilleure prévisibilité financière. Signal de cette stabilité retrouvée, le Fonds d'innovation créé en 2017 est utilisé pour la première fois en 2019. Début novembre, un contrat de prestations est signé avec le Département de l'éducation et de la famille. Il décline les mandats en une quarantaine d'objectifs et introduit un mécanisme de variation de la subvention cantonale en fonction de la proportion d'étudiant-e-s originaires du canton de Neuchâtel étudiant à l'UniNE. L'année 2019 voit aussi le lancement de la procédure d'accréditation au sens du droit fédéral. En matière d'égalité, l'Université décide en mai de généraliser la rédaction non discriminatoire dans l'ensemble de sa production écrite institutionnelle. Elle introduit la possibilité de télétravail pour raisons de conciliation vie privée - vie professionnelle, et fixe la durée du congé paternité à 20 jours. Concernant le développement durable, plusieurs mesures sont prises afin de réduire les déplacements en avion des membres de la communauté universitaire.

Enseignement

À la rentrée 2019-2020, après plusieurs années d'érosion des effectifs, le nombre d'étudiant-e-s passe de 4088 à 4180 (+2.2%). Deux nouveaux bachelors sont lancés en Faculté des sciences économiques : en économie et sport ainsi qu'en management et sport. Cela nécessite d'étoffer l'enseignement du sport et permet ainsi d'offrir un pilier renforcé pour les formations communes avec la Faculté des lettres et sciences humaines. Autres nouveautés notables : des ateliers interfacultaires de renforcement digital, une orientation en *Data Science* dans le Master en finance ainsi qu'une orientation en conservation et biodiversité dans le Master en biologie. Un campus d'été, constitué de deux semaines de cours de préparation aux études, est organisé pour la première fois avant la rentrée à l'attention des personnes nouvellement immatriculées. Le soutien à l'enseignement étoffe sa palette de prestations en organisant cinq rendez-vous durant la pause de midi, les « Midis pédagogiques ». Huit projets pédagogiques innovants bénéficient d'une impulsion financière du rectorat.

Recherche

Après une année faste en 2018, les financements liés aux projets de recherche retrouvent un niveau qui se situe dans la norme. Au total, 103 projets de recherche sont lancés en 2019, pour un montant total de près de 16 millions de francs (35 projets compétitifs FNS-Innosuisse-UE, 68 projets liés à des mandats divers). Juste avant la fin de l'année, plusieurs succès sont enregistrés : une professeure de la Faculté de droit obtient une bourse européenne *ERC Consolidator Grant* ; un professeur de sciences cognitives issu de la Faculté des sciences est nommé co-directeur d'un Pôle de recherche national consacré aux origines du langage ; des financements sont acquis pour l'accueil de deux titulaires de bourses FNS-Eccellenza dans les thématiques *Literacy 4.0* et *Sciences cognitives*. Les travaux liés à la stratégie *Open Access* entrent dans une phase décisive. Une directive est adoptée et les développements informatiques du portail Libra sont lancés. Ce portail est appelé à devenir la base de donnée institutionnelle permettant la diffusion des publications scientifiques en accès libre ainsi qu'à fournir un nouvel outil d'évaluation de la recherche. Enfin, 45 contrats sont signés avec des entités tierces.

Rayonnement / services à la Cité / formation continue

Parmi les nombreux événements qui font rayonner Neuchâtel internationalement, l'Université accueille en septembre le Congrès 2019 de la Société suisse de sociologie. La Faculté de droit associe l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) à un séminaire intensif de bachelor. Le résultat, qui se traduit par un projet de Convention internationale concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, est salué par les partenaires pour sa qualité. Après 25 ans passées à recenser les patois valaisans, le Centre de dialectologie et d'études du français régional met en ligne un atlas 3D. Des accords de collaboration sont signés avec l'Université du Burundi et la North China University of Technology. Deux nouvelles destinations sont offertes dans le cadre de la mobilité estudiantine : universités de Chiba (Japon) et de Providence (États-Unis). Le rectorat adopte les règlements de trois nouveaux *Certificates of Advanced Studies (CAS)* : Négociation et valeurs interculturelles, Outils du management public (avec la HE-Arc), *Water Sanitation and Hygiene for humanitarian and developing contexts* (avec la HES de Suisse italienne et l'Institut fédéral des sciences et technologies aquatiques EAWAG). En avril et à l'impulsion de l'UniNE est créé à Neuchâtel le Réseau qualité des universités et hautes écoles suisses romandes. Le 2 novembre a lieu le Dies academicus, journée officielle de l'Université, dont le thème est *S'engager*. À cette occasion, tous les doctorats honoris causa sont attribués à des femmes.

Ressources humaines

Au 31.12.2019, l'UniNE compte 1080 collaboratrices et collaborateurs. Au total, cela représente 752,1 EPT : 115,9 EPT relèvent du corps professoral, 396,9 du corps intermédiaire, 217,3 du personnel administratif, technique et de bibliothèque (PATB). Le nombre d'apprenti-e-s passe de 18 à 22.

- 4180 étudiant-e-s : 2555 femmes (61%) et 1625 hommes (39%).
- 913 titres universitaires délivrés (hors formation continue), soit 416 bachelors, 414 masters et 83 doctorats.

II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

Outre les éléments présentés dans le rapport succinct ci-dessus, les éléments marquant du point de vue de la comptabilité et des finances sont les suivants :

- La subvention versée par la Confédération conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) pour 2019 est en baisse comparée à celle de l'exercice précédent. La diminution est contenue à moins de 100'000 francs grâce à l'activation du fonds de cohésion. Ce fonds est destiné à limiter les pertes liées au changement de règles dans la répartition des subventions fédérales (remplacement de la LAU par la LEHE en 2017). Le soutien par ce fonds est limité à 2024 et le droit d'en bénéficier tombe définitivement si la subvention remonte d'elle-même au-dessus du plancher dans les années précédant 2024.
- Le montant encaissé sur la base de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) se contracte légèrement (-1.1%) en raison de la baisse du nombre d'étudiantes et d'étudiants par rapport à 2018. L'augmentation des effectifs à la rentrée d'automne 2019-2020 n'est pas encore répercutée dans les chiffres, le montant relatif à ce semestre n'étant communiqué par la CDIP qu'après la clôture des comptes de l'Université.
- Le fonds d'innovation est utilisé à hauteur de 1.4 millions francs pour financer l'acquisition d'équipements scientifiques de pointe, nécessaires à la compétitivité de la recherche de l'Université. Il est également alimenté par 40% de l'excédent de recettes de l'exercice, soit 1.1 millions de francs. Son solde s'établit à 5.3 millions de francs au terme de l'exercice 2019 (5.6 millions fin 2018).
- Le fonds de compensation n'est pas alimenté en 2019. La part (60%) de l'excédent de recettes qui aurait pu lui être attribuée est utilisée pour réduire les pertes reportées de l'UniNE. Ces dernières sont ainsi réduites à 1.6 millions de francs au début de l'exercice 2020.

III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2019
1 ACTIF	23'010'436
10 Patrimoine financier	18'813'870
100 Disponibilités et placements à court terme	8'470'807
101 Créances	298'329
102 Placements financiers à court terme	128'000
104 Actifs de régularisation	9'565'943
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	0
107 Placements financiers	350'791
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
14 Patrimoine administratif	4'196'566
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'135'315
142 Immobilisations incorporelles	0
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	61'251
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
2 PASSIF	23'010'436
20 Capitaux de tiers	17'934'379
200 Engagements courants	1'462'888
201 Engagements financiers à court terme	0
204 Passifs de régularisation	253'232
205 Provisions à court terme	898'546
206 Engagements financiers à long terme	15'262'714
208 Provisions à long terme	56'999
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0
29 Capital propre	5'076'057
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	0
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293 Préfinancements	6'664'133
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	0
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-1'588'076

IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2019
4 Revenus d'exploitation	100'728'657
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	3'973'854
43 Revenus divers	297'754
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	96'457'048
47 Subventions à redistribuer	0
3 Charges d'exploitation	97'616'866
30 Charges de personnel	74'125'991
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	20'845'922
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'707'988
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0
36 Charges de transfert	936'964
37 Subventions redistribuées	0
Résultat d'exploitation	3'111'791
44 Revenus financiers	1'584
34 Charges financières	340'326
Résultat financier	-338'742
Résultat opérationnel	2'773'048
48 Revenus extraordinaires	45'228
38 Charges extraordinaires	1'127'310
Résultat extraordinaire	-1'082'083
Solde du compte de résultats	1'690'966

3.5 Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)

I. Rapport d'activité succinct

Au SCAN, on a bien conscience des emplois du temps chargés de nos clients, ainsi que de leurs contraintes quotidiennes. Dans une société où tout va très vite, le devoir des Services publics est de s'adapter en permanence aux exigences de leurs usagers.

En 2019, nous avons fortement augmenté nos activités dans le domaine du marketing pour bien comprendre les attentes de nos clients. On remarque que les attentes principales sont la simplicité et la rapidité. Les prestations du SCAN ne doivent pas faire perdre de temps, dépendre d'horaires ou demander des déplacements excessifs.

Plusieurs projets ont donc été menés pour rendre l'accès à nos prestations, mais aussi la gestion des rendez-vous et l'information sur nos prestations plus simples.

Le premier est la mise en ligne d'un nouveau site internet avec une recherche performante et une navigation adaptée aux smartphones, qui sont devenus le support le plus utilisé par nos clients. Si le client ne trouve pas son information, le nouveau site met à disposition une foire aux questions (FAQ) qui devrait tout clarifier. Et si ce n'est toujours pas clair, nous affirmons encore notre intérêt pour les nouvelles technologies en offrant un service de chat en ligne durant les heures d'ouverture.

En parallèle du nouveau site, pour nous contacter hors des heures d'ouverture, le SCAN a revu son système de traitement des demandes électroniques en mettant en place un système de formulaire de contact plus précis pour répondre rapidement aux demandes mais aussi plus sûr en matière de protection des données.

Mettre en place des procédures simples, c'est bien, mais il faut que nos clients les connaissent. Le SCAN a donc revu son identité visuelle pour la rendre plus attractive et a élaboré un tout nouveau plan de communication qui sera appliqué en 2020.

La communication du SCAN visera également d'autres objectifs, comme la prévention routière et nautique et l'information de nos clients sur les évolutions légales au cours de leur vie de conducteur.

Le résultat net 2019 de 1'561'338 francs est meilleur que le budget. Sur décision du Grand Conseil, de manière exceptionnelle, le résultat opérationnel est totalement versé à l'Etat de Neuchâtel.

Le Conseil d'administration s'est à nouveau pleinement investi dans son rôle d'accompagnement de la direction en maintenant le cap sur les objectifs stratégiques. Des membres délégués du Conseil d'administration sont régulièrement actifs dans le comité de pilotage des grands projets.

Que tous les membres du Conseil d'administration, toute la direction et tous les collaborateurs du SCAN soient remerciés de leur engagement.

II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

Graphisme agréable, organisation claire, recherche performante, FAQ, chat, utilisation adaptée aux smartphones, le nouveau site du SCAN est la porte d'entrée pour se renseigner, gérer ses rendez-vous ou réaliser des prestations. Sa fréquentation journalière est de près de 1'000 visites. Il est l'élément le plus marquant de cette année 2019.

Une nouvelle prestation a été mise en production dans le Guichet Unique : la mise hors circulation d'un véhicule (annulation du permis). Il s'agit d'une première en Suisse, dorénavant tout détenteur ou garage peut mettre hors circulation son véhicule, en ligne, sans devoir se déplacer au SCAN. Cette prestation a d'emblée rencontré un franc succès, puisque plus de 300 mises hors circulation ont été enregistrées en quelques semaines.

Le SCAN offre 26 prestations dans le Guichet unique, soit 26 raisons de ne pas se déplacer. Il reste le Service des automobiles et de la navigation de Suisse le plus avancé dans ce domaine.

La fréquentation du Guichet Unique est toujours à la hausse et dépasse les 10'000 prestations réalisées mensuellement par ce canal. En augmentation de 34% par rapport à 2018 ! C'est très encourageant, mais nous sommes encore loin du potentiel maximal.

En parallèle du développement de son nouveau site internet, le SCAN a travaillé sur une nouvelle identité graphique qui sera utilisée dès 2020.

Afin de mieux diffuser les actualités publiées sur son site internet, le SCAN a rejoint l'application NEMO News. Les actualités importantes du SCAN seront donc disponibles sur NEMO News, en plus de celles de votre Commune, de l'Etat de Neuchâtel ou encore de TransN.

Comme pour les réseaux sociaux, l'objectif du SCAN avec NEMO News est de permettre à tous les conducteurs de se tenir au courant des modifications des bases légales et des bonnes pratiques en matière de circulation routière et de navigation.

Pour mener et coordonner les nombreuses tâches dans les domaines marketing et communication, un nouveau poste de responsable marketing à 20% a été créé et attribué au responsable du secteur administration des conducteurs, qui réduit parallèlement son temps de travail dans cette fonction à 80%.

L'effectif du SCAN est en progression à 55,3 EPT. L'augmentation d'effectif est composée de 2 experts, pour retrouver l'effectif idéal après agrandissement de la halle, et d'un collaborateur administratif pour le nouveau secteur des cartes de parcage. Nous avons par ailleurs pérennisé le contrat de deux collaboratrices déjà présentes au SCAN, dès le 1er juillet 2019, l'une à l'issue de son apprentissage d'employée de commerce porteur de maturité gymnasiale et l'autre au terme de sa formation d'économiste d'entreprise HES.

La collaboration entre le SCAN et la Ville de Neuchâtel, dans le cadre de la gestion des cartes de parcage (zones bleues et zones piétonnes) est appréciée par tous et a permis de diminuer sensiblement le travail de saisie par l'automatisation du processus de renouvellement. D'autres communes ont approché le SCAN afin de déployer le logiciel Avedris pour la gestion des autorisations de stationnement. En 2020, Peseux et La Chaux-de-Fonds gèreront leurs autorisations avec l'aide du SCAN et du logiciel Avedris.

Une nouvelle enquête de satisfaction de la clientèle a été réalisée en 2019, à nouveau par l'institut de sondage M.I.S Trend, à Lausanne. Cette enquête, effectuée conjointement par les cantons de Vaud, du Valais, de Fribourg et de Neuchâtel, a été réalisée non plus par téléphone, mais de manière électronique puisque les sondés étaient invités à se connecter sur une page internet pour répondre aux questions. Cette manière de procéder leur a visiblement convenu puisque le taux de réponse a été sensiblement plus élevé que par le passé.

Les résultats sont sensiblement les mêmes que lors des précédentes études. La note globale est une nouvelle fois en hausse par rapport aux années précédentes puisque le SCAN atteint un record de 89% de satisfaction globale contre 86% en 2017 et 83% en 2015. Pour rappel, l'objectif fixé par le Conseil d'Etat est d'atteindre 80% de satisfaction clients, ce qui est largement dépassé.

Le SCAN a poursuivi en 2019 ses principales actions de prévention à succès.

III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2019
1 ACTIF	19'364'253
10 Patrimoine financier	3'244'040
100 Disponibilités et placements à court terme	1'889'143
101 Créances	1'089'875
102 Placements financiers à court terme	0
104 Actifs de régularisation	243'858
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	0
107 Placements financiers	21'165
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
14 Patrimoine administratif	16'120'212
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	15'084'440
142 Immobilisations incorporelles	1'035'772
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	0
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
2 PASSIF	19'364'253
20 Capitaux de tiers	12'787'777
200 Engagements courants	2'941'301
201 Engagements financiers à court terme	200'000
204 Passifs de régularisation	499'975
205 Provisions à court terme	0
206 Engagements financiers à long terme	8'200'000
208 Provisions à long terme	700'000
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	246'500
29 Capital propre	6'576'476
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	0
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	4'179'555
293 Préfinancements	0
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	834'607
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	0
299 Excédent(+)/Découvert(-)	1'562'314

IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2019
4 Revenus d'exploitation	13'027'484
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	11'554'929
43 Revenus divers	35'494
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	41'692
46 Revenus de transfert	1'395'370
47 Subventions à redistribuer	0
3 Charges d'exploitation	11'438'555
30 Charges de personnel	7'007'273
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3'142'479
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'077'651
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	114'399
36 Charges de transfert	96'752
37 Subventions redistribuées	0
Résultat d'exploitation	1'588'929
44 Revenus financiers	124'371
34 Charges financières	341'323
Résultat financier	-216'952
Résultat opérationnel	1'371'978
48 Revenus extraordinaires	189'361
38 Charges extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	189'361
Solde du compte de résultats	1'561'338

3.6 Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales (CNERN)

I. Rapport d'activité succinct

Stabilité des revenus

Le montant total des revenus reste globalement stable par rapport à l'exercice 2018.

La baisse des revenus comptabilisés dans la rubrique des *taxes* s'explique principalement par la cessation des ventes de carburants à des tiers. Elle est néanmoins partiellement compensée par une hausse des prestations de remise en état des infrastructures à la suite des accidents (mentionnée sous *remboursements*). La hausse des *revenus divers* provient des prestations de gestion du trafic fournies dans le cadre du déploiement d'un réseau de communication réalisé par des opérateurs privés (projet Hermès). Bien que la répartition des revenus liés aux prestations effectuées pour l'Office fédéral des routes (OFROU) enregistre des variations par rapport à 2018, le montant total de ces *revenus de transfert* demeure proche de celui affiché l'année précédente. Si l'on fait abstraction de l'indemnisation perçue en 2018 à titre *extraordinaire*, les revenus 2019 sont en légère progression (+2%).

Charges de personnel en hausse

Les *charges de personnel* sont en augmentation d'un peu plus de 4% par rapport à l'exercice 2018. Cette croissance provient notamment de la vacance durant plus d'un semestre en 2018 d'un poste d'ingénieur. L'échelon automatique accordé aux collaborateurs du CNERN contribue également à cette hausse générale des salaires.

Maîtrise des coûts de biens, services et marchandises

Le CNERN affiche une bonne maîtrise générale des coûts d'exploitation qui se maintiennent au fil des exercices à un ratio relativement stable par rapport aux revenus (~50%). Avec une valeur légèrement inférieure même à celle de 2018, l'exercice sous revue ne déroge pas à la règle.

En valeur absolue, les comptes enregistrent une baisse du poste de près de CHF 425'000. La diminution substantielle des achats de diesel consécutive à la cessation de la vente de carburants à des tiers (la société TransN essentiellement) est le facteur principal de cette réduction de charges. De plus, le développement d'un outil informatique pour les routes nationales et l'acquisition d'outillage et d'équipements plus importante l'année précédente contribuent à la baisse des *immobilisations ne pouvant être portées à l'actif*.

Montant des investissements en hausse

La livraison des véhicules et engins dédié à la sécurisation des chantiers (camions tampon, poseurs de nattes de ralentissement), qui aurait dû intervenir fin 2018, s'est faite en début d'année. Ce report est aussi la source de l'augmentation de la rubrique *amortissements du patrimoine administratif*.

Au final, le montant des investissements s'élève à CHF 650'000 (CHF 350'000 l'année précédente).

Constitution d'un fonds d'auto-assurance

Afin de faire face lors de l'exécution des prestations à l'éventualité de dommages causés à l'important parc de machines et véhicules qu'il possède, le CNERN a constitué un fonds d'auto-assurance. Le montant figurant sous *attributions enregistrées sous capital propre* correspond à la dotation versée en 2019.

Bénéfice confirmé

L'exercice comptable 2019 se solde par un **excédent de revenus** s'élevant à **CHF 583'000**, résultat légèrement supérieur à celui de 2018 (CHF +61'000). Notons encore que, cette année à nouveau, le CNERN a comptabilisé des charges extraordinaires (provision Prévoyance.ne, attribution au fond d'auto-assurance) pour un montant de CHF 445'000.

II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

Application de la Stratégie Biodiversité Suisse aux espaces verts bordants les routes nationales

L'Office fédéral des routes a fait procéder à un recensement des surfaces vertes bordant les routes nationales, appropriées à la création de secteurs prioritaires pour la biodiversité. Dans ce cadre, l'entretien des espaces verts a fait l'objet d'un « moratoire de fauche » jusqu'à la fin du mois de juillet. Si dans un premier temps cette opération s'est traduite par une riche et plaisante floraison, elle a ensuite nécessité une intense et pénible campagne de lutte contre la prolifération des plantes nuisibles et des néophytes.

Contraction du volume de prestations fournies dans le cadre des projets de gros entretien.

Les travaux de gros entretien menés sur la N5 entre Neuchâtel – Maladière et St-Blaise se sont poursuivis, comme l'année précédente, sans changement de dispositif de circulation chaque nuit. Quant à ceux devant se réaliser dans le tunnel de Gléresse, ils ont été partiellement différés de plusieurs mois. De la sorte, la baisse du volume de prestations déjà enregistrée l'année précédente, touchant avant tout la gestion du trafic, s'est répétée (-15% environ). L'augmentation du chiffre d'affaire réalisé dans le cadre des petits chantiers conduits par le CNERN directement a partiellement compensé cette situation.

Préparation du transfert de la N20 dans le giron des routes nationales

Les membres de la direction du CNERN ont consacré une part importante de leur temps à la préparation de la reprise des tronçons H20 Col-des-Roches - Neuchâtel Vauseyon et T10 Thielle - Anet. Il leur a notamment fallu :

- procéder au chiffrage et à l'établissement d'une offre pour les prestations d'entretien courant à réaliser sur cet axe, laquelle a été déposée en milieu d'année, puis défendue et négociée avant d'être approuvée en novembre par l'OFROU.
- coordonner avec le Service des ponts et chaussées (SPCH) le transfert au 1^{er} janvier 2020 d'une demi-douzaine de collaborateurs ainsi que celui du matériel roulant permettant d'assurer l'exploitation.
- obtenir auprès de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne les connaissances et les documents nécessaires à la reprise de la T10.
- prédéfinir avec le SPCH ainsi que les services de voirie des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds les modalités de la sous-traitance que ceux-ci réaliseront tant que la N20 n'empruntera pas son tracé définitif.

Réorganisation de l'Unité territoriale IX – constitution d'une société simple

La direction du CNERN a pris part à la rédaction du contrat de société simple visant à formaliser les termes de la collaboration entre les Cantons de Neuchâtel et du Jura en vue d'assurer l'exécution des prestations d'entretien courant confiées par la Confédération à l'Unité territoriale IX. Cet exercice s'est soldé début décembre par la signature du contrat par les gouvernements cantonaux.

Révision de la loi sur l'entretien des routes nationales (LERN)

La forme du partenariat au sein de l'UT IX étant déterminée, le département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) a entrepris la révision de la loi relative à l'entretien des routes nationales. En effet, le besoin d'une mise à jour s'avérait nécessaire afin de l'adapter à l'engagement précité, ainsi qu'aux nouvelles dispositions tant cantonales (application de la LFinEC) que fédérales (nouvelles exigences de l'OFROU), et afin d'en corriger les imperfections mises en évidence après une décennie d'application. La direction du CNERN a activement participé à l'élaboration du nouveau projet. En date du 2 décembre, le Conseil d'État a adopté le rapport y relatif à l'attention du Grand Conseil.

Conclusion

Hormis la perte d'un dévoué et compétent collaborateur - le CNERN a malheureusement dû faire face à la disparition subite, fin octobre, de M. José Boza, voyer-chef, qui est décédé, trop jeune, des suites d'un malaise cardiaque - le bilan de l'exercice 2019 peut être qualifié de très positif. Il se solde par un résultat financier plus favorable que prévu, le budget prévoyait un bénéfice de CHF 244'500, ainsi que par l'avancée confirmée de plusieurs dossiers importants.

III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2019
1 ACTIF	13'480'828
10 Patrimoine financier	9'519'350
100 Disponibilités et placements à court terme	5'601'897
101 Créances	1'421'216
102 Placements financiers à court terme	0
104 Actifs de régularisation	209'581
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	267'656
107 Placements financiers	2'019'000
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
14 Patrimoine administratif	3'961'478
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	3'946'809
142 Immobilisations incorporelles	14'668
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	0
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
2 PASSIF	13'480'828
20 Capitaux de tiers	3'529'778
200 Engagements courants	1'238'999
201 Engagements financiers à court terme	0
204 Passifs de régularisation	1'220'779
205 Provisions à court terme	380'000
206 Engagements financiers à long terme	0
208 Provisions à long terme	690'000
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0
29 Capital propre	9'951'050
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	600'000
291 Fonds	0
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293 Préfinancements	0
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	0
299 Excédent(+)/Découvert(-)	9'351'050

IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2019
4 Revenus d'exploitation	13'638'175
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	566'664
43 Revenus divers	94'343
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	12'977'168
47 Subventions à redistribuer	0
3 Charges d'exploitation	13'054'053
30 Charges de personnel	5'850'906
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	6'533'399
33 Amortissements du patrimoine administratif	569'749
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	100'000
36 Charges de transfert	0
37 Subventions redistribuées	0
Résultat d'exploitation	584'122
44 Revenus financiers	499
34 Charges financières	1'319
Résultat financier	-820
Résultat opérationnel	583'302
48 Revenus extraordinaires	0
38 Charges extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	0
Solde du compte de résultats	583'302

3.7 Neuchâtel Vins et Terroir (NVT)

I. Rapport d'activité succinct

Le budget 2019 prévoyait un excédent de charge de CHF 8'384. Le résultat des comptes 2019 laisse apparaître un excédent de charge légèrement supérieur de CHF 16'072.42. On peut donc dire que l'année comptable a bien été maîtrisée. L'exercice était d'autant plus difficile que plusieurs manifestations ponctuelles d'importance avec l'implication de NVT ont eu lieu cette année (Fête des Vignerons, Congrès Mondial de l'Organisation internationale du Vin à Genève, Mondial de Bruxelles à Aigle). Pour le reste, NVT a pu assumer ses missions avec satisfaction. De manière générale, les manifestations organisées par notre organisme de promotion rencontrent un succès croissant. À tel point que la dégustation publique de la sortie du Non Filtré a dépassé toutes nos espérances en attirant plus de 1'400 personnes contre 900 personnes environ les années précédentes. Les dégustations d'Oeil de Perdrix et de Pinot Noir, le Marché des Produits du Terroir au Mycorama et les Caves ouvertes ont également attiré bien plus de monde.

Dans les nouveautés, NVT s'est rendu au mois de mars au Palais Fédéral en compagnie d'une forte délégation pour une journée dédiée à la promotion du Canton de Neuchâtel. NVT a également participé au Salon de l'Immobilier dont la thématique était la gastronomie.

En 2019, NVT est entré comme membre dans la commission de gestion du Château de Boudry afin d'en assurer et d'en améliorer l'exploitation suite au départ à la retraite de l'ancien intendant. Le but étant de dynamiser l'utilisation et la réputation du Château, de son Musée et de son œnothèque. L'engagement de 2 personnes (coordinateurs) responsables de l'accueil, de la location des salles et de l'animation semble porter ses fruits.

Pour le reste, les nombreux partenariats avec diverses manifestations se sont bien déroulées dans l'ensemble. Sans être exhaustif, NVT était présent et actif dans les événements suivants : Divinum à Morges, FestiNeuch', Tour de Romandie, Wake up and Run, Fête la Terre, Sélection cantonale des vins et des gruyères, Fête des vendanges, New Port Expo, le Festin Neuchâtelois, le Salon Goûts et Terroir de Bulle, Absinthe en Fête. Street food festival, Grand prix du vin Suisse à Berne, Semaine du Goût à Berne.

D'autre part, NVT a amélioré sa couverture et son activité sur les réseaux sociaux par des concours et une actualité toujours plus présente. NVT a également consolidé ses relations avec les médias en reconduisant ou en commençant de nouveaux partenariats. De plus, NVT a participé intensivement à la rédaction de la brochure "Terroir à Savourer" issue d'un partenariat avec Jura 3 Lacs, la Fondation rurale interjurassienne et les Parcs régionaux.

Les collaborations et les relations avec les autres associations professionnelles (SWP, PRPG, IVN, CPEN, FNV, groupe de travail Terroir et Tourisme, Les Vignolants) se sont déroulées à satisfaction dans un climat qui permet d'évoluer de manière plutôt sereine.

Du côté des excellentes nouvelles, les ventes de Non Filtré sont en progression dans un marché des vins suisses en net recul. Il doit s'agir là d'une exception au niveau national.

Et enfin, NVT changera de forme juridique en 2020, puisque le Grand Conseil a accepté en novembre 2019 que Neuchâtel Vins et Terroir devienne une association de droit privé lié à l'Etat par un contrat de prestation.

II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

Deux éléments rendent l'exercice de l'équilibre budgétaire difficile.

Les événements ponctuels

En 2019, ils ont été particulièrement nombreux et le budget habituel de NVT comprenant uniquement nos propres activités sur la base de notre stratégie permet déjà tout juste de joindre les deux bouts. Ainsi, avec la multiplication des sollicitations "externes" et "obligatoires" que nous avons connue en 2019, nous avons clairement dû mettre un frein dans des actions qui connaissaient ou qui commençaient à connaître un certain succès, ceci autant au niveau du financement que des ressources humaines. Par exemple, notre présence au Mondial de l'Apéro à Morges, notre contrat avec la radio RTN pour une émission hebdomadaire, la présence des vigneron(ne)s neuchâtelois(e)s à Berne ou notre financement à la Semaine du Goût.

Nous nous sommes ainsi momentanément éloignés de notre stratégie pour pouvoir collaborer à l'organisation et au financement de : La Fête des Vignerons, du Mondial de Bruxelles et du Congrès Mondial de l'OIV. Les choses ont repris leur cours en 2020.

Le financement de l'OFAG

Début 2018, l'OFAG a décidé de "serrer la vis" sur la répartition de son financement dédié à la promotion. Tout en gardant la même enveloppe de base, l'OFAG exige dorénavant des informations sur les volumes, les fréquentations et les chiffres d'affaire liés à la promotion. Un montant minimum de 70% de l'enveloppe de base est garantie. Pour obtenir la totalité, les requérants doivent dorénavant répondre à des critères exigeants analysés dans un controlling annuel. Problème : les producteurs rechignent à donner leurs chiffres sur les ventes. Cette problématique concerne tous les cantons.

Pour information, les associations AOP/IGP ont fait recours contre cette manière de procéder.

Autant SWP (Swiss Wine Promotion) que PRPG (Pays Romand, Pays Romand) n'ont donc pas réussi à atteindre les objectifs demandés, ni en 2018, ni en 2019. NVT est membre de ces deux organismes faitiers et c'est par eux que l'argent dédié à la promotion par la Confédération entre dans nos caisses. Ce financement est important, car il représente environ un quart des ressources de NVT.

Ainsi, en deux ans, NVT n'a pas pu faire entrer quelque CHF 80'000 sans pouvoir exactement estimer la perte probable dans son budget, ce d'autant plus que les résultats du controlling sont connus seulement environ deux ans après l'exercice concerné.

III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2019
1 ACTIF	294'468
10 Patrimoine financier	288'668
100 Disponibilités et placements à court terme	54'911
101 Créances	9'158
102 Placements financiers à court terme	0
104 Actifs de régularisation	199'283
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	25'316
107 Placements financiers	0
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
14 Patrimoine administratif	5'800
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	0
142 Immobilisations incorporelles	0
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	5'800
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
2 PASSIF	294'468
20 Capitaux de tiers	71'069
200 Engagements courants	-7'689
201 Engagements financiers à court terme	1'700
204 Passifs de régularisation	62'057
205 Provisions à court terme	15'000
206 Engagements financiers à long terme	0
208 Provisions à long terme	0
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0
29 Capital propre	223'399
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	33'166
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293 Préfinancements	0
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	206'305
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-16'072

IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2019
4 Revenus d'exploitation	913'007
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	128'957
43 Revenus divers	1'715
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	782'334
47 Subventions à redistribuer	0
3 Charges d'exploitation	929'080
30 Charges de personnel	261'597
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	667'482
33 Amortissements du patrimoine administratif	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0
36 Charges de transfert	0
37 Subventions redistribuées	0
Résultat d'exploitation	-16'073
44 Revenus financiers	0
34 Charges financières	0
Résultat financier	0
Résultat opérationnel	-16'073
48 Revenus extraordinaires	0
38 Charges extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	0
Solde du compte de résultats	-16'073

3.8 Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

I. Rapport d'activité succinct

Activités

Le CNIP est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, spécialisé dans l'intégration professionnelle de personnes qualifiées ou non par la formation dans les domaines de l'industrie. Le CNIP :

- propose des stages d'observation (spécifique et orientation) et accompagne les personnes dans la définition et la réalisation de leurs objectifs de vie professionnelle ;
- offre des formations pour les assurés AI et les assurés ORP dans les domaines techniques tels que l'usinage mécanique, la micromécanique, le décolletage, le contrôle qualité, la logistique ou encore l'automatisation ;
- gère un centre de formation pour apprentis polymécaniciens, micromécaniciens et mécaniciens de production en collaboration avec l'Association Réseau des Fleurons du Val-de-Travers.

En collaboration avec le service de l'emploi, une réflexion a été menée sur la réinsertion des employés en administration. Il s'agira de former dès le 18 mai 2020 des assistants achats. Les cours débuteront tous les 4 mois et l'entrée en formation sera conditionnée par la réussite d'un test. En parallèle à la filière du CNIP, les apprenants suivront une formation d'assistant achats de l'association professionnelle pour les achats et le supply management (Procure.ch).

Le Label Intégration CNIP-OAI 2019 a été décerné, avec le soutien de l'OAI-NE, à 29 entreprises (18 neuchâtelaises, 10 vaudoises, 1 bernoise) qui ont accueilli dans le courant de l'année des assurés de l'assurance-invalidité ayant suivi une formation au CNIP. Cela a représenté 3020 jours de stage pour 32 stagiaires.

Comptes 2019

Au 31 décembre 2019, les comptes bouclent avec un bénéfice de CHF 29'806.70. Par rapport à l'année précédente, le nombre de journées réservées par le service de l'emploi était équivalent et la fréquentation de l'AI était stable.

Relations avec l'État

La subvention accordée par l'État de Neuchâtel s'est élevée, pour la dernière fois, à CHF 400'000. Elle sera réduite à CHF 100'000 dès 2020.

Ressources humaines

Le responsable de l'insertion a annoncé son départ pour la fin de l'année. Il sera remplacé, dès le 1^{er} janvier 2020, par la répondante sociale au CNIP.

Le départ d'un formateur en mécanique, non remplacé, a provoqué une réorganisation du secteur. Par ailleurs, pour des raisons économiques, il a été décidé de supprimer le poste d'intendant général au 31 janvier 2020. Au 31 décembre 2019, le nombre d'emplois plein temps se montait à 32 (dont 2 apprenties en administration).

II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

En 2019 le CNIP a célébré son 25^{ème} anniversaire. Plusieurs événements ont été organisés pour les partenaires, notamment des journées-découvertes interactives dans ses différents ateliers.

Le nouvel atelier d'automatisation a été inauguré officiellement en date du 20 août sous la présidence de M. le conseiller d'État J.-N. Karakash et une journée portes ouvertes, clôturée par une remise de diplômes, a eu lieu le 5 septembre.

Le CNIP a présenté ses activités dans le cadre de plusieurs événements tels le « CaféForm » organisé par l'office du marché du travail et une matinée d'informations organisée par l'OAI-VD à l'intention de ses collaborateurs de la réadaptation.

Le CNIP était présent également au salon EPHJ à Genève du 18 au 21 juin.

III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2019
1 ACTIF	4'342'063
10 Patrimoine financier	2'901'060
100 Disponibilités et placements à court terme	1'729'971
101 Créances	416'818
102 Placements financiers à court terme	12'730
104 Actifs de régularisation	741'541
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	0
107 Placements financiers	0
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
14 Patrimoine administratif	1'441'003
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'434'303
142 Immobilisations incorporelles	6'700
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	0
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
2 PASSIF	4'342'063
20 Capitaux de tiers	2'838'084
200 Engagements courants	484'091
201 Engagements financiers à court terme	544'250
204 Passifs de régularisation	314'752
205 Provisions à court terme	615'157
206 Engagements financiers à long terme	879'833
208 Provisions à long terme	0
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0
29 Capital propre	1'503'979
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	0
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293 Préfinancements	0
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	1'564'289
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-60'310

IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2019
4 Revenus d'exploitation	6'081'135
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	327'831
43 Revenus divers	63'660
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	5'689'644
47 Subventions à redistribuer	0
3 Charges d'exploitation	6'048'927
30 Charges de personnel	4'123'983
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'686'596
33 Amortissements du patrimoine administratif	238'348
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0
36 Charges de transfert	0
37 Subventions redistribuées	0
Résultat d'exploitation	32'208
44 Revenus financiers	20'993
34 Charges financières	23'395
Résultat financier	-2'401
Résultat opérationnel	29'807
48 Revenus extraordinaires	0
38 Charges extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	0
Solde du compte de résultats	29'807

V. Compte des investissements

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2019
5 Dépenses d'investissement	396'680
6 Recettes d'investissement	0
Investissements nets	396'680